1693

HISTOIRE CRITIQUE DE LA CREANCE ET DES COUTUMES DES NATIONS DU LEVANT,

Publiée par

LE SR. DE MONI.



A FRANCFORT,
Chez FREDERIC ARNAUD,
M. DC. XCIII.

PREFACE.

Il y a environ six ans, qu'étant sur le point de faire un voyage dans le Levant, un de mes amis de Paris me mit entre les mains cette Histoire Critique de la creance des Orientaux, que je donne presentement au Public, sans savoir qui en est l'Auteur. J'y ai seulement ajoûté ce qu'on y trouvera sous le nom de Supplement, & l'ai aussi retouchée en plusieurs endroits. Je ne puis nier, qu'elle ne m'ait esté d'un tres-grand secours dans mes voyages, où j'ai reconnu que la plûpart des Heresies qu'on attribuë aux Peuples du Levant n'ont presque aucun fondement, bien que les Missionnaires, pour faire mieux valoir leur emploi, les accusent d'un grand nombre d'erreurs, qu'on trouvera expliquées avec netteté dans cette Histoire. Il y a cette difference entre les pretenduës Heresies des Orientaux & celles des

Peuples de l'Europe, que les premiers ayant l'esprit fort subtil, ont inventé une Theologie raffinée, sur les principes de laquelle ils ont establi leurs opinions; au lieu que les derniers ayant l'esprit moins subtil, ont aussi esté les auteurs d'Heresies plus grossieres & plus sensibles. Comme nous sommes dans un tems où l'on s'applique à la reünion des Religions, je ne doute point que cet Ouvrage ne serve beaucoup à faire voir, qu'il y a souvent de l'illusion dans l'esprit de ceux qui condamnent avec trop de facilité les sentimens de leurs freres. Les Catholiques épurez lisent avec plaisir l'Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine par un sage Prelat, qui montre évidemment que les Protestans ont imposé à cette Eglise, en lui attribuant des opinions dont elle est entierement éloignée. La Cour de Rome, qui a loüé cet Ouvrage, fait assez connoître qu'elle n'ap-

prouve point plusieurs petits usages qui sont autorisez par les Theologiens du second ordre. L'on rend encore moins de justice aux Eglises d'Orient, qu'on a accusées mal-à-propos d'une infinité d'heresies, comme l'auteur de cette Critique le fait voir par des preuves convaincantes: & avant lui un (1) savant Bibliothecaire du Vatican s'étoit plaint hautement du peu de charité que quelques Theologiens Latins, qui mettoient tout en dispute, avoient pour les Peuples du Levant, ausquels ils insultoient, sans avoir pitié de leurs miseres. Il reproche à ces Theologiens, de n'avoir aucun égard à la verité dans leurs disputes contre les Orientaux, mais de rapporter toutes choses à leurs usages & coûtumes, en condamnant tout ce qui n'y étoit point conforme. Cette plainte, que Luc de Holstein n'a faite qu'en termes generaux, se trouve ici expliquée en particulier, & l'on justifie

(1) *Luctuosum schisma, quod Orientis & Occidentis Ecclesias dudum disjunxit, illis potissimum imputandum est, qui Christianâ charitate posthabitâ, disputandi pruritu omnia in quæstionem & controversiam adduxerunt, quæ diverso ritu apud partem adversam aguntur. His nulla vel exigua veritatis cura, sed unum vincendi studium, ut ex sua consuetudine, vel opinione, aliis legem præscribant. Illud autem misera & afflicta fortuna durissimum & iniquissimum habet, quòd insultantium ludibriis impunè pateat.* Luc. Holsten. Dissert. de Sacr. Cōfirm. apud Græc.

par de puiſſantes raiſons, qu'il y a eu bien de l'emportement de la part des Latins dans toutes ces diſputes. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que cet eſprit regne parmi la plûpart des Theologiens; & ainſi on ne doit pas toûjours s'en rapporter au plus grand nombre, mais aux plus ſavans & aux moins emportez. C'eſt ſur ce pied-là qu'on doit juger de l'expoſition de la Foi Catholique par un Eveſque de France, quoi que les Proteſtans parlent de ce Livre, comme d'un Ouvrage peu ſincere & qui deguiſe la veritable creance de l'Egliſe Romaine. Je ne doute point auſſi, que bien des gens, ſur tout les Miſſionnaires, n'ayent les meſmes ſentimens de l'Auteur de cette Critique, qui vient, diront-ils, faire hors de ſaiſon l'Apologie de ceux qui ont eſté condamnez comme Heretiques par des Conciles Generaux. Mais outre qu'il ne parle de la creance de ces pretendus Heretiques, que de la

maniere qu'elle est aujourd'hui ; il me semble que les faits dont il traite, sont du nombre de ceux qui sont sujets à revision. Plusieurs savans hommes n'ont fait aucune difficulté de justifier ceux qu'on appelloit autrefois Demi-Arriens, Demi-Pelagiens, Predestinatiens & autres Heretiques de cette nature, qui ne l'étoient point en effet. Origene n'a pas seulement eu des Apologistes de son tems, mais même dans les derniers siecles ; & le Jesuite Halloix a encore écrit depuis peu pour sa defense. Quoi que S. Jerôme, S. Basile & plusieurs autres Peres ayent condamné Eusebe, comme un des plus grands fauteurs de l'Arianisme, cela n'a pas empêché que plusieurs autres Peres, & même des Papes n'ayent pris la defense, & qu'il ne soit honoré en qualité de Saint dans quelques Eglises de France. Le Pape Honorius avoit esté condamné dans un Concile Ge-

neral ; neanmoins Baronius n'a pas laissé de le justifier , sans avoir égard à la decision du Concile. Lors qu'il s'agit de ces sortes de faits , on les doit bien examiner , avant que d'y ajoûter foi. S. Basile, qui a accusé Eusebe d'Arianisme , n'a pas pû éviter lui-même le reproche qu'on lui a fait de favoriser la Secte des Macedoniens. Mais ce seroit inutilement que nous nous étendrions davantage sur cette matiere : il n'y a qu'à jetter les yeux sur les Actes qu'on a produits ; outre qu'on y reconnoîtra la veritable creance des Chrestiens de l'Eglise Orientale, on y trouvera en même tems leur defense non-seulement contre ce qui leur a esté objecté par les Theologiens Catholiques, mais aussi contre ce qui leur a esté attribué par les Protestans.

HISTOIRE CRITIQUE

De la creance & des coûtumes des Nations du Levant.

CHAPITRE I.

De la creance & des coûtumes des Grecs d'aujourd'hui.

COMME les Sectes qui ſont aujourd'hui dans le Levant, ſont toutes ſorties des Grecs, & qu'à la reſerve de quelques points particuliers, en quoi elles ſont ſeparées d'eux, le reſte de leur creance & de leurs ceremonies eſt commun, il eſt neceſſaire de traiter de la Religion des Grecs avant toutes les autres qui en dépendent.

L'Egliſe Grecque qui eſt de la dépendance du Patriarche de Conſtantinople, n'a pas eu toûjours cette grande étenduë qu'elle a euë depuis que les Empereurs d'Orient ont pris plaiſir à diminuer les autres Patriarchats pour agrandir celui de Conſtantinople. Ce qui leur a été d'autant plus facile à executer, qu'ils ont été en cela beaucoup plus puiſſans que les Empereurs d'Occident, & que pour établir de nouveaux Evêchez, ou pour

donner de nouvelles Attributions & Juriſdictions, ils ſe ſoucient fort peu du conſentement des Patriarches. Au lieu que dans l'Egliſe Occidentale, les Papes ſe ſont rendus peu à peu les maîtres de toutes ces choſes-là, & qu'il faut que les Princes ayent maintenant recours à eux.

Il y a pluſieurs Notices des Egliſes qui ſont ſoûmiſes à celle de Conſtantinople : mais comme elles ſont anciennes, & qu'elles ne font pas aſſez connoître l'étenduë que cette Egliſe pretend avoir, nous en produirons deux plus nouvelles, dont la premiere a été faite par un Grec peu connu, nommé (1) Nilus Doxapatrius, & rapportée par Leo Allatius. La ſeconde ſe trouve dans la lettre de Mr. (2) Smith touchant l'Etat preſent de l'Egliſe Grecque, & qu'il aſſure avoir euë des Grecs de Conſtantinople. Ces deux Notices ſont produites en Grec & en Latin à la fin de cet Ouvrage. Il ſuffira de remarquer ici, que la plûpart des Metropoles parmi les Grecs retiennent encore preſentement de certains titres d'honneur, ou qualitez, qui les diſtinguent les unes d'avec les autres ; de ſorte que le Patriarche de Conſtantinople, quand il écrit aux Archevêques, & même à quelques Evêques, ne manque point de leur donner ces titres, même dans la miſere où ils vivent. Les Grecs ont été de tout tems curieux de ſe diſtinguer par des titres d'honneur & par des noms grands & magnifiques : ce que pluſieurs attribuent à une vanité Orientale. Mais ceux qui voudront en porter un jugement plus favorable, attribuë-

(1) *Voyez les actes qui ſont à la fin. A.*

(2) *Au même endroit. B.*

ront tous ces titres d'honneur à leur politesse & à leur civilité. Quoique l'Eglise de Constantinople ne soit plus dans ce grand éclat où elle étoit sous les Empereurs Catholiques, les Ecclesiastiques ne laissent pas encore de prendre des noms magnifiques & des titres d'honneur, dont ils tirent de la vanité. Les Religieux même ne sont pas éloignez de cette ambition. Et c'est ce qui fait, qu'on voit ordinairement les Ecrivains Grecs modernes, s'attribuer ces sortes de qualitez, qu'ils mettent à la tête de leurs livres; par exemple, Docteur de la grande Eglise, Protosyncelle, & d'autres noms semblables, qui ne les mettent pas toûjours à couvert de l'ignorance où ils sont. Parlons maintenant de leur creance.

Depuis que l'Eglise Grecque est tombée dans le pitoyable état où nous la voyons, les Latins leur ont fait plusieurs insultes sans sujet, & les Missionnaires les ont souvent traitez d'Heretiques sans aucun fondement. Mais enfin il s'est ttouvé à Rome sous le Pape Urbain VIII. des personnes doctes, qui se sont apperçûs de l'ignorance de quelques Theologiens Latins, qui condamnoient d'Heresie ce qu'ils n'avoient point appris dans les Ecoles. Cela a déja été observé par l'Auteur qui a fait imprimer un Voyage du Mont Liban avec des remarques assez etenduës, où il éclaircit la Theologie des Orientaux. Cet Auteur pretend, que les Latins accusent souvent sans aucune raison les Grecs d'innovation, & que si l'on a recours à la Theologie dans sa source, l'on trouvera que

les Grecs ſe ſont moins éloignez de l'Antiquité, que n'ont fait les Latins.

Nous avons vû depuis peu de ſçavans Ouvrages ſur cette matiere, qui ſemble avoir été épuiſée par l'Auteur de la Perpetuité, lequel a refuté ſolidement ce qui avoit été avancé ſur ce ſujet par les plus habiles Proteſtans de France. Il me ſemble neanmoins, que l'Auteur des Notes ſur Gabriël de Philadelphie, a le plus approché de la verité, en gardant le milieu entre les deux partis, & en diſtinguant les Grecs nouveaux qui ont lû les livres des Latins, ou ont étudié dans leurs Ecoles, d'avec ceux qui n'ont eu aucun commerce avec les mêmes Latins; & il tombe d'accord, que les premiers ſont plus conformes aux Latins que les ſeconds, au moins dans ce qui regarde les façons de s'exprimer. L'Auteur des Remarques ſur le Voyage du Mont Liban, a encore pouſſé plus avant ce ſentiment. Car il affirme que les Grecs d'aujourd'hui ne font pour l'ordinaire que copier les livres des Latins, ne ſuivant pas toûjours les ſentimens de leurs Peres; & de plus, qu'ayant l'eſprit peu élevé au deſſus des traditions populaires, ils ne prennent pas la peine de puiſer la Thelogie dans ſon origine. Il ajoûte même, que les Ouvrages de Gabriël Archevêque de Philadelphie, quoi qu'il ſoit du nombre de ceux qui ne ſont pas réünis avec l'Egliſe Latine, ne ſont autre choſe qu'un mélange de la Theologie des Grecs & des Latins; ce qui doit être entendu principalement de la methode & des expreſſions. Le P. Morin a été

auſſi de ce ſentiment, quand il parle dans ſes Ouvrages de la Penitence & des Ordinations de cet Archevêque de Philadelphie.

Si l'on ſuit ce principe, qui eſt aſſez bien appuyé dans ces deux Auteurs, l'on découvrira plus facilement quelle eſt la creance des Grecs, & il ſera aiſé de concilier les opinions differentes de ceux qui ont écrit ſur cette matiere. J'ai crû que je ne pouvois mieux faire connoître la creance des Grecs d'aujourd'hui, qu'en produiſant le Catalogue de Caucus, Archevêque de Corfou, a fait des erreurs qu'il leur attribuë; & j'ajoûterai en même tems les reflexions neceſſaires pour diſtinguer ce qui eſt vrai d'avec ce qui eſt faux dans cette matiere, qui a été traitée differemment par divers Auteurs.

(1) Caucus, Seigneur Venitien & Archevêque de Corfou, dans le livre qu'il a écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, addreſſé au Pape Gregoire XIII. remarque les erreurs ſuivantes.

(1) *Caucus in Hiſt. de Græc. recentiorum Hæreſibus.*

I. Ils rebaptiſènt tous les Latins qui ſe rangent à leur Communion.

II. Ils different le Baptême des enfans juſqu'à trois, quatre, cinq, ſix, dix & dix-huit ans.

III. Des ſept Sacremens de l'Egliſe ils ne reçoivent point la Confirmation, ni l'Extrême-Onction.

IV. Ils nient le Purgatoire, quoi qu'ils prient Dieu pour les morts.

V. Ils ne reconnoiſſent point abſolument la Primauté du Pape.

VI. Ils nient que l'Eglise Romaine soit la veritable Eglise Catholique, & qu'elle soit la Maîtresse de toutes les autres Eglises. Ils preferent même leur Eglise à l'Eglise Latine, & ils excommunient le jour du Jeudi Saint le Pape & tous les Evêques Latins, comme Heretiques & Schismatiques.

VII. Ils nient que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils.

VIII. Ils refusent d'adorer le Saint Sacrement en la Messe des Prêtres Latins qui consacrent avec du pain sans levain, selon l'ancienne coûtume de l'Eglise Romaine confirmée par le Concile de Florence. Ils lavent même les autels où les Latins ont celebré, & ils ne veulent point que les Prêtres Latins celebrent sur leurs autels, parce qu'ils pretendent que le sacrifice se doit faire avec du pain levé.

IX. Ils disent que les paroles ordinaires où les Latins font consister la consecration, ne suffisent pas pour changer le pain & le vin au corps & au sang de Nôtre Seigneur, si l'on n'y ajoûte quelques prieres & benedictions des Peres.

X. Ils assurent qu'il faut donner aux enfans la communion sous les deux especes, avant même qu'ils sachent discerner cette viande d'avec une autre, parce que cela est de droit divin. C'est pourquoi ils donnent la communion aux enfans immediatement aprés le Baptême, & ils tiennent pour Heretiques les Latins qui sont dans un sentiment contraire.

XI. Ils tiennent qu'il est d'obligation di-

vine aux Laïques de communier ſous les deux eſpeces, & ils traitent d'Heretiques les Latins qui croyent le contraire.

XII. Ils affirment qu'on ne peut pas contraindre les Fideles, quand ils ont atteint l'âge du diſcernement, de communier tous les ans à Pâques ; mais qu'il faut les laiſſer en liberté de conſcience.

XIII. Ils ne portent ni reſpect, ni culte, ni veneration au Tres-Saint Sacrement de l'Euchariſtie, lors même que leurs Prêtres celebrent ; & ils le portent aux malades ſans lumiere. Ils le gardent de plus dans un petit ſac & dans une boëte, ſans autre ceremonie, que de l'attacher à la muraille ; au lieu qu'ils allument des lampes devant leurs Images.

XIV. Ils croyent que l'hoſtie conſacrée le jour du Jeudi Saint, eſt bien plus efficace, que celles qu'on conſacre aux jours ordinaires.

XV. Ils nient que le Sacrement de Mariage ſoit un lien qu'on ne puiſſe rompre. C'eſt pourquoi ils accuſent d'erreur l'Egliſe Romaine, qui enſeigne qu'on ne peut rompre le mariage dans le cas d'adultere, & qu'il n'eſt point permis à aucun de ſe remarier en ce cas-là. Mais les Grecs enſeignent le contraire, & le pratiquent tous les jours.

XVI. Ils condamnent les quatriémes nôces.

XVII. Ils ne veulent point celebrer les ſolennitez de la Vierge, des Apôtres, & les Fêtes des autres Saints inſtituées par l'Egliſe Catholique & par les Peres aux mêmes

jours que nous les celebrons : mais outre qu'ils le font d'une autre maniere, ils méprisent les Fêtes de plusieurs autres Saints tres-anciens.

XVIII. Ils disent qu'il faut abroger le Canon de la Messe des Latins, comme étant rempli d'erreurs.

XIX. Ils nient que l'usure soit un peché mortel.

XX. Ils nient que le Sousdiaconat soit aujourd'hui un Ordre sacré.

XXI. De tous les Conciles Generaux qui ont été celebrez dans l'Eglise Catholique par les Papes en differens tems, ils n'en reçoivent que jusqu'au septiéme Concile General, qui est le second de Nicée, qu'on assembla contre ceux qui rejettoient les Images. Les Grecs ne reconnoissent point du tout les autres, & ne veulent point se soumettre à leurs ordonnances.

XXII. Il nient que la Confession auriculaire soit de precepte ou de droit divin, pretendant qu'elle soit seulement de droit positif & Ecclesiastique.

XXIII. Ils disent que les Confessions des Laïques doivent estre arbitraires. C'est pourquoi on ne contraint point parmi eux les Laïques à se confesser tous les ans, & on ne les excommunie pas pour ne le point faire.

XXIV. Ils pretendent que dans la Confession il n'est pas necessaire, ni de droit divin, de confesser tous ses pechez en particulier & dans le détail, non plus que de dire toutes les circonstances qui changent la nature du peché.

XXV. Ils donnent la communion aux Laïques, ſoit qu'ils ſe portent bien, ou qu'ils ſoient malades, quoi qu'ils n'ayent point auparavant confeſſé leurs pechez à un Prêtre; & cela, parce qu'ils ſont perſuadez que la Confeſſion eſt arbitraire, & que la foi eſt la ſeule & veritable preparation pour recevoir l'Euchariſtie.

XXVI. Ils ſe mocquent des Vigiles des Latins aux Fêtes de Nôtre Seigneur, de la Vierge & des Apôtres; auſſi bien que des jeûnes des Quatre-tems. Ils affectent même de manger ces jours-là de la viande par un mépris qu'ils ont pour les Latins.

XXVII. Ils condamnent d'Hereſie les Latins, parce qu'ils mangent des viandes étouffées, & d'autres viandes qui ſont condamnées dans le Vieux Teſtament.

XXVIII. Ils nient que la ſimple fornication ſoit un peché mortel.

XXIX. Ils affirment qu'il eſt permis de tromper ſon ennemi, & que ce n'eſt pas un peché de lui faire tort.

XXX. Ils ſont dans cette opinion à l'égard de la reſtitution, que pour eſtre ſauvé il n'eſt pas neceſſaire de reſtituer ce que l'on a volé.

XXXI. Ils croyent enfin, que celui qui a été une fois Prêtre, peut retourner à l'état de Laïque.

Voilà ce qui diſtingue les Grecs d'avec les Latins, ſi nous nous en rapportons à Caucus, qui attribuë cette creance non-ſeulement au Grecs de Corfou, mais auſſi aux autres Grecs qui ſont ſeparez de l'Egliſe Romaine.

Mais si nous voulons écouter (1) Leo Allatius, Caucus est un ignorant, un calomniateur, & un homme sans jugement, qui a crû obliger le Pape en multipliant les erreurs des Grecs, & qui a attribué à tous, ce qu'il a vû & appris dans Corfou. Cependant il n'est pas difficile de justifier Caucus dans la plus grande partie des opinions qu'il attribuë aux Grecs, à la reserve peut-estre de ce qui regarde la Morale, dont le relâchement vient plutost des particuliers, que d'une creance commune & approuvée; & il est à craindre qu'on ne reproche à Allatius, d'avoir adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs par un esprit de conciliation, & pour estre agreable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le dessein de réünir les Grecs avec l'Eglise Romaine par des voyes d'adoucissement. En effet, si l'on examine avec soin les erreurs que Caucus attribuë aux Grecs d'aujourd'hui, l'on trouvera qu'il y a peu de personnes qui les ayent remarquées avec plus d'exactitude. Aussi le Pape lui avoit-il ordonné de le faire, & il n'y a gueres d'apparence, qu'il eust voulu tromper le Pape dans une affaire de cette importance. Comme il n'étoit pas sçavant dans la Theologie des Anciens, il a tout rapporté à la Theologie Scholastique & aux decisions du Concile de Trente, qu'il a crû estre la regle sur laquelle il devoit condamner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme; & c'est en quoi sa sincerité paroît davantage. Car il s'est informé pendant un long-tems de ce qu'ils avoient de commun

(1) *Caucus Venetus Archiepiscopus Corcyrensis, vir nullius planè doctrinæ vel judicii.-- libello edito de Græcorum recentiorum Hæresibus, Græcos omnes non sine evidenti calumnia diffamavit--- an mendacio, an scelere, an fraude, an fallaciis --- summorum Pontificum gratia demerenda est?*

Leo Allat. l. 3. de Conf. c. 10

avec l'Eglise Romaine, & de ce qui leur étoit singulier, condamnant neanmoins trop hautement ce qui ne s'accommodoit point aux usages de son Eglise. Mais voyons en particulier, si Caucus est un si grand calomniateur, & s'il a tant imposé aux Grecs, que Leo Allatius l'a voulu faire croire aux autres.

Premierement, pour ce qui regarde la rebaptisation des Latins, il est certain qu'ils l'ont fait en d'autres endroits que dans Corfou; & cela par inimitié qu'ils ont contre eux, regardant toutes leurs ceremonies comme abominables. C'est pour cette même raison qu'ils condamnent aussi la Messe des Latins, qu'ils lavent leurs autels aprés qu'un Prêtre Latin a celebré la Messe, comme s'ils avoient été profanez, & qu'ils considerent les pains azymes consacrez par les Latins, comme des choses impures. On en peut voir les preuves non-seulement dans nos Ecrivains, mais même dans le Droit Oriental, & principalement au titre (1) *Réponse des Patriarches*, où la plûpart des cas qui regardent les ceremonies des Latins, sont proposez, & en même tems resolus contre ceux qui faisoient paroître tant d'aversion pour les ceremonies des Latins. D'où l'on peut voir, que le plus grand nombre des Grecs rejettoit les ceremoies qui s'observent dans l'Eglise Romaine, comme impures & profanes, & qu'il n'y a eu parmi eux que quelques Sçavans, qui ont tâché de moderer cette grande aversion pour toutes les ceremonies des Latins. Ce qui nous doit

(1) *Resp. Demetrii Archiep. Bulgar.* Πῶς λογίζονται τὰ παρὰ τῶν Λατίνων ἱερουργούμενα ἄζυμα κοινὰ ἢ ἅγια.

point ſurprendre, puiſque les Latins n'ont pas été plus favorables au Baptême & au pain levé des Grecs, ſelon ce qui paroit de pluſieurs (1) lettres des Papes qui ont écrit en leur faveur. Outre qu'il s'eſt trouvé des Theologiens Scholaſtiques, qui ont douté de la validité de leur Baptême & de leurs autres Sacremens, comme il ſeroit aisé de le prouver.

(1) *Epiſt. Clement VII. apud Allat. lib. de Interſt.*

En ſecond lieu, ce qui a fait dire à Caucus, que les Grecs ne connoiſſent point le Sacrement de la Confirmation & de l'Extrême-Onction; c'eſt qu'il les a conſiderez par rapport à ce qui s'obſerve dans l'Egliſe Romaine, où le premier de ces Sacremens eſt donné ſeparément du Baptême; & même aujourd'hui une des grandes occupations des Evêques, eſt d'adminiſtrer dans leurs viſites ce Sacrement qui leur eſt reſervé. Le ſecond n'eſt jamais donné dans l'Egliſe Romaine, qu'à ceux qui ſont à l'extremité; d'où ce Sacrement a été appellé Extrême-Onction. Mais les Grecs donnent ce premier Sacrement en même tems que le Baptême, & l'Egliſe Orientale s'eſt toûjours conſervée dans cet uſage, qui eſt different de celui de l'Egliſe d'Occident. De plus, le Prêtre adminiſtre ce Sacrement parmi les Grecs, auſſi bien que dans tout le reſte du Levant, comme l'on peut voir dans la Diſſertation que (2) Lucas Holſtenius a faite ſur ce ſujet, & que Mr. le Cardinal François Barberin a fait imprimer à Rome. Ce ſçavant homme aſſûre, que cet uſage eſt ſi ancien dans l'Egliſe Grecque, que le pouvoir de

(2) *Luc. Holſten Diſſert. de Sacr. Cõfirm. apud Græcos.*

confirmer eſt devenu comme ordinaire aux Prêtres, & de droit commun. Pour ce qui eſt de l'Extrême-Onction, les Grecs n'attendent pas, ainſi qu'il ſe pratique dans l'Egliſe Romaine, que le malade ſoit à l'extremité; auſſi n'appellent-ils pas ce Sacrement Extrême-Onction: au contraire, les malades vont le recevoir à l'Egliſe, quand ils peuvent y aller commodément, & on le leur adminiſtre toutes les fois qu'ils ſont malades, parce qu'ils croyent que S. Jacques dans ſon Epître, parle des malades & non de ceux qui ſont à l'extremité.

En troiſiéme lieu, pour ce qui eſt de l'adoration qu'ils ne rendent point au Saint Sacrement aprés la conſecration, cela ne ſe doit pas auſſi entendre generalement, parce qu'il eſt conſtant qu'ils adorent ce Sacrement; mais ſeulement par rapport à l'adoration que les Latins rendent à l'Euchariſtie, auſſi-toſt que le Preſtre a prononcé ces paroles, *Ceci eſt mon Corps*. Comme les Grecs ne font pas conſiſter la conſecration dans ces paroles, mais dans quelques prieres qui ſuivent, il ne faut pas s'étonner ſi Caucus, qui pour juger des erreurs des Grecs, avoit pris pour regle l'uſage de ſon Egliſe, a dit qu'ils n'adoroient point l'Euchariſtie: outre que même aprés qu'ils ont conſacré, ce qui ſe fait, ſelon leur opinion, aprés l'invocation du S. Eſprit, ils n'ont point cette adoration ceremoniale de la maniere qu'elle s'obſerve dans l'Egliſe Latine; mais ils ſe contentent d'adorer Jeſus-Chriſt qu'on leur preſente, en l'élevant à leur façon peu de tems avant la commu-

nion. On ne peut neanmoins excuſer Caucus, de s'eſtre reglé entierement ſur les uſages de ſon Egliſe, ſi ce n'eſt qu'il avoit apparemment ordre de reformer toutes choſes ſur ce pied-là.

En quatriéme lieu, il eſt de notorieté publique, que les Orientaux communient ſous les deux eſpeces, & qu'ils pretendent même eſtre fondez en cela ſur les paroles de Jeſus-Chriſt. C'eſt ainſi que le Patriarche Jeremie parle dans ſa premiere réponſe aux Theologiens de Wittemberg. (1) *Vous dites qu'il faut communier ſous les deux eſpeces, & en cela vous avez raiſon*: ce qu'ils étendent juſqu'aux enfans, auſquels ils donnent la communion aprés le Batême, en leur donnant avec une cuillere le ſang de Jeſus-Chriſt, qu'on prend dans la coupe où eſt ce ſang avec les miettes de pain qui contiennent ſon corps. En un mot, toute l'Egliſe Orientale eſt dans cet uſage; & même nos premiers Theologiens Scholaſtiques demeurent d'accord, que cette coûtume de communier ſous les deux eſpeces a été gardée religieuſement dans l'Egliſe Latine juſqu'à ces derniers ſiecles, qu'on a trouvé à propos de la changer pour de bonnes raiſons.

En cinquiéme lieu, à l'égard de la Confeſſion, l'on ne doit pas trouver étrange qu'ils ne la croyent que de droit poſitif & Eccleſiaſtique, puiſqu'ils ſont dans cette perſuaſion, qu'il n'y a (2) proprement que le Baptême & l'Euchariſtie, qui ayent été inſtituez par Nôtre Seigneur, & que les autres ont été inſtituez par l'Egliſe; comme on

(1) Φατὲ οὖν, ὅτι μεταλαμβάνειν δεῖ καὶ ἀμφοτέρων τῶν εἰδῶν, καὶ καλῶς λέγετε. *Hierem. Patriarch. Conſtant.*

(2) Τὰ κυριώτερα τοῦ μυστηρίων τὸ βάπτισμα καὶ ἡ κοινωνία ἡ θεία ἐστιν ----- ἀλλὰ καὶ ταῦτα παρέδωκεν ἡ Ἐκκλησία, τὰ λοιπὰ φημι ἄχει τοῦ ἑπτά. *Id Hierem. Patriar.*

peut voir dans la seconde réponse du Patriarche Jeremie aux Theologiens de Wittemberg. Caucus n'a donc rien avancé sur ce sujet, qui ne soit conforme à la veritable créance des Grecs. On ne peut cependant nier, que l'usage de la Confession auriculaire ne soit dans l'Eglise Grecque, aussi bien que dans l'Eglise Latine, & que les Grecs confessent en détail leurs pechez, pour recevoir une penitence conforme à la nature de ces mêmes pechez, dont il faut par consequent découvrir la nature & l'espece au Confesseur. (1) *Il est necessaire*, dit le Patriarche Jeremie aprés saint Basile, *d'exposer tous ses pechez à son Confesseur*. Et c'est ce qu'on peut voir plus au long dans le livre de Christophle Angelus, de la Discipline de son Eglise. Il y a cette difference neanmoins, si nous nous en rapportons à Metrophanes Critopule, que le Confesseur ne s'informe point du lieu où le peché a été commis, ni des personnes avec qui la chose s'est passée, ni même de la maniere, parce que, selon le même Auteur, cela est inutile & trop curieux : ce qui suffit pour justifier Caucus. Car à l'égard de la communion Paschale, qui se doit faire tous les ans dans l'Eglise Latine, cela est singulier à cette Eglise.

(1) Πᾶν ἁμάρτημα ἀναφέρεσθαι δεῖ τῷ προεστῶτι.

En sixiéme lieu, Caucus n'attribuë rien aux Grecs pour ce qui est du mariage, qu'ils ne soutiennent avec opiniâtreté, & qu'ils ne prétendent estre conforme au Nouveau Testament, aux Peres, au Droit Canon Oriental, & aux Ordonnances des Empereurs. Ils disent qu'il n'y a rien de plus clair que ces

paroles de l'Evangile, (1) *Quiconque repudiera sa femme, sinon pour cas d'adultere, & en épousera une autre, il commet un adultere.* Il est donc manifeste, disent-ils, que l'Evangile permet de rompre le mariage dans le cas allegué; & ne s'en rapportant pas là-dessus à l'authorité de saint Augustin & de quelques autres Peres Latins, ils assurent que les Peres Grecs n'ont point autrement expliqué ce passage, & de plus, que toute l'Eglise Orientale convient en cela avec la Grecque. Il est même aisé de prouver par les Histoires du Concile de Florence & (2) du Concile de Trente, que toute l'Eglise Grecque est dans cet usage. Ce fut pour cette raison que les Ambassadeurs de Venise presenterent leur requête au Concile de Trente, afin qu'on trouvât quelque temperament au Canon que l'on étoit prest de publier contre ceux qui disoient, que l'adultere rompoit le mariage. Et ce qui faisoit agir la Republique de Venise en cette action, étoit qu'elle avoit dans sa dépendance les Grecs de Candie, de Cypre, de Corfou, de Zante & de quelques autres lieux, qui étoient dans cet usage contraire à celui que le Concile vouloit condamner. En effet, l'on donna satisfaction à ces Ambassadeurs, parce que leurs raisons furent trouvées bonnes, comme le Cardinal Palavicini en demeure d'accord dans son Histoire du Concile. Il est pourtant vrai, que les Grecs rompent trop facilement leurs mariages, & non-seulement dans le cas d'adultere; mais ils pretendent encore se conformer

(1) Ὅτι ὃς ἂν ἀπολύσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, εἰ μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται. *Matth.* 19. 9.

(2) *F. Paolo nella sua Istoria del Concil. Card. Palavic. nella sua Istor. del Concil. di Trent.*

mer en cela aux Loix Canoniques & Civiles, qu'on devroit moderer, parce qu'ils se sont trop émancipez. Mais Caucus n'ayant fait mention que du cas de l'adultere, semble avoir été trop retenu, d'autant qu'il pouvoit rapporter plusieurs autres cas de moindre importance, où les Grecs ne font point scrupule de rompre leur mariage.

En septiéme lieu, l'on ne doit pas trouver étrange, que les Grecs ne mangent point de viandes étouffées, du sang, & d'autres choses qui ne sont pas seulement deffenduës dans le Vieux Testament, mais même dans le Nouveau, comme il paroit des Actes des Apôtres: ce qui n'est point singulier aux Grecs de Corfou; mais tous les Orientaux generalement ont conservé cet usage, & il n'y a pas fort long-temps qu'il est entierement aboli dans tout l'Occident.

En huitiéme lieu, pour ce qui est de l'article qui regarde la Primauté de Rome, il y a lieu de s'étonner, que Leo Allatius se soit si fort emporté là-dessus contre Caucus, comme s'il étoit le plus grand imposteur du monde. Il n'est que trop vrai, que les Grecs qui ne sont point latinisez, & même tout le reste des Orientaux, ne reconnoissent point aujourd'hui cette Primatie de Rome sur les autres Patriarches, de la maniere qu'elle est reconnuë dans l'Eglise d'Occident. (1) Metrophanes Critopule assure, que l'Eglise Orientale ne reconnoît point d'autre Chef que Jesus-Christ lequel a les qualités de Chef de l'Eglise; qu'entre les Patriarches il n'y a aucune difference, si ce

(1) *Metroph. Critop. in Epit. Doctr. Eccl. Orient.*

n'eſt de Siege, πλὴν τῆς Καθέδρας, comme il parle. Le Patriarche de Conſtantinople s'aſſied le premier ; celui d'Alexandrie le ſecond ; celui d'Antioche le troiſiéme ; & celui de Jeruſalem le quatriéme. Ils n'ont aucune ſuperiorité les uns ſur les autres. Chacun eſt maître chez ſoi ; & s'ils ſe trouvent tous enſemble dans un même lieu, ils ſe baiſent les mains. De ſorte qu'aucun d'eux ne prend la qualité de Chef de l'Egliſe Catholique, comme remarque le même Critopule ; & par là il veut condamner le Pape, qui prend ces qualitez. Quant à ce que Leo Allatius ajoûte, (1) que Caucus impoſe aux Grecs, quand il dit qu'ils excommunient le Pape & les Evêques Latins le jour du Jeudi Saint ; cela n'a pas été obſervé ſeulement par Caucus dans Corfou, mais par pluſieurs Voyageurs en differens lieux. Le Jeſuite Dandini, qui a fait un Voyage au Mont Liban en qualité de Nonce ſous Clement VIII. dans la deſcription qu'il fait de l'Iſle de Candie, parle des Grecs en ces termes. (2) *J'aurois bien des choſes à dire, ſi je voulois rapporter toutes les ſaletez des Prelats & des Preſtres, & des autres Eccleſiaſtiques de cette Nation, leur ſeparation de l'Egliſe Latine, les maledictions & les excommunications qu'ils fulminent contre elle dans les jours les plus ſaints, lors que nous prions Dieu pour leur converſion.*

(1) *Leo Allat. de Conſenſ. Eccleſ. Occid. & Orient.*

(2) *Girolamo Dandini Miſſ. Apoſt. cap. 5.*

En neuviéme lieu, on croira facilement, que les Grecs mettent le Soûdiaconat au nombre des Ordres moins principaux, & qui ne ſont point ſacrez, pour parler dans

les termes des Latins, puiſqu'il n'y a pas fort long-tems que les Latins mêmes en ont fait un Ordre ſacré.

En dixiéme lieu, on peut voir dans les livres des Ecrivains Grecs, que de ne reconnoître que ſept Conciles Generaux, n'eſt point une choſe particuliere aux Grecs de Corfou. Il ſemble même qu'on auroit mauvaiſe grace, de les obliger à recevoir les Conciles Latins, où ils n'ont point eu de part, non plus que les autres, où ils témoignent n'avoir été preſens que par force, & plûtôt pour les interêts de l'Etat, que pour ceux de la Religion. On les ſouffre dans les Etats de la Republique de Veniſe avec cette croyance.

Enfin, pour ce qui regarde les jours de fête, de jeûne, & pluſieurs autres choſes de Diſcipline, il eſt certain que l'Egliſe Grecque ne convient point en cela avec la Latine, & Caucus a eu raiſon de dire, que les Grecs ne les reçoivent point, non plus qu'une partie des Saints de l'Egliſe Romaine, dont ils ſe mocquent quand ils les voyent dans les temples, comme l'on peut voir dans l'Hiſtoire du Concile de Florence, compoſée par Syropulus, où il dit, (1) *Quand j'entre dans quelque Egliſe des Latins, je ne ſalüe aucun des Saints que j'y voi, parce que je n'en connois pas un. J'ai même de la peine à y reconnoître J. C. que je n'adore point auſſi, parce que je ne ſai de quelle maniere ils le repreſentent.*

Je croi que cela doit ſuffire pour juſtifier les propoſitions de Caucus touchant ce-

(1) Ὅταν εἰς ναὸν εἰσέλθω Λατίνων, οὐ προσκυνῶ τινὰ τοῦ ἐκεῖσε ἁγίων, ἐπεὶ οὐδὲ γνωρίζω τινά. Τὸν Χριστὸν ἴσως μόνον γνωρίζω, ἀλλ' οὐδ' ἐκεῖνον προσκυνῶ, διότι οὐκ οἶδα πῶς ἐπιγράφεται.

qu'il attribuë aux Grecs : & si cet Auteur a quelquefois pris plaisir à exagerer leurs erreurs, & à leur imposer, l'on peut aussi dire, que Leo Allatius n'a pas toûjours gardé les regles de la moderation dans leur défense. J'avoüe que sa voye de concilier les deux Eglises, laquelle il a suivie, sera plus efficace pour réünir cette Eglise avec l'Eglise Romaine, que ce qui a été pratiqué par les Missionnaires qui ont augmenté leurs erreurs, & qui continuent tous les jours de les augmenter, au lieu de les diminuer : mais cela n'empêchera pas, qu'on ne connoisse toûjours les veritables sentimens des Grecs, quand on voudra se défaire des prejugez ordinaires, & qu'on sçaura distinguer ceux qui sont latinisez d'avec ceux qui ne le sont pas.

Nous avons oublié de marquer ce qui regarde leur creance touchant le Purgatoire, l'Enfer & le Paradis. (1) Caucus affirme, aussi bien que plusieurs autres Ecrivains, que les Grecs nient le Purgatoire, & que cependant ils font des prieres pour les morts : ce qu'il faut entendre par rapport à l'opinion des Latins, qui établissent d'ordinaire un lieu du Purgatoire & un feu qui tourmente les ames. Mais les Grecs nient l'un & l'autre, quoi qu'ils reconnoissent comme un certain état de Purgatoire : & c'est pour cela qu'ils prient Dieu pour les morts. Il est certain que la priere pour les morts est établie dans l'Eglise dés les premiers siecles, ainsi qu'il paroît de Tertullien & des plus anciens Peres, aussi bien que

(1) *Caucus, ibid. ac suprà.*

des Liturgies les plus anciennes. Peut-être l'Eglise a-t-elle pris cette ceremonie des Juifs, qui prient aussi Dieu pour les morts, laquelle coûtume étoit en usage dans les Synagogues long-tems avant la naissance du Christianisme, & on l'y voit dés le tems que les Juifs ont été sous la domination des Grecs. Il y a neanmoins cette difference entre les Grecs & les Latins touchant la priere pour les morts, que ces derniers se sont beaucoup plus expliquez; au lieu que les premiers, & même le reste des Orientaux, sont demeurez dans des termes plus generaux. Les Latins ont pourtant retenu dans les prieres qui se font pour les morts à la Messe, l'ancienne formule, qui convient assez avec ce que les Grecs croyent de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis. Voici de quelle maniere on prie pour les morts dans la Messe des Latins. *Domine Jesu Christe, libera animas omnium Fidelium defunctorum de pœnis Inferni & de profundo lacu: libera eas de ore leonis, nè absorbeat eas Tartarus, nè cadant in obscurum*, &c. Ces paroles semblent établir l'opinion des Grecs & des autres Chrétiens du Levant, car ils ne supposent qu'un lieu, qui est l'Enfer, où les ames sont retenuës comme dans une prison obscure, & l'on prie que ces ames passent de ce lieu tenebreux au lieu de lumiere & de repos, qui est le Paradis: ce qui est entierement conforme à la priere que le Prêtre fait à la Messe qu'on appelle *in die obitûs*.

Pour ce qui regarde l'Enfer, nous ne par-

lerons point ici du ſentiment d'Origene, qui a eſté neanmoins ſuivi par quelques Docteurs Grecs. Nous nous contenterons de dire ce qui eſt le plus generalement approuvé parmi eux. Quand ils prient que Dieu délivre les ames de l'Enfer, cela ſe doit entendre de l'état du Purgatoire ; c'eſt-à-dire que dans cette priſon obſcure qu'ils nomment Enfer, il y a de deux ſortes d'ames ; les unes dont les pechez ne ſont pas ſi énormes, qu'elles ſoient condamnées eternellement à ſouffrir en ce lieu-là ; & les autres qui y ſeront éternellement, ſont veritablement condamnées aux Enfers : & c'eſt de ces derniers dont on peut dire, que *in Inferno nulla eſt redemptio* ; au lieu qu'à l'égard des premieres ames, on peut dire, que *in Inferno eſt redemptio*. Cela ſervira pour expliquer les Liturgies & les livres des nouveaux Grecs, qui ſemblent ſuppoſer que les ames ne ſeront pas toûjours dans les Enfers, & qu'ainſi la peine des damnez n'eſt pas éternelle. En ſuivant cette regle, on aura une explication facile de toutes les prieres qui ſe font dans l'Egliſe Grecque pour les morts.

Pour ce qui eſt du Paradis, les Grecs & les autres Orientaux ſont dans cette perſuaſion, que les ames ne joüiſſent point de la felicité éternelle, & qu'elles ne ſont point punies des peines de l'Enfer, juſqu'à ce qu'elles reçoivent leur jugement de Dieu au jour du dernier & univerſel Jugement. C'eſt pourquoi, ſelon le ſentiment des Grecs, il faut diſtinguer deux Paradis. Le premier

ſera ce lieu lumineux & de repos, dont il eſt parlé dans les prieres de la Liturgie, où les ames des Bienheureux repoſent en attendant le Jugement dernier. Ce lieu eſt appellé dans l'Office public qu'on recite pour les morts, le Paradis, la lumiere, la vie, la felicité, le ſein d'Abraham, la region des vivans, &c. Le ſecond Paradis ſera la felicité éternelle dont ils joüiront dans le ciel aprés le Jugement univerſel; & ils croyent que cette opinion eſt plus conforme au texte de l'Ecriture, que celle des Latins. Car ce ne ſera, diſent-ils, que dans ce jour-là, que J. C. qui viendra en qualité de Juge, dira aux Elûs, (1) *Venez les benis de mon Pere, joüiſſez du Royaume qui vous a été preparé dés la fondation du Monde*, &c. Ils pretendent que l'opinion des Latins touchant le Paradis & l'Enfer avant le dernier jour du Jugement, n'eſt point fondée dans l'Antiquité. On remarquera de plus, que les Grecs n'ont pas tant raffiné ſur la lumiere de gloire des Bien-heureux, que la plûpart des Theologiens Latins, qui en ont parlé avec beaucoup de ſubtilité. Il y en a même qui aſſurent, que les Peres Grecs nient que les Anges & les Bienheureux voyent l'eſſence de Dieu dans le ciel; & ils s'appuyent ſur ces paroles de Theodoret. (2) *Les Anges ne voyent point l'Eſſence divine, laquelle comprend toutes choſes, & ne peut être compriſe ni conçuë, mais ils voyent une certaine eſpece qui eſt proportionnée à leur nature.* Ce qu'ils confirment auſſi par le témoignage de pluſieurs autres Peres.

(1) *Matth.* 25.

(2) *Theod. Dial. immut.*

Il reste de dire quelque chose de la Morale, de la Discipline & des Ceremonies des Grecs. A l'égard de leur Morale, comme ils ont les mêmes principes que les Latins, elle ne peut pas être fort differente de la leur ; si ce n'est, que n'ayant point l'usage de la Theologie Scolastique, ils ne sont pas si grands Metaphysiciens qu'eux ; en quoi ils ne sont pas blâmables, ne mêlant point de Logique, ni de Metaphysique dans leurs livres de Morale, si vous exceptez quelques Grecs qui ont étudié dans les Ecoles d'Italie, ou qui ont lû les livres des Latins.

Il se peut faire neanmoins, que les Grecs & les autres Orientaux ne gardent pas toûjours à la rigueur les regles de la Morale, à cause du pitoyable état où ils se trouvent maintenant reduits. On accuse leurs Ecclesiastiques de simonie, parce que les Evêques vendent les Ordres ; & les Prêtres l'administration des Sacremens. Mais si l'on examine les choses à fond, peut-être ne sont-ils pas si coupables qu'on les estime. Il est necessaire qu'ils vivent de leur emploi ; & comme ils n'ont pas de Benefices de la maniere qu'ils sont presentement établis dans l'Eglise Romaine, pourquoi ne veut-on pas qu'ils exigent de l'argent de l'administration des Sacremens ? On ne trouve rien à redire dans l'usage qui s'est introduit dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des Messes, pour des Confessions, & pour une infinité d'autres choses ; & l'on condamnera de simonie un miserable Papas, pour s'être fait payer d'une ab-

solution

solution qu'il donne, & pour l'avoir taxée selon la nature du peché? Nous ne trouvons pas de plus étrange, que de certains pechez soient taxez à Rome, parce que nous nous sommes accoûtumez à cet usage. Est-ce que la nouvelle distinction de Droit Divin & de Droit Ecclesiastique, que quelques Theologiens & Canonistes ont inventée dans les derniers siecles, mettra le Pape à couvert de simonie; & que la derniere necessité, où se voyent reduits le Patriarche & les Evêques Grecs, ne les rendra pas excusables devant Dieu & devant les hommes, de ce qu'ils prennent de l'argent pour les Ordinations? Ce n'est pas que je veüille excuser en toutes choses les Grecs: car il est certain qu'ils s'émancipent souvent, & qu'il n'ont pas assez de soin de regler leur conscience selon la Morale Chrétienne. Mais l'ignorance où ils vivent maintenant, & leur pauvreté, sont la cause de leurs desordres, ausquels neanmoins les personnes vertueuses donnent ordre le plus qu'il est possible, comme le témoigne ouvertement le Patriarche Jeremie, qui reprend (1) les Confesseurs qui font un trafic des choses saintes, & qui exigent des presens. Il dit que ces gens-là meritent d'être punis de Dieu, & que s'il s'en trouve parmi eux, ils les châtient, & leur ôtent leur emploi.

Pour ce qui est de la Discipline Ecclesiastique, ils ne suivent pas toûjours ce qui leur est prescrit par leurs Canons. Par exemple, ils ne gardent pas exactement l'âge qui est requis pour la Prêtrise & pour

(1) Οἱ γὰρ πνευματικοὶ, οἱ διὰ κέρδος ἴδιον καπηλεύοντες τὰ θεῖα, καὶ δόμασιν ἐξικανούμενοι, καὶ ἀναλαμβάνοντες τυχὸν ἄλλων ἁμαρτίας καὶ τοιαῦτα κατεργαζόμενοι, μωμητοί εἰσι καὶ θείας τεύξονται κολάσεως. *Jerem. Pat. Constant.*

l'Episcopat, ils se mettent de plus fort peu en peine des Interstices, & ils prennent plusieurs Ordres à la fois. L'élection de leur Patriarche n'est pas toûjours Canonique; car celui qui donne le plus au Grand Seigneur, est d'ordinaire preferé aux autres : c'est pourquoi ils sont souvent plusieurs qui prennent la qualité de Patriarche. Mr. de Nointel Ambassadeur pour le Roi à la Porte, (1) marque quatre Patriarches vivans en l'année 1671. Comme les Grecs ont de l'ambition, ils cherchent tous les moyens de parvenir à cette Dignité; & c'est ce qui cause de grands troubles dans cette Eglise.

(1) *Mr. Noint. Tom. 3. de la Per-pet.*

Outre l'argent que le Patriarche élû donne au Grand Seigneur pour avoir des Lettres, il est encore obligé d'acheter les voix des Evêques qui l'élisent. Chacun dans cette occasion est bien-aise de vendre sa voix le plus qu'il peut. Mais d'autre part le Patriarche sçait bien s'en récompenser quand il fait quelque Evêque : ce que les Evêques font aussi à l'égard des Papas, ausquels ils vendent les Ordres & les Cures le plus qu'ils peuvent : & tout cela tombe enfin sur le pauvre peuple, à qui l'on vend bien cher l'administration des Sacremens; ce qui est la cause pourquoi ils en approchent peu.

Le Patriarche & les Evêques ne sont point mariez; mais les Prêtres se marient avant l'Ordination : & cet usage qui est general dans tout le Levant, est ancien. Je n'examine point ici, s'il est conforme aux premiers Canons de l'Eglise, ou si c'est un relâchement des anciens Canons. Il est cer-

tain que les Grecs pretendent être fondez en cela ſur ceux qu'on nomme les Canons des Apôtres, &(1)ils accuſent les Latins d'avoir contrevenu aux anciennes Ordonnances de l'Egliſe. S'il arrive qu'un Prêtre ſe marie aprés qu'il a été nommé Prêtre, il ne peut plus faire aucune fonction de la Prêtriſe, ce qui ſe trouve conforme au Concile de Neoceſarée, & le mariage n'eſt point rompu pour cela : au lieu que dans l'Egliſe Latine le mariage eſt nul, parce que la Prêtriſe eſt un empêchement qui le rompt. Je croi que Caucus a entendu parler de ces Prêtres qui ſe marient aprés l'Ordination, quand il a dit, (2) *que les Grecs croyent que celui qui a été une fois Prêtre, peut revenir à l'état des Laïques.* En effet, il ne garde plus rien de la Prêtriſe, ſi ce n'eſt qu'il retient encore quelque honneur dans l'Egliſe, où il a ſon ſiege ſeparé du rang des Laïques.

Le Monachiſme eſt en grande eſtime parmi les Grecs, comme l'on peut voir par la réponſe que le (3) Patriarche Jeremie fit aux Theologiens d'Allemagne, qui avoient parlé des Moines comme des gens inutiles ; auſquels Theologiens il oppoſe Saint Baſile & les autres Peres Grecs, qui ont fait l'éloge de la vie Monaſtique, & l'ont conſiderée comme une maniere de vivre toute Angelique : ce qu'il confirme de plus, par l'autorité des Conciles où on fit pluſieurs beaux reglemens touchant les Moines. Metrophane Critopulus loüe auſſi (4) le Monachiſme, comme tres-ancien dans l'Egliſe, & dit qu'il lui ſert d'ornement.

(1) *Conc. in Trullo.*

(2) *Cauc. in Hiſt. de Græc. errorib.*

(3) *Ierem. Patriarch. Reſp. 1. & 2.*

(4) Ἡ τῶν Μοναχῶν τάξις δοκεῖ μὴ χθὲν καὶ πρότριτα ἀρξαμένη, ἀλλὰ κατ' ἀρχὰς τῆς αὐτῆς Ἐκκλησίας κρηπίδων ἔτι καταβαλλομένων. *Metroph. Critopul. Epit. Doctr. Eccleſ. Orient.*

Leur genre de vie, ſelon le même Auteur, eſt fort auſtere, parce qu'ils ne mangent point jamais de chair, ſans neanmoins qu'ils ſe ſoient engagez à cela par aucun vœu, mais ſeulement par une coûtume qu'ils ne violent jamais. Ils ne dorment tous que quatre heures, & il y en a qui n'en dorment que deux. Ils vont trois fois le jour faire la priere publique dans l'Egliſe, & ceux qui ne ſe ſont point appliquez aux Lettres, travaillent de leurs mains; de ſorte qu'il n'y a point de Monaſtere, où il ne ſe trouve de toutes ſortes d'Ouvriers.

(1) Leo Allat. de Conſenſ. Eccl. Occid. & Orient. lib 3. cap. 8.

(1) Leo Allatius parle beaucoup plus au long des Moines Grecs qui ſont aujourd'hui dans le Levant, & d'une maniere aſſez exacte : ce qui m'oblige de rapporter ici en abregé ce qu'il en a remarqué.

Quoiqu'il y ait parmi les Grecs differens Moines, ils tirent tous leur origine de Saint Baſile, qui eſt le premier & le ſeul Auteur de la Diſcipline Monaſtique. Tous les Moines le regardent comme leur Pere, & ce ſeroit un crime parmi eux de s'éloigner tant ſoit peu de ſa Regle. L'on voit par toute la Grece pluſieurs beaux Monaſteres avec des Egliſes bien bâties, où ces Moines chantent pendant le jour & la nuit. Ils n'ont pas tous neanmoins une même forme de vivre; car il y en a qui s'appellent κοινοβιακοὶ, d'autres ἰδιόῤῥυθμοι. Les premiers ſont ceux qui demeurent enſemble, qui mangent dans un même Refectoir, qui n'ont rien de ſingulier entr'eux pour leurs habits, & qui enfin ont les mêmes

exercices, n'y ayant personne qui s'en puisse exempter. Il y a pourtant deux Ordres parmi eux; car les uns sont (1) *du grand & Angelique Habit*, lesquels sont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, & font profession d'une façon de vivre plus parfaite : ceux-là sont en plus grand nombre. Les autres qui sont (2) *du petit Habit*, autrement μικρόσχημοι, sont d'un rang inferieur, & ne menent pas une vie si parfaite. Les seconds, qu'on nomme ἰδιόρρυθμοι, vivent à leur maniere, & comme il leur plaît, ainsi que leur nom le porte. C'est pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent quelque argent pour avoir une cellule & quelques autres choses du Monastere. Le Celerier leur fournit du pain & du vin de la même maniere qu'aux autres; mais ils pourvoyent eux-mêmes au reste : & ainsi étant exempts de ce qu'il y a d'onereux dans le Monastere, ils s'appliquent à leurs affaires. Ces derniers léguent par testament ce qu'ils possedent tant dedans que dehors le Monastere, à leur serviteur, ou à leur compagnon, qu'ils appellent Disciple, & qu'ils ont choisi d'entre ceux du Monastere pour les assister dans leurs besoins. Celui-ci aprés la mort de l'autre, augmente encore par son adresse les biens dont il a herité, & il laisse par testament à celui qu'il a pris aussi pour lui servir de compagnon, ce qu'il a acquis : le reste du bien qu'il possedoit, c'est-à-dire, ce que son Maître lui avoit legué en mourant, demeure au Monastere, qui le vend ensuite à ceux

(1) Τοῦ μεγάλου σχήματος καὶ ἀγγελικοῦ.

(2) Τοῦ μικροῦ σχήματος.

qui le veulent acheter. Il ſe trouve neanmoins parmi ces derniers Moines, des miſerables qui ſont ſi pauvres, que n'ayant pas dequoi acheter un fond, ſont obligez de donner tous leurs ſoins & tout leur travail au Monaſtere, & de s'appliquer aux plus vils emplois. Ceux-là font tout pour le profit du Convent : c'eſt pourquoi le Convent leur fournit ce qui leur eſt neceſſaire ; & s'il leur reſte quelque tems aprés leur travail, ils le donnent à la priere.

Il y a un troiſiéme Ordre de ces Moines, auſquels on donne le nom d'Anachoretes. Ceux-ci ne pouvant pas travailler, ni ſupporter les autres charges du Monaſtere, veulent cependant vivre dans le repos de la ſolitude. Ils achetent une cellule hors du Monaſtere, avec un petit fond dont ils puiſſent vivre, & ils ne vont au Monaſtere, que les jours de feſtes, pour aſſiſter à l'Office : aprés cela ils retournent à leurs cellules, où ils s'employent à leurs affaires, & ils n'ont aucunes heures arrêtées pour la priere. Il ſe trouve neanmoins de ces Anachoretes, qui ſont ſortis de leur Monaſtere avec le conſentement de leur Abbé, pour mener une vie plus retirée, & pour s'appliquer davantage à la meditation & à la priere. Le Monaſtere leur envoye une fois ou deux le mois dequoi ſe nourrir, parce qu'ils ne poſſedent ni fonds, ni vignes : mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'Abbé, loüent quelque vigne voiſine de leur cellule, dont ils mangent le raiſin ; & il y en a qui vivent de figues ; d'autres vivent de

cerises, ou de quelques fruits semblables. Ils sement aussi des féves dans la saison. L'on en voit de plus, qui gagnent leur vie à décrire des livres.

Outre les Moines il y a des Moinesses qui vivent en communauté, & qui sont enfermées dans des Monasteres sous la Regle de Saint Basile. Elles ne sont pas moins austeres que les Moines pour les jeûnes, pour les prieres & pour tout le reste de la vie Monastique. Elles choisissent une des plus anciennes & des plus vertueuses de leur Communauté, pour leur tenir lieu d'Abbesse; & ces Abbesses font la même chose à leur égard, que les Abbez font à l'égard des Moines. Cependant ce Monastere de femmes dépend toûjours d'un Abbé, qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus vertueux pour se confesser & pour leur administrer les autres Sacremens. Ce Religieux demeure proche leur Monastere, afin de les assister plus facilement & plus promtement dans leurs necessitez. Il dit aussi la Messe pour elles, & regle leurs autres offices.

Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un manteau de la même couleur. Elles ont les bras & les mains couvertes jusqu'au bout des doigts. Cet habit est de laine simple. Elles ont de plus la tête rasée, & chacune a une cellule separée, où il y a dequoi se loger tant en haut qu'en bas. Celles qui sont les plus riches ont une servante: elles nourrissent même quelquefois dans leurs maisons de jeunes

filles, qu'elles élevent dans la pieté. Aprés qu'elles se sont acquitées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille; & les Turcs qui ont du respect pour ces Religieuses, viennent jusques dans leurs Monasteres pour acheter des ceintures de leur façon. Les Abbesses ouvrent volontiers les portes de leur Convent aux Turcs qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles, qui retournent à leur appartement si-tost qu'elles ont vendu leur marchandise.

J'ai lû une Relation MS. de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageusement de ces Religieuses. L'Auteur de cette Relation remarque, que les Religieuses nommées Calogeres, qui demeurent à Constantinople, sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris, & qu'elles n'embrassent cette profession, que quand elles sont fort avancées en âge : puis il ajoûte, qu'elles ne font point de vœux, que toute leur sainteté consiste à prendre un voile noir sur leur teste, & à dire qu'elles ne veulent plus se marier; qu'au reste, elles demeurent presque toutes chez elles, où elles prennent le soin de leur ménage, de leurs enfans, & même de leurs parens. Il avouë neanmoins, qu'il y en a quelques-unes qui vivent en communauté; mais que ces dernieres sont plus miserables que les premieres que les unes & les autres vont par tout où il leur plaît : & qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de Religieuses, qu'elles n'en avoient auparavant.

Les jeûnes des Grecs sont assez diffe-

rens de ceux des Latins : car les jeûnes de ces derniers ſeroient des jours de feſte & de bonne chere parmi les Orientaux, d'autant qu'ils ne s'abſtiennent pas ſeulement de manger de la chair, & de tout ce qui en eſt tiré, comme le beurre & le fromage ; mais ils ne mangent pas même de poiſſon, ſe contentant de fruits & de legumes, où ils mettent un tant ſoit peu d'huile, & ils boivent fort peu de vin. Les Moines jeûnent encore plus étroitement, parce qu'ils ne goûtent jamais de vin ni d'huile, ſi ce n'eſt le Samedi & le Dimanche. Il eſt neanmoins permis aux Moſcovites de manger du poiſſon, parce qu'ils n'ont ni vin, ni huile. Le Mécredi & le Vendredi ils s'abſtiennent de manger de la viande & de tout ce qui en peut ſortir ; mais il leur eſt permis ces jours-là de manger du poiſſon. Je ne dirai rien de leur Carême, ni de leurs jeûnes particuliers. Je me contenterai de remarquer, que les Grecs & les autres Levantins blâment fort le jeûne du Samedi parmi les Latins, parce qu'ils diſent que ce jour-là eſt un jour de fête, auſſi bien que le Dimanche ; ce qu'ils prouvent par les anciens Canons & par la pratique des premiers ſiecles. Enfin, pour ce qui regarde les ceremonies, on peut dire en general, qu'il n'y a point de Nation qui en ait tant parmi les Chrétiens. On peut conſulter là-deſſus leur Euchologe, ou Rituel, avec les Notes du P. Goar. Le culte qu'ils rendent aux Images eſt ſi exceſſif, que dans un Manuſcrit que j'ai lû touchant les er-

reurs des Latins, ils leur reprochent (1) de ne point porter de respect aux Images; ce qui ne se peut entendre aisément, si ce n'est que les Latins ne font point une infinité de ceremonies devant leurs Images, qui sont observées par les Grecs. (2) Quand il est la Fête d'un Saint, l'on met son Image au milieu de l'Eglise, & cette Image, ou peinture, represente l'Histoire de la Fête qu'on celebre; par exemple, de la nativité ou de la resurrection de Nôtre Seigneur: alors ceux qui sont presens baise l'Image; ce qui s'appelle en leur Langue, προσκυνεῖν, & en Latin, *adorare*. Cette adoration ne se fait pas à genoux, ni avec quelque inclination, ou autre geste du corps, mais simplement en baisant l'Image. Si c'est une Image de Nôtre Seigneur, on lui baise ordinairement les pieds: si c'est une Image de la Vierge, on lui baise les mains: & enfin si c'est l'Image de quelque Saint, on le baise à la face.

Ces sortes de ceremonies,& quantité d'autres que les Grecs observent en l'adoration de leurs Images, se sont beaucoup augmentées depuis le II. Concile de Nicée, où les deffenseurs des Images remporterent une grande victoire sur les Iconoclastes. C'est principalement depuis ce tems-là, que les Grecs ont publié les Histoires miraculeuses de leurs Images, dont ils ont rempli leurs livres: & comme s'ils n'en avoient pas eu assez parmi eux, ils ont été chercher les miracles qui se sont faits à Rome & dans les autres lieux par la vertu des Images.

(1) Τὸ τὰς σεπτὰς εἰκόνας μὴ προσκυνεῖν. *Ms. Bibliot. Bodlei Oxon. tit.* Τὰ τῶν Λατίνων σφάλματα.

(2) *Metroph. Critop.*

Au reſte, les Grecs établiſſent la plûpart de leurs ceremonies ſur leurs Traditions. Ils ſe ſoucient fort peu d'examiner, ſi ces Traditions ſont anciennes, ou non. Il ſuffit qu'elles ſoient en uſage, pour dire qu'elles ſont Apoſtoliques. Et comme ils ont preſentement peu de perſonnes habiles, il ne ſont pas capables de juger, ſi leurs Traditions ſont veritablement appuyées ſur l'Antiquité. Une des ceremonies qui a le plus étonné les Latins, eſt celle qu'ils obſervent avec un grand apparat à l'égard des myſteres, lors qu'ils ſont ſur le petit autel, qu'ils appellent l'autel de la Protheſe; & cela avant la conſecration. Car ce qui eſt étonnant, ils rendent des honneurs extraordinaires au pain & au vin avant qu'ils ſoient conſacrez, & ſur leſquels on n'a encore fait qu'une ſimple benediction. On peut mettre au nombre des ceremonies qui ne ſont appuyées que ſur la Tradition, mais Apoſtolique, la plus grande partie de leurs Sacremens: parce que, comme nous avons remarqué ci-deſſus, ils ne croyent pas que Jeſus-Chriſt en ſoit immediatement l'Auteur. Tous ces Sacremens ſont accompagnez d'un grand nombre de ceremonies, parce qu'ils ſont perſuadez, qu'on ne peut trop reſpecter exterieurement les choſes ſaintes. C'eſt pourquoi ils celebrent la Liturgie & leurs autres Offices avec bien plus d'apparat qu'on ne fait dans l'Egliſe Romaine. Ils ont de plus un grand nombre de livres de leurs Offices, ſans avoir neanmoins de Breviaires à l'uſage des parti-

culiers, comme les Latins ; parce qu'ils disent, que l'Office se doit reciter dans l'Eglise publiquement, & non dans la chambre en particulier. (1) François Arcudius s'étant avisé de faire une espece de Breviaire pour l'usage des Grecs, qu'il compila de leurs livres d'Office, n'eût pas toute la satisfaction qu'il s'étoit imaginé : car les Grecs ont méprisé ce Breviaire, & il n'y a que les Moines de saint Basile du Monastere de *Crypta Ferrata* à 15. milles de Rome, qui s'en servent dans leurs voyages.

(1) *Ian. Nic. Erythr. in Pinacoth.*

Nous ne nous arréterons pas davantage sur les ceremonies des Grecs ; car il faudroit un volume entier pour les bien décrire. La plûpart de ces ceremonies ont des sens mystiques, si nous nous en rapportons à quelques-uns de leurs Docteurs qui ont écrit sur cette matiere. Mais tout le monde sçait, qu'il n'y a rien de plus mal-fondé que cette Theologie allegorique & mystique. J'aurois plûtost souhaité de representer ici en abregé le chant & la musique de la grande Eglise de Constantinople : mais outre que cela seroit trop long, on auroit besoin de plusieurs figures. J'ajoûterai seulement par forme de supplément, un discours touchant la creance de la Transsubstantiation, qui n'est pas moins connuë presentement à la plûpart des Grecs, qu'elle est connuë à l'Eglise d'Occident.

CHAPITRE II.

De la Transſubſtantiation. Si elle eſt reconnuë par les Grecs qu'on nomme ordinairement Schiſmatiques.

QUoi que cette queſtion ait été traitée fort au long par Mr. Arnauld dans ſes livres contre Monſieur Claude, elle ne laiſſe pas de ſouffrir encore de grandes difficultez ; & il y a même bien des gens, principalement parmi les Proteſtans, qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre d'Atteſtations produites par ce Docteur dans ſon ouvrage de la Perpetuité, parce qu'il n'a rapporté, diſent-ils, qu'une Traduction Françoiſe de toutes ces Atteſtations, ſans en publier les Originaux ; & qu'il ſe peut faire, qu'elles ayent été mal-traduites : outre qu'on trouve, diſent les mêmes Proteſtans, dans ces témoignages quelques faits qui ne ſont nullement de la creance des Grecs, & qui donnent par conſequent occaſion de douter de la ſincerité de ces Actes. Auſſi quelques Jeſuites ont ils eu deſſein de publier des Atteſtations plus authentiques, & dans les Langues mêmes où elles ont été composées : ce qui ſera aſſurément d'une tres-grande utilité. Mais en attendant cela, je produirai ici quelques preuves de la creance des Grecs touchant la Tranſſubſtantiation, qui doivent eſtre, ce me ſemble, preferées à toutes les Atteſtations qu'on pourroit faire venir du Levant ; parce que

non-ſeulement les Jeſuites ſeront ſuſpects aux Proteſtans, mais même ils ne manqueront pas de dire, que ces Atteſtations auront été mendiées, & qu'il n'y a rien qu'on ne faſſe faire aux Grecs d'aujourd'hui pour de l'argent : au lieu que les témoignages tirez des livres qui ont été compoſez par les mêmes Grecs avant toutes ces diſputes, ſont autant de preuves qu'on ne peut contredire. Mr. Arnauld qui voyoit la force de ces ſortes de preuves, oppoſa à Mr. Claude l'autorité de Gabriel Archeveſque de Philadelphie, qui établit en termes formels la Tranſubſtantiation de la meſme maniere que les Latins. Mais comme il n'avoit pas le livre de cet Auteur, il s'en étoit entierement rapporté au témoignage du Cardinal du Perron, qui l'avoit cité dans ſon livre de l'Euchariſtie ; d'où Mr. Claude a pris occaſion de rejetter cette autorité, comme lui étant ſuſpecte, d'autant que le Cardinal qui rapporte ordinairement les paroles Grecques des Auteurs qu'il cite, s'étoit contenté de produire en François le témoignage de cet Archeveſque. Monſieur Claude éludoit auſſi le témoignage du meme Gabriel rapporté en Grec par Arcudius, pretendant qu'il n'avoit pas traduit les paroles de cet Auteur Grec, mais qu'il les avoit étenduës en les paraphraſant à ſa maniere. C'eſt ainſi que ce Miniſtre a éludé pluſieurs autres preuves de fait par de pures ſubtilitez, juſqu'à ce que le P. Simon fiſt imprimer en Grec & en Latin les Ouvrages de Gabriël de Philadelphie & pluſieurs au-

tres pieces tirées de bons Originaux qu'on n'a pû révoquer en doute.

Depuis ce temps-là Mr. Smith, Protestant de l'Eglise Anglicane qui a voyagé dans la Grece, a composé une Lettre touchant l'état present de l'Eglise Grecque, où il n'a pû s'empêcher d'avoüer, que la Transubstantiation est reconnuë par les Grecs, & que mesme dans une Confession de Foi, qui a été publiée depuis peu sous le nom de toute l'Eglise Grecque, le mot μετουσίωσις, qui est le même que le terme Latin *transubstantiatio*, y est employé. Voici les paroles de cette Confession. (1) *Le Prêtre n'a pas plûtost recité la priere, qu'on appelle l'invocation du S. Esprit, que la Transubstantiation se fait, & que le pain se change au veritable corps de Jesus-Christ, & le vin en son veritable sang, ne restant plus que les seules especes, ou apparences.* Il n'y a rien de plus clair, ni de plus formel que ces paroles, qui se trouvent dans un livre approuvé generalement dans toute la Grece. Cependant Mr. Smith, bien loin de se rendre à une Confession si authentique & si publique, ne pouvant pas s'inscrire en faux contre les Auteurs, comme M. Claude a fait peu judicieusement, il a recours à d'autres subtilitez qui ont quelque apparence de raison, & ausquelles il est necessaire de répondre, pour mettre entierement à couvert la Foi des Grecs. Il pretend que le terme μετουσίωσις a été inventé depuis peu pour autoriser un nouveau dogme : que Gabriel de Philadelphie est le premier, au moins un

(1) Μετὰ γὰρ ῥήματα ταῦτα, ἡ μετουσίωσις παραυθὺς γίνεται, καὶ ἀλλάσσεται ὁ ἄρτος εἰς τὸ ἀληθινὸν σῶμα τοῦ Χριστοῦ, καὶ ὁ οἶνος εἰς τὸ ἀληθινον αἷμα. ἀπομένονται μόνον τὰ εἴδη πῶς φαίνονται.

des premiers qui s'en ſoit ſervi : que cet Archevêque ayant demeuré long-tems à Veniſe, & s'étant rempli l'eſprit de la Theologie Scholaſtique, & ayant même eſté gagné par les ruſes & tromperies de ceux de l'Egliſe Romaine, avoit établi par un nouveau mot, ce que Jeremie Patriarche de Conſtantinople, & par qui il avoit eſté conſacré Evêque, avoit entierement ignoré. Il ajoûte de plus, que depuis Gabriël de Philadelphie, on ne voit pas que le mot μετουσίωσις ait eſté fort en uſage dans les livres des autres Eſcrivains Grecs : que les Synodes tenus contre Cyrille Lucar s'en ſont abſtenus : que ce même mot eſt inconnu aux anciens Peres : qu'il ne ſe trouve ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles : qu'enfin, bien loin que la creance de la Tranſubſtantiation ſoit reçuë parmi les Grecs, on prouve évidemment le contraire par leur Liturgie, où les Symboles aprés même qu'ils ont eſté conſacrez & appellez le corps & le ſang de Chriſt ; ſont nommez en même tems (1) les antitypes du corps & du ſang de Chriſt. Voilà ce que les Proteſtans ont de plus fort à oppoſer aux Grecs d'aujourd'hui qui reconnoiſſent la Tranſubſtantiation ; & par là ils croyent rendre inutiles tous ces gros volumes que Mr. Arnaud a compoſez ſur cette matiere. Et c'eſt ce qui m'oblige d'examiner en particulier toutes ces réponſes, & de faire voir qu'elles n'ont rien de ſolide.

(1) Τὰ ἀντίτυπα τοῦ ἁγίου σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ.

Premierement il n'eſt pas vrai, que Gabriël de Philadelphie ſoit le premier auteur

du mot

du mot μετουσίωσις parmi les Grecs. Gennadius, qui vivoit plus de cent ans avant cet Archevêque, & qu'on croit être celui qui a esté le premier Patriarche de Constantinople aprés la prise de cette ville par les Turcs, se sert indifferemment dans (1) une de ses Homilies, des mots μεταβολὴ & μετουσίωσις. Il explique de plus, comment il se peut faire, que dans cet admirable changement, il ne reste (2) que les accidens du pain sans la substance du même pain, & que la veritable substance du corps de Jesus-Christ soit cachée sous ces mesmes accidens. Je n'examine point ici les qualitez particulieres de Gennadius, & s'il étoit du nombre des Grecs latinisez. Il suffit que je fasse voir, que Gabriël de Philadelphie n'est point le premier auteur du mot μετουσίωσις, puisqu'on le trouve dans des livres Grecs composez plus de cent ans avant lui. Au moins ne pourra-t-on pas dire, que Gabriël qui s'en est servi, ait été corrompu par les Latins, comme l'assûre Mr. Smith, sans en apporter aucune preuve. Cela est si éloigné de la verité, qu'on trouve un Ouvrage de Gabriël de Philadelphie contre le Concile de Florence, s'étant declaré ouvertement pour le parti de Marc d'Ephese, contre ceux de son Eglise qui avoient adheré à ce Concile; outre qu'il étoit lié d'amitié & d'interest avec un certain Meletius, grand ennemi de l'Eglise Romaine. J'avoüe qu'il a étudié à Padoüe, où il avoit appris la Theologie Scholastique, dont il employe les termes dans ses livres. Mais Cy-

(1) *Voyez les Actes produits à la fin de ce livre.*

C.

(2) Εἶναι συμβεβηκότα τοῦ ἄρτου χωρὶς τῆς οὐσίας τοῦ ἄρτου, καὶ πῶς ἀληθινὴν οὐσίαν τοῦ σώματος κρύπτεσθαι ἐν συμβεβηκόσιν ἄλλης οὐσίας. *Gennad. apud Melec. Syrig. in Cod. MS.*

rille Lucar, qui a écrit une Confeſſion de Foi en faveur des Calviniſtes, & qui eſt preſque tirée mot pour mot des Ouvrages de Calvin, avoit auſſi étudié à Padoüe, & étoit encore plus ſavant dans la Theologie, que Gabriël, qui ne s'eſt ſervi des termes des Theologiens Latins, que parce qu'il a crû qu'ils expliquoient ſa creance avec plus de netteté, & non pas pour autoriſer une nouveauté. Cette affectation de parler le langage des Scolaſtiques, laquelle paroît dans tous les Ecrits de Gabriël, ne regarde que les expreſſions & la methode, & non pas le fond des choſes; & ainſi il ne peut être blâmable, que d'avoir introduit de nouveaux termes dans ſon Egliſe: & bien loin de conclurre avec Mr. Smith, qu'il y ait en même tems apporté des nouveautez, on en doit inferer au contraire, que le mot μεταβολὴ des Grecs, qui ſignifie ſeulement un changement, & qu'on trouve dans les anciens Auteurs, n'eſt autre choſe que le terme *tranſubſtantiatio*, inventé par les Latins; puis qu'un Grec ſavant dans les expreſſions des Grecs & des Latins, & d'ailleurs ennemi declaré des Latins, ſe ſert indifferemment des mots μεταβολὴ & μετουσίωσις, qui eſt le même que *tranſubſtantiatio*, pour exprimer le changement des ſymboles au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.

Mais Jeremie Patriarche de Conſtantinople, qui a conſacré Evêque Gabriël de Philadelphie, & qui a fait de ſavantes réponſes aux Theologiens de Wittemberg ſur

(1) Δοξάζει οὖν ἡ Καθολι-

cette matiere, ne s'est, dit-on, jamais servi de ce mot *μετουσίωσις*. Il est vrai que ce Patriarche se sert du mot *μεταβολὴ* parce qu'il est Grec, & que *μετουσίωσις* ne l'est pas. Il n'a pas voulu mettre en usage un mot barbare & inconnu aux Anciens. Cependant il fait assez connoître, que par le terme *μεταβολὴ*, il entend la même chose que *μετουσίωσις*, ou *transsubstantiatio* des Latins. Les Theologiens de Wittemberg, qui ont fait imprimer ses réponses, & qui n'ont pas moins d'aversion pour la Transsubstantiation, que les Protestans d'Angleterre & de France, étoient si fortement persuadez, que le Patriarche vouloit marquer la Transsubstantiation de l'Eglise Romaine par le mot *μεταβάλλεται*, qu'ils ont ajoûté à la marge vis-à-vis de ce mot, celui de *μετουσίωσις*, comme signifiant la même chose dans la pensée de Jeremie; & à la marge de la Version Latine ils ont mis vis-à-vis de *mutari*, le terme *transsubstantiatio*. Ces mêmes Theologiens dans leur réponse au Patriarche, montrent évidemment, qu'ils reconnoissent pour synonimes dans la question qui étoit entre lui & eux, les mots *μεταβάλλεσθαι être changé*, & *μετουσιοῦσθαι*, *être transsubstantié*. Jeremie leur avoit écrit, que (1) selon la creance de l'Eglise Catholique, le pain & le vin aprés la consecration étoient changez par le S. Esprit au corps & au sang de Jesus-Christ. A quoi ceux de Wittemberg répondirent; (2) qu'ils croyoient que le corps & le sang de Christ étoient veritablement dans l'Eucharistie;

καὶ Ἐκκλησία ὅτι μετὰ τὸν ἁγιασμὸν ὁ μὲν ἄρτος μεταβάλλεται εἰς αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ, ὁ δὲ οἶνος εἰς αὐτὸ τὸ αἷμα διὰ πνεύματος ἁγίου. (2) Τὸ δὲ τοῦ Κυρίου σῶμα καὶ τὸ αἷμα ὄντως παρεῖναι τῷ κυριακῷ δείπνῳ πιστευόμεθα, οὐ μέντοι τὸν ἄρτον μεταβάλλεσθαι εἰς τὸ τοῦ Χριστοῦ σῶμα ὑπολαμβανόμεθα.

mais qu'ils ne croyoient pas pour cela, que le pain fût changé au corps de Christ. Ils ne se servent point dans leur réponse d'autres termes pour exprimer la Transubstantiation des Latins, que du verbe Grec μεταβάλλεσθαι, dont le Patriarche s'étoit servi. Enfin, Jeremie aprés avoir lû la replique des Theologiens de VVittemberg, leur fait encore cette réponse, que (1) le pain devient le corps de Christ, & le vin & l'eau son sang, par le moyen du S. Esprit qui les change; & que ce changement est au dessus de la raison humaine. D'où il est facile de juger, que ces mots μεταποίησις, μεταβολὴ, μεταστοιχείωσις, & autres semblables, dont les Grecs se servent ordinairement pour marquer le changement des symboles, signifient la même chose que le mot barbare μετουσίωσις, qui a été formé sur celui de *transubstantiatio* par les derniers Grecs qui ont lû les Ouvrages des Latins, & qui ont étudié dans leurs Ecoles. Les nouveaux Grecs n'ont adopté ce mot, que parce qu'ils ont jugé qu'il exprimoit tres-bien ce changement du pain & du vin au corps & au sang de Jésus-Christ, & qu'il convenoit entierement avec leur creance. Et ce qui merite le plus d'être remarqué dans cette affaire, c'est que Gabriël de Philadelphie n'en employe presque point d'autre que celui-là, dans une Apologie qu'il écrit exprés pour ceux de sa Nation contre quelques Theologiens de l'Eglise Romaine, qui les accusoient injustement d'idolatrie.

(1) Ὁ ἄρτος γίνεται σῶμα Χριστοῦ, καὶ ὁ οἶνος καὶ τὸ ὕδωρ αἷμα Χριστοῦ ἐπιφοιτήσει τοῦ ἁγίου πνεύματος μεταποιοῦντος αὐτὰ ὑπὲρ λόγον καὶ ἔννοιαν.

On oppoſe de plus, que depuis Gabriel de Philadelphie, le mot μετουσίωσις ne ſe trouve gueres dans les livres des autres Ecrivains Grecs, & non pas même dans les deux Synodes de Conſtantinople tenus contre Cyrille Lucar. Mais cette objection paroît encore moins fondée que les precedentes. On a imprimé à Veniſe en 1635. ſous le nom d'un Prêtre & Moine Grec, nommé Gregoire, un petit Abregé de la Theologie des Grecs, en forme de Catechiſme, où ſe trouve non-ſeulement le mot μετουσίωσις, mais la maniere dont la Tranſubſtantiation ſe fait, y eſt declarée fort au long. L'Auteur rapportant la difference qu'il y a entre l'Euchariſtie & les autres Sacremens, dit que les autres Sacremens ne contiennent que la grace, au lieu (1) que l'Euchariſtie renferme Jeſus-Chriſt preſent; & que c'eſt pour cela qu'on appelle le changement qui ſe fait dans ce Sacrement, μετουσίωσις, ou *Tranſubſtantiation*. Ce Gregoire prend la qualité de Protoſyncelle de la grande Egliſe, & faiſoit ſa reſidence dans un Monaſtere de l'Iſle de Chio. Il témoigne dans ſa Preface être redevable de la meilleure partie de ſon Ouvrage à George Coreſſius, qu'il qualifie d'un des plus ſavans Theologiens de ſon Egliſe, & qui prend en effet la qualité de Theologien de la grande Egliſe, & qui étoit auſſi Medecin de ſa profeſſion. Ce Coreſſius, qui a écrit avec beaucoup de chaleur un livre des erreurs des Latins, a mis à la tête de cet Ouvrage ſon approbation, où il

(1) Εἰς τοῦτο τὸ μυστήριον εἶναι ὁ Χριστὸς κατὰ παρουσίαν, καὶ διὰ τοῦτο λέγουσι τοῦτο, τὸ μεταβάλσίμον μετουσίωσιν. *Greg. in Synopſ. Dogmat. Eccleſiæ.*

témoigne (1) qu'il ne contient que des sentimens vrais & orthodoxes.

Outre cet Ouvrage, il en fut composé un bien plus considerable en 1638. par Meletius Syrigus contre la Confession de Foi attribuée à Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, & imprimée à Genéve en Grec & en Latin. Le titre de ce livre, qui n'a point été imprimé, est conçu en ces termes. Μελετίου Συρίγου Ἱερομονάχου ἀντίρρησις πρὸς τὴν ἐκδοθεῖσαν ὁμολογίαν τῆς χριστιανικῆς πίστεως ὑπὸ τοῦ Κωνσταντινουπόλεως Κυρίλλου ἐπιγραφεῖσαν ἐν ὀνόματι τοῦ Χριστιανῶν ἁπάντων τῆς Ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας. L'Auteur refute fortement cette pretenduë Confession de l'Eglise Orientatale, par un grand nombre de preuves tirées des Peres & des autres Ecrivains Ecclesiastiques jusqu'à nôtre siecle, & fait voir évidemment, que la Confession de Cyrille a été tirée des Ouvrages de Calvin : puis à la fin de son livre il ajoûte une Dissertation particuliere touchant (2) le mot μετουσίωσις, ou transubstantiation ; & il montre par plusieurs exemples, que bien que ce mot ne soit pas de l'ancien usage, on a cependant raison de s'en servir aujourd'hui, ou de quelqu'autre semblable, à cause des Heretiques de ce tems. Et pour mieux expliquer le changement qui se fait dans le Sacrement de l'Eucharistie, on produira (3) à la fin de cet Ouvrage cette Dissertation en Grec, que Monsieur Arnaud a inserée en François dans son dernier Tome de la Perpetuité.

(1) Δόγματα ἀληθῆ πάνυ καὶ ὀρθόδοξα συνέχειν τὸ διέγνω μέγον ἐγὼ Γεώργιος ὁ Κορέσσιος τῆς μεγάλης Ἐκκλησίας Θεόλογος διϊσχυρίζομαι.

(2) Περὶ τοῦ ὀνόματος τῆς μετουσιώσεως.

(3) *Voyez les Actes rapportez à la fin de ce livre.*

Nous avons de plus deux Editions du livre d'Agapius Moine Grec du Mont Athos, dont la premiere est de 1641. & la seconde de 1664. & toutes deux de Venise, sous le titre de Ἁμαρτωλῶν σωτηρία, *Le salut des pecheurs.* Quoique cet Auteur conserve les mots anciens μετατρέπεται, μεταποιεῖν, & autres semblables, il ne laisse pas d'établir en termes formels la creance de la Transubstantion, & de reconnoître que Jesus-Christ (1) a caché comme sous une voile, la substance divine sous les accidens du pain & du vin. Je passe sous silence ce grand nombre de miracles, que ce même Agapius a rapporté, pour prouver la verité de la Transubstantiation, parce que ces miracles, soit qu'ils soient vrais ou faux, ne font rien à nôtre sujet.

On peut encore ajoûter au Moine Agapius, Michel Cortacius de Crete dans son Sermon qu'il prononça publiquement, & qu'il dedia au Patriarche d'Alexandrie. Ce Sermon se trouve imprimé à Venise en 1642, sous le titre de Ὁμιλία, ou Λόγος ἐπιδεικτικὸς περὶ τοῦ ἀξιώματος τῆς Ἱερωσύνης, *Discours touchant la dignité du Sacerdoce.* Cortacius compare dans ce Discours le Prêtre avec Dieu, & il dit entr'autres choses, que comme (2) Dieu a changé l'eau en vin, de même le Prêtre change, & pour me servir de son terme, transubstantie le vin au sang de Jesus-Christ. Il declame de plus contre les nouveaux Heretiques, qui n'ajoûtent pas foi à la verité de ce mystere; & pour les designer mieux, traite

(1) Ἐσκέπασε τὴν θείαν αὐτοῦ καὶ ὑπέρλαμπρον οὐσίαν μετὰ συμβεβηκότα καὶ εἴδη ταῦτα ἄρτου καὶ οἴνου. *Agap. Monach. Graecus.*

(2) Ὁ Θεὸς τὸ ὕδωρ οἶνον ἔκαμε, καὶ ὁ Ἱερεὺς τὸν οἶνον εἰς αἷμα τοῦ Χριστοῦ μετουσιώνει. *Mich. Cortac. Serm. de dign. Sacerd.*

(1) Luther d'impie & d'abominable Heresiarque & Apostat, qui a seduit par sa doctrine une infinité de personnes. Au reste, on ne doit pas être surpris, de voir un Grec s'emporter si fortement contre les Protestans, ni inferer de là, que ce Sermon lui ait été suggeré par quelque Moine Latin ennemi des Protestans. Ceux qui savent ce qui s'est passé à Constantinople sous le Patriarchat de Cyrille, grand fauteur des Protestans, & qui attira à ce parti-là plusieurs Evêques, Prestres, & Moines, ne seront point étonnez de ces invectives de Cortacius, qui étoient alors de saison.

Je ne croi pas qu'aprés cela Monsieur Smith ose dire, qu'il ne se trouve gueres d'Auteurs qui se soient servis du mot μετουσίωσις à l'imitation de Gabriël de Philadelphie. On aura plus de raison de dire, qu'il y en a fort peu qui ne s'en soient servis depuis ce tems-là : & si j'avois été assez heureux d'avoir fait un Voyage dans le Levant, aussi bien que Mr. Smith, je pourrois en fournir un plus grand nombre, & en faire part au Public.

Mais les deux Synodes tenus à Constantinople contre Cyrille Lucar, ne font point mention, dit Mr. Smith, du mot μετουσίωσις : d'où il infere, qu'ils s'en sont abstenus exprés, pour ne pas favoriser une nouveauté. On ne peut rien voir de plus mal fondé que cette objection, & il ne faut qu'un peu de sens commun, pour en découvrir la fausseté. Il s'agit dans

(1) Ὁ μιαρὸς καὶ ἀσηβέστατος αἱρεσιάρχης Λούτερος ὁ ὁποῖος μὲ διδασκαλίαν ὄχι ἀποστολικὴν ἀλλὰ ἀποστατικὴν πολλοὺς ἐπλάνησε.

dans ces deux Synodes de condamner les propositions heretiques avancées par Cyrille sous le nom de l'Eglise Orientale. Ainsi ces deux Synodes se contentent de rapporter les propositions de Cyrille selon ses termes mêmes, & de les anathematiser. Si Cyrille s'étoit servi dans sa pretenduë Confession de Foi du terme μετουσίωσις, les Evêques de ces deux Conciles n'auroient pas manqué de s'en servir. Voici les termes du premier Synode tenu sous Cyrille de Borrhée en 1638. (1) Anathême à Cyrille, qui enseigne & qui croit, que le pain & le vin qui sont sur l'autel de la Prothese, ne sont point changez au veritable sang & corps de Christ par la benediction du Prestre & par la descente du Saint Esprit. Cela seul est une preuve convaincante, que le verbe μεταβάλλεται est la même chose parmi les Grecs, que le nouveau terme μετουσιοῦσθαι, qui répond au Latin *transubstantiari*, puisque Cyrille Lucar s'en sert pour nier la Transubstantiation de l'Eglise Romaine. De plus, les Evêques de ce Synode montrent évidemment, quelle est leur creance touchant ce mystere, quand ils anathematisent au même endroit ces paroles de Cyrille, tirées de l'Article 17. de sa Confession: (2) *Ce qu'on voit des yeux & qu'on reçoit dans le Sacrement, n'est point le corps du Seigneur.* Peut-on rien apporter qui prouve plus nettement la doctrine de la Transubstantion, que cet anathême? Le II. Concile tenu à Constantinople en 1642. sous Parthenius,

(1) Ἀνάθεμα Κυρίλλῳ δογματίζοντι ἢ πιστεύοντι μὴ μεταβάλλεσθαι τὸ ἐπὶ τῆς προθέσεως ἄρτον, ἢ ἔτι τὸν οἶνον διὰ τῆς τοῦ ἱερέως εὐλογίας καὶ πνεύματος ἁγίου ἐπιφοιτήσεως εἰς ἀληθὲς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ.

(2) Τὸ σῶμα τοῦ Κυρίου οὐκ ἔστιν ὅπερ ἐν τῷ μυστηρίῳ τοῖς ὀφθαλμοῖς ὁρᾶται καὶ λαμβάνεται.

E

confirme la creance de l'Eglise Latine avec la même évidence que le premier. Il se contente de rapporter les paroles de la Confession de Cyrille, & de les condamner comme heretiques. Ces paroles tirées de l'Article 17. consistent en ce que Cyrille avoit avancé, (1) *que la divine Eucharistie n'étoit qu'une figure pure & simple.* Les Evêques assemblez dans ce Synode opposent à cela, que (2) *Jesus-Christ n'a pas dit, ceci est la figure de mon corps, mais ceci est mon corps, sçavoir ce qu'on voit, ce qu'on reçoit, ce qui a été rompu, ce qui a été déja sanctifié & beni.*

Je pourrois joindre à ces deux Synodes, un troisiéme tenu à Jerusalem en 1672. imprimé à Paris en 1676. avec une Version Latine faite par un Moine Benedictin, qui à grand peine savoit lire le Grec, tant cette Version est remplie de fautes. Mais comme ce Synode a été assemblé exprés contre Mr. Claude, qui est nommé dans la Preface, (3) Ministre des Calvinistes de Charenton, je crains que les Protestans ne le tiennent pour suspect. Il ne s'y passa pourtant rien qui ne soit selon le droit ordinaire. Ces Evêques se trouverent dans ce tems-là à Jerusalem pour la dedicace d'une Eglise, & on les pria de prononcer sur les Articles qu'on leur presenta, où les Protestans de France attribuoient à l'Eglise Grecque leurs propres erreurs. Ils paroissent tres-bien instruits des matieres dont il étoit question, en se servant judicieusement de l'autorité de plusieurs livres composez par

(1) Τὴν θείαν εὐχαριστίαν μηδὲν ἕτερον, ἢ μὴ τύπον ψιλόν.

(2) Ἰησοῦς οὐκ ἔφησε, τοῦτό ἐστιν ὁ τύπος τοῦ σώματός μου· ἀλλὰ τοῦτ' ἐστι τὸ σῶμά μου ὁρώμενον, καὶ λαμβανόμενον, καὶ ἐσθιόμενον καὶ κλώμενον. ἁγιασθὲν ἤδη καὶ εὐλογηθέν.

(3) Ὑφηγήτης τοῖς ἐν Χαρεντονίᾳ Καλβίνοις.

ceux de leur Communion, où ces erreurs étoient condamnées. Ils produisent entr'autres livres, les réponses du Patriarche Jeremie aux Theologiens de Wittemberg, un livre de Jean Nathanaël Prêtre & Oeconome de l'Eglise de Constantinople, qui contient (1) une explication de la Liturgie, Gabriël Severe, autrement l'Archevêque de Philadelphie, qu'ils appellent Μετροπολίτην τῶν ἐν Ἐνετίησιν ἀδελφῶν, *l'Archevêque de leurs Freres qui residoient à Venise* : ce que le Traducteur a interpreté, *l'Archevêque de nos Freres de Crete.* Ils citent de plus la confession orthodoxe de l'Eglise Orientale, qui avoit été publiée depuis six ou sept ans, puis corrigée & expliquée par Meletius Syrigus par l'ordre d'un Synode de Moldavie, & imprimée ensuite par les soins du Seigneur Panagioti. Ils concluent de tous ces Actes, qu'il y a de l'impudence, plûtôt que de l'ignorance, dans les Protestans de France, qui imposent au simple peuples, en attribuant leurs Heresies à l'Eglise Orientale. Enfin ces mêmes Evêques tâchent de justifier la memoire de Cyrille Lucar, en opposant à sa pretenduë Confession de foi d'autres de ses Ouvrages, où il est manifestement dans des sentimens contraires. Il y a plusieurs autres choses dans ce même Synode pour autoriser la Transubstantiation ; sur tout, on n'y a pas oublié le mot μετουσίωσις : & comme on en a fait une seconde Edition plus exacte que la premiere, je ne m'y arrêterai pas davantage. J'ajoûterai seulement ici quelque

(1) Περὶ τῆς ἑρμηνείας τῆς ἱερᾶς λειτουργίας.

chose, pour faire connoître mieux l'esprit de Cyrille, dont on a parlé si differemment selon les differens partis qu'on a eu à defendre : ce qui servira beaucoup pour éclaircir la creance de la Transubstantiation dans l'Eglise Grecque.

Cyrille Lucar, qui s'est rendu si fameux parmi les Grecs & les Latins, étoit de Crete, & entra fort jeune au service de Melece Patriarche d'Alexandrie, qui étoit aussi de Crete, & qui l'ayant reconnu homme d'esprit & d'application, l'ordonna Prestre. Il alla ensuite à Padoüe continuer ses études, d'où étant retourné à Alexandrie, Melece le fit Chef d'un Monastere, & l'envoya en Valachie : ce qui lui donna occasion en passant par l'Allemagne, d'avoir des Conferences avec les Protestans de ce païs-là, sachant tres-bien la Langue Latine & la Theologie de l'Ecole. Etant de retour de sa commission, il se servit de l'argent qu'il avoit cueilli pour les necessitez du Patriarchat, à se faire élire lui-même Patriarche. Ayant été élevé à cette dignité, il entretint son commerce avec les Protestans, se servant pour cela de Metrophanes Critopule, dont nous avons un Ouvrage touchant la creance de son Eglise, imprimé à Helmstat. Ce Metrophanes alla au nom de son Patriarche en Angleterre, & dans une bonne partie de l'Allemagne, où il s'informa le plus exactement qu'il lui fut possible, de l'état des Eglises Protestantes, dont il fit son rapport à Cyrille, l'étant aller trouver à Constantinople, où il étoit, songeant à entrer par

quelque voye que ce fût dans le Patriarchat de Constantinople. Ce qui le porta à lier amitié avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande à la Porte, principalement avec le dernier, qui lui fut utile dans la suite pour avancer ses affaires. Cyrille n'étant encore que Moine, avoit fait une connoissance assez particuliere avec le Sr. Corneille Haga, qui voyageoit alors dans le Levant, & lequel étant depuis retourné à Constantinople en qualité d'Envoyé de Messieurs les Etats, renouvella son ancienne connoissance avec Cyrille, qui dans ce tems-là étoit Patriarche d'Alexandrie, & qui le pria de faire venir quelques livres des Theologiens Protestans, témoignant qu'il avoit de l'inclination pour leurs sentimens. Ce que le Sr. Haga ne lui ayant pû refuser, en donna avis à ses Maîtres, qui ne manquerent pas d'envoyer aussi-tôt à Constantinople assez de livres pour pervertir toute la Grece, s'ils eussent été écrits dans la Langue du païs. Il étoit impossible que les affaires de Cyrille n'éclatassent au dehors, principalement ayant pour ennemis les Jesuïtes de Constantinople, qui s'opposoient en toute chose à ses desseins, publiant hautement qu'il étoit Heretique; & ils en donnerent même avis aux Jesuites de Paris, afin que le Roi en fût averti. On ne manqua pas d'en parler à l'Ambassadeur des Etats qui étoit à Paris, & qui en écrivit à Constantinople. Depuis ce tems-là Cyrille ne se ménagea plus tant qu'auparavant à l'égard des Jesuites. Il ne fit même aucu-

ne difficulté de donner au Sr. Haga une Confeſſion de Foi écrite en Latin & de ſa main, qu'il mit quelque tems aprés en Grec. C'eſt cette même Confeſſion qui a été imprimée à Genéve en Grec & en Latin; & qui fit dire aux Proteſtans, que l'Egliſe Grecque s'accordoit avec eux dans les principaux points de leur creance; ſur tout, dans tout ce qui regardoit l'Euchariſtie. Cyrille cependant, qui avoit un parti puiſſant dans Conſtantinople contre les Jeſuites & contre la Cour de Rome, fut élû Patriarche, & pendant cinq ou ſix mois il ne fit rien paroître dans ſes actions, qui marquât qu'il eût abandonné la Religion de ſes Peres. Mais comme il avoit les Jeſuites pour ennemis, il crut être obligé de ſe declarer pour les Hollandois, afin d'en être appuyé. Il attacha auſſi à ſon parti un bon nombre d'Evêques & d'Eccleſiaſtiques qui goûtoient ſes ſentimens, & qui étoient dans la même diſpoſition que lui, d'introduire des nouveautez dans l'Egliſe Grecque. Mais ils ne furent pas les plus forts, parce que les Jeſuites, qui ont un College à Conſtantinople, où ils inſtruiſent les enfans ſans en recevoir aucune retribution, gagnerent aiſément le peuple, qui ſe ſoûleva contre Cyrille. Les Grecs firent une Aſſemblée en 1622. où il fut depoſé du Patriarchat, & relegué dans l'Iſle de Rhodes. On élut un autre Patriarche en ſa place, qui s'étoit ſoûmis par lettres à la Cour de Rome, qui avoit appuyé ſon élection. Mais comme Cyrille entretenoit toûjours un parti dans

Constantinople, & que les Holandois lui fournissoient de grandes sommes d'argent, il ne fut pas long-temps sans estre rétabli dans son Patriarchat. Ce fut alors qu'il se vengea des Jesuites & de ceux qui avoient appuyé les interêts de la Cour de Rome, & que le Calvinisme regna dans Constantinople. Ce qui apporta un grand desordre dans cette Eglise, parce que Cyrille y mettoit tout à prix, afin de rendre aux Hollandois les sommes qu'il avoit empruntées d'eux. Les Jesuites & la Cour de Rome voyant que Cyrille étoit entierement le maître, tâcherent de le gagner, en lui proposant des accommodemens, & en lui representant le peril où étoit son Eglise, s'il continuoit ses liaisons avec les Calvinistes. Il témoigna qu'il donneroit volontiers les mains à un accommodement. Mais comme il continuoit toûjours ses pratiques avec les Hollandois, on fit un nouvel effort du côté de Rome pour le chasser de son Siege: ce qui réüssit, mais pour fort peu de tems, parce que l'argent des Hollandois le rappella bien-tost dans son Patriarchat. La Cour de Rome redoublant ses efforts contre Cyrille, envoya à Constantinople une personne en qualité de Vicaire du Patriarche, pour conserver la Foi orthodoxe dans cette Eglise, qui sembloit estre proche de sa ruïne. Le parti de Cyrille ne manqua pas de se servir de cette occasion, pour rendre les Jesuites & ceux de leur parti odieux auprés des Turcs, qui eurent de la jalousie de cet Envoyé de Rome; de sorte que ce dernier

parti fut tres maltraité par les Turcs, & Cyrille se vengea cruellement de tous les Grecs qu'il croyoit lui estre opposez. Cyrille neanmoins, qui se rendit odieux par ses grandes vexations, & qui avoit un parti à soûtenir aussi puissant qu'étoit celui des Jesuites de Constantinople appuyé par la Cour de Rome, succomba, & fut étranglé par un ordre exprés du Grand Seigneur.

Voilà l'Histoire du Patriarche Cyrille Lucar, sous le nom duquel les Huguenots ont fait imprimer une Confession de Foi, osant se vanter qu'ils convenoient de sentimens avec l'Eglise Grecque. Mais il n'y a qu'à jetter les yeux sur cette Confession de Foi, pour en juger. Il est vrai qu'elle a été écrite par un Patriarche de Constantinople sous le titre de la creance de l'Eglise Orientale; mais elle n'a pas été écrite au nom de cette Eglise, & elle n'a aucun témoignage public. Cyrille la donna en particulier à l'Ambassadeur de Hollande, dont il avoit besoin pour le proteger contre les Jesuites de Constantinople. Il est à peu prés la même chose de cet Ouvrage de Cyrille, que du livre qu'on dit avoir été composé par Guillaume Postel pour une Nonne, à qui il persuada, afin de tirer quelque argent d'elle, que le Messie n'étoit venu au monde que pour les hommes, & qu'elle Dame Jeanne devoit estre la Messiesse des femmes. Il y a autant d'apparence de verité à tout ce qui est rapporté dans cette Confession de Cyrille sous le nom de l'Eglise Grecque,

qu'aux impostures de ce fameux Normand Guillaume Postel : & je m'étonne que les Protestans osent encore aujourd'hui opposer aux Catholiques cette pretenduë Confession. Mr. de Groot en jugea beaucoup mieux dans un livre qu'il publia quelque temps aprés que cette Confession parut, où il dit librement, (1) que Cyrille a forgé un nouveau Symbole, sans estre assisté d'aucuns Patriarches, ni d'aucuns Archevesques & Evesques Au reste, j'ai rapporté cette Histoire de Cyrille le plus exactement qu'il m'a été possible, sans avoir égard à ce qui en a été écrit par les Hollandois dans la Relation qu'ils en ont faite, ni même à ce qu'en a dit Leo Allatius, qui ne garde pas aussi assez de moderation. Je n'ai presque rien avancé, dont les deux partis opposez ne demeurent d'accord entr'eux.

(1) *Nuper per Constantinopoli Cyrillus sine Patriarchis, sine Metropolitis sine Episcopis novum nobis propinavit Symbolum.* Grot. de Antichr.

Outre Cyrille, il y a encore quelque autres Grecs d'une moindre consideration, qui ont écrit en faveur des Protestans, & entr'autres un certain Gergan Evesque d'Arte, qui a publié un Catechisme, où il nie ouvertement la Transubstantiation, avec cette difference neanmoins de Cyrille, que ce dernier ne suit pas la Confession de Genéve, mais celle d'Ausbourg. Si l'on compare la doctrine de ce Catechisme avec celle de l'Eglise Grecque, on trouvera qu'il en differe presque par tout, pour s'accommoder avec les sentimens des Protestans; comme quand il dit, que l'Ecriture seule suffit sans le secours de la Tradition, pour prouver les Articles de nôtre

creance ; que cette meſme Ecriture eſt claire dans ce qui regarde la foi, & que l'Ecriture ſe doit interpreter par elle-meſme. En un mot, Gergan eſt un Proteſtant qui n'a de Grec que les paroles, & encore ſont-elles d'un tres-méchant Grec vulgaire. Il oſe neanmoins ſe vanter, de n'eſtre point du nombre de ces faux Freres (1) *qui ont été empoiſonnez à Rome.* Mais il eſt de notorieté publique, que les Grecs mêmes qui n'ont aucun commerce avec Rome, n'appuyent dans leurs livres ni la Confeſſion d'Augſbourg, ni celle de Genéve. Les Proteſtans peuvent auſſi mettre au nombre des Grecs de leur Communion Nathanaël de Crete, qui promit il y a quelque tems aux Hollandois, de traduire en Grec l'Inſtitution de Calvin, & d'enſeigner le Calviniſme à ceux de ſa Nation, pourvû qu'on lui donnât une ſomme d'argent qu'il demandoit.

(1) Ἐποτισθῆσαν τὸ φάρμακον εἰς τὴν Ῥώμην.

Mr. Claude ajoûte à tous ces Grecs Calviniſtes, le témoignage d'un certain Meletius, Metropolitain d'Epheſe, dans une réponſe qu'il fit il y a environ 30. ans à quelques Theologiens de Leiden ſur pluſieurs queſtions qui lui avoient été faites. Le P. Simon avoit déja répondu par avance à Mr. Claude, qu'il ne doutoit point que cette piece ne fût de quelque Grec gagné par les Theologiens de Hollande, & qui répondoit à leurs demandes comme ils le ſouhaittoient ; & que pour juger de la réponſe, il étoit à propos de la donner entiere au Public, & dans la Langue de l'Auteur. J'ai

fait demander à Mr. Claude par un de ſes amis, un extrait de cette réponſe, qu'il n'a pû refuſer ; & aprés l'avoir luë, j'ai trouvé que ce que le P. Simon avoit avancé comme une conjecture, étoit la verité même. Car Melece, qui prend dans ſa lettre la qualité d'Archevêque d'Epheſe, ne nie pas ſeulement la Tranſubſtantiation, mais même l'honneur qu'on rend à la Vierge & aux Saints, & pluſieurs autres articles que les Grecs croyent du commun conſentement de tout le monde. Et afin qu'on en puiſſe mieux juger, je produirai à la fin de ce livre (1) l'extrait que j'ai eu de Mr. Claude, & qui eſt écrit de la main d'un de ſes amis. Il ſuffit de renvoyer les Proteſtans à la Confeſſion de Foi compoſée par Metrophanes Critopule qui étoit de leurs amis, & qui a même été écrite à leur ſollicitation par ce Grec, qui vivoit dans ce tems-là parmi eux. Ils pourront juger par cette Confeſſion de Metrophanes, ſi ce que Mr. Claude a publié ſous le nom de Melece Archeveſque d'Epheſe, a la moindre apparence de verité. Mais il eſt tems que nous retournions aux objections de Mr. Smith.

(1) Voyez les Actes produits à la fin de ce livre. E.

On objecte donc encore contre la creance de la Tranſubſtantiation dans l'Egliſe Grecque, que le mot μετουσίωσις ne ſe trouve ni dans les Peres, ni dans les Liturgies, ni dans les Symboles, & que meſme dans la Liturgie le pain & le vin ſont appellez antitypes aprés la conſecration ; ce qui paroît exclurre entierement la Tranſubſtantia-

tion. Mais il n'y a rien de plus vain que cet argument negatif, & qui d'un ſimple mot conclut une choſe poſitive. Si l'on obligeoit les Proteſtans à s'en tenir à leur principe, qui eſt la ſeule Ecriture, & meſme aux anciens Symboles, ils ſe trouveroient fort embaraſſez. Mais pour mettre davantage en évidence la fauſſeté de ce raiſonnement, je ne le combattrai point par d'autre Auteur, que par Jean Calvin dans ſon Inſtitution, où il refute judicieuſement l'Heresie de Servet touchant la Trinité des Perſonnes en Dieu. Il avance cette belle maxime : (1) qu'il eſt permis d'inventer de nouveaux mots pour expliquer les choſes avec plus de netteté, (2) principalement quand on a affaire avec des calomniateurs, qui ſe mettent à couvert des mots pour embaraſſer les choſes. C'eſt de cette maniere, ajoûte-t-il, que l'Egliſe a été obligée d'inventer les noms de *Trinité* & de *Perſonnes*. Il eſt à craindre, dit cet Auteur, qu'on ne ſoit accuſé de ſuperbe & de temerité, en voulant rejetter des noms qui n'ont pas eſté inventez temerairement : *Quando temerè non inventa ſunt nomina, cavendum eſſe nè ea repudiando, ſuperbæ temeritatis arguamur.* (3) On vit d'abord paroître l'impieté, continuë le meſme Calvin, lors que les Ariens commencerent à haïr & à avoir en horreur le mot *conſubſtantiel*. Il eſt facile d'appliquer ces principes de Calvin au fait dont il s'agit. L'Egliſe tant d'Orient que d'Occident n'a point

(1) *Quid vetat, quominùs quæ captui noſtro perplexa in Scripturis impeditaque ſunt, ea verbis planioribus explicemus?* Cal. lib. 1. Inſtit. cap. 3.

(2) *Hujuſmodi autem verborum novitas tum potiſſimum uſu venit, dum adverſus calumniatores aſſerenda eſt veritas, qui tergiverſando ipſam eludunt.* Ibid.

(3) *Hic efferbuit impietas, dum nomen* ὁμοȣσίȣ *odiſſe & execrari Ariani cœperunt.* Ibid.

eu besoin d'inventer de nouveaux termes au sujet de l'Eucharistie, pendant tout le tems que personne n'a attaqué la verité de ce mystere. Celle d'Occident a esté la premiere qui s'en est servie, & mesme la seule pendant plusieurs siecles, parce qu'elle a eu des Berengariens à combattre. Il n'estoit point besoin que l'Eglise Grecque mist en usage ce terme, puis qu'elle n'avoit aucune necessité de l'inventer, ou quelqu'autre semblable. Mais depuis que la connoissance des nouveaux Berengariens s'est répanduë parmi quelques-uns d'entr'eux, & qu'ils ont vû que le mot *transubstantiatio* inventé par les Latins, n'expliquoit pas moins heureusement le changement qui se fait dans l'Eucharistie, que leur ὁμοούσιος expliquoit la consubstantialité du Fils avec Dieu son Pere, ils ont jugé à propos de s'en servir, & l'usage en a encore esté plus frequent parmi les Grecs depuis les grandes affaires de Cyrille Lucar leur Patriarche. Voilà, ce me semble, la raison simple & naturelle de cette omission du mot μετουσίωσις dans les anciens livres des Grecs. A quoi nous pouvons ajoûter, que si le raisonnement de Mr. Smith étoit concluant, il prouveroit aussi de la mesme maniere, que les Latins ne croyent point la Transubstantiation, parce que ce mot ne se trouve ni dans leur Messe, ni dans leurs Symboles. Mais venons enfin à la derniere objection.

Les symboles du pain & du vin sont appellez antitypes ou figures, mesme aprés la

consecration, dans la Liturgie des Grecs? d'où l'on infere, qu'ils sont tres-éloignez en cela de la creance des Latins. Mais Mr. Smith ne paroît pas sçavant dans la Theologie des Grecs, quand il dit generalement, qu'ils appellent antitypes les symboles, mesme aprés la consecration. Il n'y a point de Grec presentement, & mesme depuis neuf cens ans, qui soit dans ce sentiment. Il est constant que tous les Grecs d'aujourd'hui pretendent, que la consecration n'est faite qu'aprés la priere qu'on appelle l'invocation du S. Esprit, laquelle priere est rapportée dans la Liturgie ensuite des paroles où les sacrez symboles sont nommez antitypes. Marc d'Ephese, qui étoit Chef de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, se sert mesme de cet endroit de la Liturgie, pour prouver que la consecration ne consiste point dans ces paroles, *Ceci est mon Corps*, mais dans la priere ou benediction que le Prestre fait ensuite en invoquant le saint Esprit. Ce zelé deffenseur de la Foi des Grecs s'appuye principalement, sur ce que S. Basile dans sa Liturgie appelle les symboles (1) antitypes, aprés que le Prestre a recité ces paroles, *Ceci est mon Corps*: d'où il conclut, qu'ils ne sont point encore consacrez, puisqu'ils retiennent le nom d'antitypes, ou de figures. Le Patriarche Jeremie parle aussi des antitypes de la mesme maniere, & il assure (2) que ceux qui ont appellé le pain & le vin antitypes, ne leur ont donné ce nom qu'avant la consecration. Ils parlent en cela confor-

(1) Ἀντίτυπα καλεῖ τὰ προκείμενα, δῆλον ὡς μήπω τετελεσμένα διὰ τῶν ῥημάτων ἐκείνων, ἀλλ' ἔτι τύπον τινὰ καὶ εἰκόνα φέροντα.

(2) Εἰ δὲ καί τινες ἀντίτυπα τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Κυρίου τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον ἐκάλεσαν, οὐ μετὰ τὸ ἁγιασθῆναι εἶπον, ἀλλὰ πρὶν ἁγιασθῆναι.

mément à tous les Auteurs Grecs depuis le VIII. Siecle, où cette question fut agitée dans le II. Concile de Nicée. Le Diacre Epiphane declara dans ce Concile au nom de tous les Evêques, que le terme (1) antitypes ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de saint Basile, que pour les dons avant leur consecration, & qu'aprés la consecration ils étoient appellez le veritable corps & sang de Jesus-Christ. S. Jean de Damas, Nicephore Patriarche de Constantinople, & en un mot tous les deffenseurs du culte des Images, sont de ce sentiment, & l'opposent aux Iconoclastes comme un puissant argument pour autoriser l'honneur rendu aux Images, puisque l'on rend des honneurs, disent-ils, aux saints dons, lorsqu'ils ne sont encore que des antitypes, ou des images, avant la consecration. Depuis ce tems-là tous les Grecs parlent ce mesme langage. Ceux qui ont neanmoins quelque connoissance des Peres Grecs, sont obligez d'avoüer, que les Evêques du Concile de Nicée se trompoient dans ce fait-là, & que les anciens Peres ont donné le nom d'antitypes aux symboles, mesme aprés leur consecration, ne croyant pas que ce mot continst en soi rien qui fust opposé à la verité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. On voit manifestement par la dispute qui étoit entre les Iconoclastes & les deffenseurs des Images, qu'il n'y avoit entre eux aucune difficulté touchant le corps de Jesus-Christ, que les deux partis reconnoissoient estre dans l'Eucharistie

(1) Πρὸ τοῦ ἁγιασθῆναι ἐκλήθη ἀντίτυπα, μετὰ δὲ τὸν ἁγιασμὸν σῶμα Κυρίου καὶ αἷμα λέγονται.

aprés la consecration. Leur different consistoit seulement à sçavoir, si le pain devoit encore estre nommé antitype aprés la consecration. Les Iconoclastes l'affirmoient, & ils avoient pour eux l'Antiquité. Ces deffenseurs des Images le nioient, & ils tomboient dans une erreur de fait, qui ne nuisoit en rien à la chose dont il s'agit. Ainsi, de quelque maniere qu'on explique le mot antitype, les Protestans n'en peuvent tirer aucune consequence contre la creance de la Transubstantiation.

CHAPITRE III.

De l'adoration du Sacrement de l'Eucharistie: si elle est en usage parmi les Grecs.

QUoi que cette adoration soit une suite necessaire de la Transubstantiation, il se trouve neanmoins des Protestans qui accordent assez facilement, que les Grecs sont à peu prés de mesme sentiment que les Latins dans le fait de la Transubstantiation; mais ils nient qu'ils adorent Jesus-Christ dans les symboles consacrez, pretendant que leur culte se termine à Jesus-Christ dans le ciel. Ce qui les fortifie dans ce sentiment, vient principalement de ce qu'on ne voit pas que les Grecs dans la celebration de leur Liturgie, rendent beaucoup d'honneur aux sacrez symboles aprés leur consecration, comme on fait dans l'Eglise Latine. Mais on ne doit

pas juger

pas juger toûjours des choſes par le culte exterieur ; & c'eſt en quoi pluſieurs Miſſionnaires ſe ſont trompez, auſſi bien que les Proteſtans, quand ils ont voulu regler les Orientaux ſur les uſages de leur Egliſe. Il eſt certain que nous ſommes beaucoup plus reſpectueux à l'égard de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, que nous ne l'avons été avant le temps des Berengariens, & meſme avant le temps des Proteſtans, au moins pour tout ce qui regarde l'exterieur. Ce n'eſt principalement que depuis la naiſſance du Neſtorianiſme, qu'on a fait paroître un plus grand reſpect à la Vierge. L'Egliſe Grecque de plus, n'a rendu des honneurs exceſſifs aux Images, que depuis les emportemens des Iconoclaſtes contre ces meſmes Images. On ne dira pas pour cela, qu'avant ces tems-là on n'honoroit ni la Vierge, ni les Images. Il en eſt de meſme des Grecs & des autres Orientaux qui ſont demeurez dans leur ancienne ſimplicité, parce qu'ils n'ont pas eu les meſmes raiſons que nous d'en ſortir ; & ſi on les accuſe de n'adorer point les ſymboles, il faudra auſſi accuſer les Anciens de ne les avoir point adorez, puis qu'on ne trouve rien dans leurs livres, ni meſme dans les Liturgies, qui approche du culte exterieur d'aujourd'hui. C'eſt de cette maniere qu'il faut expliquer les paroles de Caucus, quand il aſſure qu'il n'y a point de Nation qui rende moins d'honneur au Sacrement de l'Euchariſtie, que les Grecs ; & on ne peut nier qu'il n'y ait de l'excés dans ce qu'il en rapporte, les

comparant aux Heretiques d'Occident. Mais, aprés tout nous ne pouvons mieux juger de ce qui s'obſerve parmi les Grecs, que par les livres qu'ils ont compoſez ſur cette matiere. Gabriël Archeveſque de Philadelphie, dont nous avons parlé cy-deſſus, établit ſi fortement cette adoration dans un livre qu'il a écrit exprés contre les Latins, qu'il eſt impoſſible d'en douter. Cet Archeveſque établit deux honneurs, ou adorations, qu'on rend aux ſymboles du pain & du vin. Le premier n'eſt qu'une ſimple veneration qu'on leur rend, lors qu'ils ne ſont encore que benis & antitypes. Mais le ſecond dont on les honore, lors qu'ils ſont conſacrez, (1) n'eſt pas une ſimple veneration, dit Gabriël, mais un culte de latrie, ou veritable adoration. C'eſt ce qu'il explique plus au long aprés Cabaſilas, Simeon de Theſſalonique, & pluſieurs autres, qui établiſſent auſſi ces deux ſortes d'honneurs rendus aux ſaints dons & avant & aprés la conſecration. Il marque meſme le tems auquel ſe fait la derniere & veritable adoration, ſçavoir quand les ſymboles ont été conſacrez, & que le Preſtre étant debout à la porte du Sanctuaire, crie à haute voix, que chacun s'approche avec foi, reſpect & amour. On ne dit plus alors, continuë le meſme Gabriël, comme on fait, lors qu'on honore les antitypes, Seigneur, ſouvenez-vous de moi dans vôtre Royaume; mais, (2) Je croi, Seigneur, que vous eſtes Jeſus-Chriſt le Fils du Dieu vivant: leſ-

(1) Οὐ μόνον προσκυνεῖται, ἀλλὰ καὶ λατρεύεται. *Gabr. Philad. in Apol. Orat. Lat.*

(2) Πιστεύω Κύριε ὅτι σὺ εἶ ὁ Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ ζῶντος.

quelles paroles s'adressent à Jesus-Christ, sous les symboles du pain & du vin qu'on presente au peuple. C'est dans ce tems-là, dit Gabriël, que le Prêtre (1) avertit qu'il faut adorer d'un culte de latrie.

C'est aussi dans ce même tems, & par rapport aux paroles de la Liturgie, que nous devons expliquer la pensée de Cabasile, quand il parle de ceux qui s'approchent des saints mysteres, (2) lesquels, dit-il, faisant paroître leur pieté & leur foi, adorent, benissent & loüent comme Dieu, Jesus qu'ils connoissent dans les symboles consacrez. Simon de Thessalonique, que Gabriël de Philadelphie a suivi en tous ses Ouvrages, distingue aussi bien que lui, les deux honneurs rendus aux symboles, dans une de ses réponses rapportées par Allatius, où il dit que (3) si on honore les saints dons, lors qu'ils ne sont qu'antitypes ou images, on les doit à plus forte raison honorer aprés leur consecration, & qu'ils sont devenus le veritable corps & sang de Jesus-Christ. On peut aussi joindre à tous ces Auteurs, Metrophanes Critopule, dont le témoignage est d'autant plus considerable, qu'il a fait tout son possible dans son Ouvrage, pour déguiser la creance de son Eglise en faveur des Protestans d'Allemagne. Il reconnoît le changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, & il dit,

(1) Λατρεύειν νουθετεῖ. *Ibid.*

(2) Αὐτοὶ δὲ τὴν εὐλάβειαν ἐπιδεικνύμενοι καὶ τὴν πίστιν, καὶ προσκυνοῦσι, καὶ εὐλογοῦσι καὶ θεολογοῦσι τὸν ἐν αὐτοῖς νοούμενον Ἰησοῦν.

(3) Καὶ εἰ πρὸ τοῦ τελεσθῆναι ἄξια τιμᾶσθαι τὰ δῶρα ὡς ἀντίτυπα καὶ ἀνιερωμένα, πολλῷ γε μᾶλλον τετελεσμένα ὄντα τῇ θείᾳ χάριτι διὰ τῆς ἱερουργίας, καὶ σῶμα ἀληθῶς καὶ αἷμα τελοῦνται Χριστοῦ.

que (1) la maniere dont ſe fait ce changement nous eſt inconnuë, & qu'on ne la peut penetrer : puis il reprend ſeulement l'Egliſe Latine, en ce qu'elle porte avec pompe par les ruës le corps de Jeſus-Chriſt, avoüant cependant, qu'on le porte aux malades pour leur ſervir de viatique : & il prouve au même endroit, (2) que les ſymboles ne perdent jamais leur conſecration, quand ils ont eſté une fois conſacrez, ſe ſervant pour cela de l'exemple de la laine, qui ayant eſté une fois teinte, ne perd point ſa teinture. D'où l'on peut recueillir manifeſtement, que cet Auteur reconnoît le corps de Jeſus-Chriſt dans les ſymboles hors de l'uſage, & par conſequent qu'on l'y doit adorer, ne condamnant pas l'adoration & l'honneur que ceux de l'Egliſe Romaine rendent en general à Jeſus-Chriſt dans ce Sacrement, mais ſeulement cette grande pompe & apparat, quand on le porte par les ruës le jour que nous appellons la Fête du S. Sacrement.

(1) Ὁ δὲ τρόπος τῆς τοιαύτης μεταβολῆς ἄγνωστος ἡμῖν καὶ ἀπερίληπτος.

(2) Μηδέποτε ἀποβάλλειν τὸν ἁγιασμὸν ὃν ἅπαξ προσέλαβε.

CHAPITRE IV.

De la creance des Melchites.

APrés avoir parlé au long des Grecs, il reſte peu de choſe à dire des Melchites, qui ne different preſque en rien des Grecs, tant pour la creance que pour les ceremonies. Le nom de Melchites, ou Royaliſtes, ne leur a eſté donné, que parce qu'ils ſuivoient les ſentimens communs des Grecs qui obeïſſoient aux deciſions du Concile de

Chalcedoine ; & comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs ennemis les appellerent Melchites, voulant marquer par là qu'ils étoient de la Religion de l'Empereur. Nous appellons cependant aujourd'hui Melchites les Syriens, Cophtes ou Egyptiens, & les autres Nations du Levant, qui n'étant pas de veritables Grecs, sont neanmoins de leur opinion : & c'est ce qui fait que Gabriël Sionite leur donne indifferemment le nom de Grecs ou de Melchites ; & il remarque de plus, qu'ils sont répandus dans tout le Levant, (1) qu'ils nient le Purgatoire, qu'ils sont ennemis jurez du Pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui combattent si fortement la Primauté du mesme Pape. Mais il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils sont si grands ennemis de l'Eglise Romaine, puis qu'ils conservent tous les sentimens des Grecs qui ne sont point latinisés. Pour ce qui est de leur opinion touchant le Purgatoire, elle ne differe point aussi de celle des veritables Grecs ; & quoiqu'ils nient avec eux, qu'il y ait un lieu particulier nommé Purgatoire, où les ames soient punies par un feu réel & veritable, ils ne nient pas pour cela la verité du Purgatoire de la maniere que nous l'avons expliqué en parlant des Grecs. De plus, le sentiment des Melchites touchant la Primauté du Patriarche de Rome, est aussi le même que celui des Grecs qui ne se sont point soûmis aux decisions du Concile de Florence. En un mot, à la reserve de quelques points peu impor-

(1) *Purgatorium nullum existere pessimè crediderunt, indeque illis odium intestinum in summum Pontificem ; ita ut eidem veracissimo Christi in terris Vicario Primatum pertinaciter abnegent.* Gabr. Sion. de Relig. & mor. Orient.

tans qui appartiennent aux ceremonies & à la Discipline Ecclesiastique, les Melchites sont en toutes choses de veritables Grecs; ils ont même traduit en Arabe l'Euchologe ou Rituel des Grecs, & la plûpart de leurs autres livres d'Office: ce qui ne leur est pourtant pas singulier, parce que les autres Sectes du Levant ont aussi traduit du Grec pour leur usage, l'Euchologe & d'autres livres de ceremonies. Mais toutes leurs Traductions ne sont pas d'ordinaire fort fidelles, & les Canons Arabes des Conciles ne sont pas d'une grande utilité. Je croirois pourtant, qu'il faudroit preferer les Versions Arabes des Melchites à toutes les autres, parce qu'ils sont veritables Grecs, quoi qu'ils ayent aussi leurs prejugez, qui les empêchent quelquefois d'être sinceres. En general, les Chrétiens du Levant, bien loin d'être exacts dans leurs Traductions qu'ils font des Livres Grecs, ils croyent qu'il leur est permis de faire parler à leur maniere les Auteurs qu'ils traduisent. Chaque Secte défend ses opinions par toutes sortes de voyes; & je ne doute point, qu'on ne doive attribuer à cela les Canons supposez qu'on a donnez au Public sous le nom de Canons du Concile de Nicée traduits de l'Arabe. La grande autorité du Concile de Nicée a été la cause pourquoi on a inventé ces Canons Arabes, que chaque Secte a accommodez à ses sentimens. Les Melchites trouvent dans ces Canons attribuez au Concile de Nicée, dequoi se défendre contre les Jacobites: & les Jacobites d'autre part, dé-

fendent par ces mêmes Canons leur opinion touchant l'unité de nature en nôtre Seigneur. Les uns & les autres font parler le Concile de Nicée & à leur maniere. Les Jacobites accusent les Melchites d'avoir corrompu ces Canons. Les Maronites, qui étoient dans les commencemens de la Secte des Jacobites, leur font aussi le même reproche. Jean Baptiste Leopard Maronite, Archevêque d'Esdron, (1) dans le livre qu'il a intitulé *La Vendange des Sacremens*, accuse les Melchites d'avoir ajoûté au Canon 55. du Concile de Nicée, quelques paroles qui favorisoient leur opinion touchant la repudiation des femmes; & il leur reproche d'avoir pris des Mahometans cet usage, qu'ils ont ensuite inseré dans le Canon. Mais ce reproche est sans aucun fondement, puisqu'il est certain que les Grecs & les autres Levantins peuvent repudier leurs femmes, & en épouser d'autres, principalement dans le cas d'adultere. Les Melchites n'ont inseré dans ce pretendu Canon du Concile de Nicée, que ce qui étoit conforme à la pratique de l'Eglise Grecque.

(1) *Abrah. Ecchell. Not. in Can. Ar. Conc. Nic.*

CHAPITRE V.

De la creance & coûtume des Georgiens ou Iberiens, & de ceux de la Colchide ou Mengrelie.

DAns (2) l'Histoire que Galanus a fait imprimer à Rome touchant la conci-

(2) *Clem. Galar. in Concil. Armen. cum Rom. Edit. Rom. typ. Congreg. de Propag. Fide. Anno 1650.*

liation de l'Eglise Armenienne avec la Romaine, il y a quelques actes curieux qui regardent l'Etat des Iberiens & des autres Peuples voisins. Le Pape Urbain VIII. envoya à ces Peuples-là des Missionnaires, dont le Pere Avitabolis Clerc Regulier étoit le Chef: & ce Religieux écrivit de ce païs-là une Lettre au Pape, où il lui marque assez exactement les erreurs des Iberiens, qui sont les mêmes qu'on attribuë aux Grecs; savoir qu'ils reconnoissent, à la verité, un Purgatoire, mais non pas à la maniere des Latins, parce (1) qu'ils croyent que les ames sont seulement dans un lieu obscur & rempli de tristesse, sans y estre tourmentées par le feu: qu'ils nient le Jugement particulier des ames, étant dans cette persuasion, que quand quelqu'un meurt, son ame est portée par son Ange Gardien en la presence de Jesus-Christ; & si c'est l'ame d'un Juste qui soit sans peché, elle est incontinent envoyée dans un lieu de lumiere & de joye: si c'est l'ame d'un impie, elle est mise dans un lieu obscur; si cette personne est morte en faisant penitence, elle est envoyée pour un tems dans le lieu d'obscurité & d'horreur, d'où elle est ensuite conduite dans le lieu de joye: & tous attendent le jour de la Resurrection generale, d'autant qu'ils nient absolument que les ames voyent Dieu avant ce tems-là. Les Iberiens de plus, selon le même Auteur, croyent que les Infideles sont jugez en un Jugement particulier seulement, & non dans le Jugement general. Ils se fondent

(1) *Purgatorium affirmant, non tamen per ignem, sed animas cruciari in loco obscuro & mæstitudinis.*

sur

ſur ces paroles de l'Evangile, (1) *Celui qui eſt infidele eſt déja jugé.* (2) Ils ne croyent pas de plus, que les peines des damnez ſoient éternelles : mais ils diſent, que ſi un Chrétien meurt en peché mortel, & ſans avoir fait penitence, on peut le tirer des Enfers avant le Jugement univerſel, en priant Dieu pour lui. Je croi neanmoins, que cette creance qui approche de celle d'Origene, & qui ſemble avoir été ſuivie par quelques nouveaux Grecs, n'eſt point la veritable creance des Iberiens, qui ſuivent exactement la Foi de l'Egliſe Grecque ; mais que ce qui aura donné occaſion à leur attribuer cela, eſt parce qu'ils n'ont aucun lieu, où ils mettent aprés la mort les ames des damnez & de ceux qui ſont cenſez être dans le Purgatoire. Or comme ils prient indifferemment pour toutes les ames qui ſont renfermées dans ce lieu qu'ils nomment Enfer, que Dieu les délivre des peines de l'Enfer, & qu'il les veüille transferer de cette priſon obſcure au lieu de lumiere & de joye, qui eſt le Paradis; il a été facile d'inferer de là, qu'ils ne croyent pas que l'Enfer ſoit pour toûjours ; ce qui ſe doit entendre avec reſtriction, & à l'égard de certaines ames ſeulement, qui font leur Purgatoire en ce lieu-là.

(1) *Ioan.* 3.

(2) *Inferorum pœnas non faciunt æternas.*

Les Iberiens ont auſſi les mêmes ſentimens de la Confeſſion que les Grecs, & en parlent de la même maniere. Ils travaillent les jours de feſtes les plus ſolennels, même le jour de la Nativité de nôtre Seigneur : mais cela n'eſt pas éloigné des uſages des premiers ſiecles. Leur maniere de

baptiser est telle. Premierement le Prestre lit un grand nombre d'oraisons sur l'enfant ; & quand il vient aux paroles où nous faisons consister la forme du Baptême, il ne s'arrête point, mais il les lit de suite sans baptiser en ce tems-là l'enfant : puis si-tôt que la lecture est achevée, l'on dépoüille l'enfant, & il est enfin baptisé par le Parrain, & non par le Prêtre ; ce qui se fait sans prononcer d'autres paroles, que celles qui ont esté prononcées quelque tems auparavant. Ils ne se mettent pas fort en peine de recevoir le Baptême. Ils rebaptisent ceux qui retournent à la Foi aprés avoir apostasié. Le Prestre seul est parmi eux le veritable Ministre du Baptême : (1) de sorte que faute de Prestres, un enfant mourra sans estre baptisé ; & il y a quelques-uns de leurs Docteurs, qui croyent qu'alors le Baptême de la mere suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux enfans avec le Baptême la Confirmation & l'Eucharistie. Ils se confessent pour la premiere fois, quand ils se marient : ce qu'ils font aussi, quand ils se voyent à l'extremité ; mais ils font leur confession en quatre mots. Si un Prestre tombe dans quelque impureté dont il se confesse, le Confesseur le prive du pouvoir de celebrer la Messe. Aussi les Prêtres n'ont-ils garde de se confesser de ces pechez-là. (2) Ils donnent la communion aux enfans en mourant, & les adultes ne la reçoivent que rarement. Il y en a même plusieurs qui meurent sans la recevoir. Le Prince con-

(1) *In periculo obitus, si desit Sacerdos, infans non baptizatur.*

(2) *Pueris morientibus præbent Eucharistiam.*

traint les Ecclesiastiques, même les Evêques d'aller à la guerre; & au retour de là ils celebrent la Messe, sans aucune dispense de leur irregularité. Ils sont dans ce sentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une Messe sur un autel, non plus que dans chaque Eglise Ils consacrent dans des calices de bois, & (1) portent l'Eucharistie aux malades avec une grande irreverence, sans aucune lumiere & sans convoi. En de certains jours de fêtes les Prestres assistent ensemble à la Messe de l'Evêque, qui leur donne l'Eucharistie dans leurs mains, & ils la portent eux-mêmes à la bouche. Les Ecclesiastiques ne recitent pas tous les jours le Breviaire; mais un ou deux seulement le recitent, & les autres écoutent. Celui qui recite l'Office est d'ordinaire Prestre, & ceux qui y assistent n'écoutent pas le plus souvent. La plûpart des Iberiens sçavent à grand peine les principes de la Religion. S'ils n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils les repudient avec la permission des Prestres, & en épousent d'autres; ce qu'ils font aussi en cas d'adultere & de querelle. Ils pretendent qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise Romaine, & (2) que le Pape ne peut donner des dispenses, que dans les choses qui sont de droit positif, & encore est-il necessaire qu'elles ne soient pas de grande consequence.

(1) *Eucharistiam deferunt ad infirmos maxima cum irreverentia, sine comitatu & luminibus.*

(2) *Sentiunt Pontificem in jure duntaxat positivo dispensare posse, sed in re levi, non gravi.*

(3) Le Pere Avitabolis décrit dans la même Lettre au Pape Urbain VIII. l'état politique des Iberiens; & il remarque entr'autres choses, la grande autorité des

(3) *Avitab. Rel. Theatin.*

Princes & des Nobles : car les Princes, sans se soucier de tout ce qu'on appelle liberté ou immunité Ecclesiastique, se servent des Prêtres comme de valets. Ils méprisent les Evêques, & les châtient. Ils n'obeïssent point de plus au Patriarche, qui prend la qualité de Catholique ou Universel ; & partant ce n'est point le Patriarche qui tient le premier rang pour le spirituel, mais le Prince, qui est le maître absolu tant dans le temporel que dans le spirituel. Les Nobles font aussi la même chose dans les terres de leur dépendance à l'égard des Evêques & des Prêtres. Le Prince a son suffrage dans l'élection du Patriarche avec les Evêques, & tous élisent celui qu'il souhaite. La volonté du Prince & de chaque Seigneur en particulier dans ses terres leur sert de loi, & ils n'ont point de Juges pour examiner la justice des causes ; ils n'ont point aussi d'ordonnances particulieres sur lesquelles ils se puissent regler, n'admettant pas même les témoins. Les Princes disposent à leur volonté des biens de leurs Sujets, aussi bien que de leurs personnes. Enfin le Patriarche de Constantinople envoye souvent en ce païs-là des Calogers, pour les entretenir dans l'inimitié contre le Pape.

Cette lettre a été écrite en 1631. au Pape Urbain VIII. par le P. Avitabolis, qui étoit alors à Goris dans la Georgie ou Iberie ; & l'on a inseré dans le même livre de Galanus, les lettres du Prince des Georgiens à Urbain VIII. qui sont dans les

Archives de la Congregation *de Propaganda Fide*. Ce Prince remarque entr'autres choses dans sa lettre, que la Foi a été conservée pure dans ses Etats depuis Constantin le Grand jusqu'à son tems, & il accorde une Chappelle aux Missionnaires de Rome, afin de prier Dieu pour lui. Cette lettre est datée de l'année 1629. Le Pape Urbain récrivit à ce Prince, & joignit une lettre pour le Metropolitain nommé Zacharie.

Ce que le Prince des Georgiens écrit au Pape Urbain touchant la Foi qu'il pretend être dans ses Etats depuis l'Empereur Constantin, se trouve conforme à (1) l'Histoire de Socrate. (2) Et Balsamon met aussi au nombre des Eglises principales & qui sont maîtresses, sans reconnoître aucun Chef d'où elles dépendent, celles d'Iberie ou Georgie. Il remarque que cela se fit au tems de Pierre Patriarche d'Antioche, par un Statut Synodal; & qu'alors cette Eglise étoit dépendante de celle d'Antioche. Ce fut pour cette raison que le Metropolitain de Georgie prit la qualité de Patriarche.

(1) *Socr. lib. 1. cap. 16.*
(2) *Balsam. Annot. in Can. 2 Conc. 2. General.*

Galanus joint aux Iberiens ceux de la Colchide ou Mengrelie, & dit, que comme ils sont voisins, ils ont la même creance, avec cette difference neanmoins, que les Mengreliens demeurant dans les montagnes & dans les bois, sont plus méchans que les Georgiens; qu'ils sont si ignorans dans la Religion, qu'ils ne sçavent pas même les paroles necessaires pour le Baptême, lequel ils administrent à la maniere

des Georgiens, & pour le rendre plus solennel, ils baptisent quelquefois avec du vin sans eau. Mais c'est assez parlé des Georgiens. L'exposition qu'on a faite de leur Foi confirme la creance des Grecs. Il ne seroit pas difficile de justifier qu'elle est fort ancienne, & de montrer même que la maniere dont ils administrent le Baptême, le Mariage & les autres Sacremens, est legitime, quoïqu'elle soit differente de l'usage de l'Eglise Romaine. Ce que nous appellons aujourd'hui matiere & forme des Sacremens parmi nous, ne doit pas regler les autres Nations Chrétiennes qui ignorent ces noms. Il est constant que les Orientaux ne reconnoissent point d'autre forme de ces Sacremens, que les prieres qu'ils font en les administrant. Je ne dirai rien ici de la Religion des Moscovites, parce qu'ils suivent en toutes choses la creance des Grecs, dont nous avons parlé assez au long.

CHAPITRE VI.

Supplément touchant la creance & les coûtumes des Georgiens & des Mengreliens.

J'Ai lû depuis peu une (1) Relation écrite à la main, attribuée au P. Zampi Religieux Theatin, où il est traité assez au long de l'ignorance & des erreurs de ces Peuples, & sur tout des Mengreliens, dont la plûpart des Prestres, si nous nous en

(1) *Breve Compendio nel quale si rachiude tutto cio che a' sacri riti e al divino culto s'aspetta della Natione de' Colchi detti Mengreli e Georgiani.*

rapportons à cet Auteur, ne peuvent estre assurez qu'ils ayent receu veritablement la Prêtrise, parce qu'il arrive souvent, que ceux qui les ordonnent n'ont point été baptisez. Les Evesques, qui sont pour l'ordinaire plus ignorans que les Prêtres, n'examinent pas leur capacité, mais seulement s'ils ont de quoi payer l'ordination; ce qui se monte à la valeur d'un cheval. Ces Prêtres peuvent non-seulement se marier, selon l'usage de l'Eglise Grecque, avant d'estre ordonnez, mais ils peuvent aussi passer aux secondes nopces, en prenant de leur Evêque une dispense qui leur couste une pistole. Le Patriarche n'ordonne point aussi d'Evêques, qu'ils ne lui payent auparavant la somme de 500. écus. Aussitost que quelqu'un est malade, il appelle un Prestre, pour lui servir plûtost de Medecin que de Pere spirituel, lequel ne parle point à son malade de confession; mais en feüilletant un livre avec beaucoup d'application, il fait semblant de chercher la veritable cause de la maladie, qu'il attribuë à la colere de quelques-unes de leurs Images: car ces peuples-là sont dans cette croyance, que leurs Images se mettent en colere contre eux. C'est pourquoi le Prestre ordonne, que le malade fera son offrande à cette Image pour l'appaiser. Cette offrande consiste en bestiaux, ou en argent, & le Prestre seul en profite.

Il est de plus remarqué dans cette Relation, qu'aussi-tost qu'un enfant est venu au monde, le Prestre se contente de l'oin-

dre du crême, en lui faisant une croix sur le front, & qu'on differe son Baptême jusqu'à ce qu'il ait atteint environ l'âge de deux ans. Alors on le baptise en le plongeant dans de l'eau chaude, & en l'oignant presque par toutes les parties du corps, & enfin on lui donne à manger du pain qui a été beni, & à boire du vin: ce qui paroît être l'ancienne maniere de baptiser, où l'on administroit en même tems le Baptême, la Confirmation & l'Eucharistie. Ces Peuples croyent que le Baptême consiste principalement dans l'onction de l'huile qui a été consacrée par le Patriarche: ce qui n'est pas éloigné de la doctrine des Orientaux, qui appellent cette onction la perfection du Baptême.

Le Pere Zampi, qui n'étoit pas moins rempli de préjugez de la Theologie des Latins, que les autres Missionnaires dont on a parlé ci-dessus, leur fit plusieurs questions par rapport à cette même Theologie. Il leur demanda entre autres choses, si lors qu'ils administroient quelque Sacrement, ils avoient une veritable intention de l'administrer? Et sur cela (1) il doute, s'ils consacrent veritablement le pain & le vin, parce qu'ils ne savent ce que c'est que cette intention. Il leur demanda de plus, en quoi ils faisoient consister la forme de la consecration? Et ayant fait cette question à plusieurs d'entr'eux, il n'y en eut qu'un qui le satisfit, & qui lui recita en effet les paroles de cette consecration. Mais il est aisé de juger, que le Mengrelien qui con-

(1) *Circa l'intentione, non sanno che sia, solo per usanza celebrano e per l'elemosina, per cio sesi valida la consecratione mi rimetto a' Dottori.*

tenta là-dessus le P. Zampi, parle plûtost selon le sentiment du Pere, que selon le sentiment de ceux de sa Nation. Ce qui merite le plus d'estre remarqué, & qu'on aura de la peine à croire, est la réponse d'un Prêtre Mengrelien, à qui le même Pere (1) demanda si aprés la consecration du pain & du vin, ce pain & ce vin étoient veritablement changez au corps & au sang de Jesus-Christ? A quoi il répondit en soûriant, qu'on ne pouvoit comprendre que Jesus-Christ pust quitter le ciel pour venir sur la terre, & qu'il pust estre renfermé dans un si petit morceau de pain. Mais cela ne s'accorde gueres avec le témoignage que le P. Zampi a rendu ailleurs de la creance de ces Peuples touchant l'Eucharistie. Et comme ces sortes de questions se font hors de propos par les Missionnaires aux Peuples du Levant, qui ne sont point instruits de nos disputes sur ce Sacrement, aussi ne doit-on pas s'étonner de leurs réponses, si elles ne s'accommodent pas toûjours avec nos principes. Ce Papas Mengrelien ne consulta dans cette occasion que ses sens. & fit à peu prés la même réponse que les Capharnaïtes firent à nôtre Seigneur, *Quomodo potest hic nobis dare carnem suam.* Le P. Zampi ajoûta à ces questions une autre qui étoit aussi inutile que les premieres. Il demanda à ce mesme Papas, si au cas que le Prestre oubliast les paroles de la consecration, la Messe seroit valide? A quoi il répondit, Pourquoi non? Le Prestre, à la verité, pecheroit; mais il ne manqueroit

(1) *Interrogai uno di questi Reverendi, se fatta la consecratione del pane e vino con le sodette parole veramente dopo que pane e vino fosse il corpo e sangue di Christo? Questo sorridendo, come se gli havessi detta una facetia, disse, chi porta Christo nel pane, & come puo venirui e come puo stare in cosi poco pane, & perche si vol partire dal cielo per venir in terra, ne mai si è visto simil causa.*

rien à la Messe pour estre veritable. Il est étonnant qu'un Missionnaire fasse ces sortes de questions à des Peuples qu'il reconnoit estre dans une profonde ignorance, & qui bien loin de savoir les questions qui se traitent depuis quelques siecles seulement dans les Ecoles des Latins, n'ont qu'une teinture fort legere des principes de la Religion Chrétienne.

Mais ce qui scandisa le plus le P. Zampi, fut de voir le peu de respect que les Papas de Mengrelie ont pour le Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils ne conservent pas à nôtre maniere dans des vases precieux, mais dans un petit sac de cuir ou de toile qu'ils ont toûjours attaché à leur ceinture, le portant par tout avec eux pour s'en servir dans les occasions, lors qu'il faut donner le viatique aux malades. Ils ne font même aucune difficulté de le donner à porter à d'autres personnes, soit homme ou femme : & comme le pain consacré est dur, ils le rompent en petits morceaux pour le faire tremper, se mettant fort peu en peine des petites parties de ce pain consacré qui tombent à terre, ou qui demeurent attachées à leurs mains. J'avoüe que ces Peuples n'ont pas assez de respect pour cet auguste Sacrement: mais aussi n'est-il pas juste de les soûmettre à tout le culte exterieur qu'on lui rend dans l'Eglise Occidentale, puisqu'ils n'ont pas les mesmes raisons de le faire, n'ayant point parmi eux de Bereng ariens, ni de Protestans, qui les puissent obliger à donner ces marques exterieures

de leur creance. Nous ne pouvons exiger d'eux que ce qui s'est pratiqué dans les premiers siecles de l'Eglise : & il n'est pas particulier aux Mengreliens de renfermer dans un sac de cuir le Sacrement qui doit servir de viatique ; cela s'observe aussi dans quelques Eglises Grecques, qui le conservent de cette maniere dans leurs Eglises, attaché à la muraille.

CHAPITRE VII.

De la creance & des coûtumes des Nestoriens.

IL y a plusieurs Sectes de Chrétiens dans le Levant qui portent le nom de Chaldéens ou Syriens ; mais les plus considerables de ces Chaldéens sont ceux que nous appellons Nestoriens, qui honorent en effet Nestorius comme leur Patriarche, & qui l'invoquent dans leurs prieres. Cette Nation, aussi bien que les autres Orientales, a recherché plusieurs fois de se réünir avec l'Eglise Romaine : ce qui arriva sous le Pontificat de Jules III. auquel les (1) Nestoriens écrivirent, pour lui demander la confirmation de l'élection qu'ils venoient de faire d'un Patriarche ; & ils le prierent en mesme temps de les appuyer contre une famille qui conservoit depuis long-temps le Patriarchat. Ce que l'on doit remarquer, parce que les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque interest

(1) *Ep. Nestor. ad Iul. III. ex Syro in Latin. conversa per Andr. Mas.*

particulier. C'est aussi ce qui fait, que ces sortes de réünions ne durent pas long-tems.

La réünion des mesmes Chaldéens Nestoriens avec l'Eglise Romaine sous le Pontificat de Paul V. est encore plus considerable que la premiere; & comme les Actes de cette réünion ont esté imprimez à Rome, nous en rapporterons ici tout ce qui peut servir à faire connoître la creance de ces Peuples, en y ajoûtant quelques reflexions.

(1) Pet. Stroza de Dogm. Chald. Edit. Rom. 1617.

(1) Stroza, qui a fait imprimer ces Actes, affirme que la Secte des Nestoriens est si grande, que leur Patriarche commande à plus de trois cens mille familles, dont la plûpart se sont soûmis au Pape par le moyen des PP. Jesuïtes. Le Pape Clement VIII. leur donna mesme un Jesuïte pour les gouverner en qualité de Metropolitain. Jusqu'au temps de Jules III. les Nestoriens n'avoient reconnu qu'un Patriarche, qui prenoit la qualité de Patriarche de Babylone: mais étant arrivé de la division entre eux, parce qu'ils ne purent souffrir que le Patriarchat demeurast toûjours dans une mesme famille, comme il s'y étoit conservé depuis plus de cent ans, ainsi qu'il paroit des (2) lettres qu'ils écrivirent à Jules III. pour appuyer leur nouvelle élection; le Patriarchat fut aussi divisé, car ce Pape leur donna pour Patriarche Simon Julacha Moine de l'Ordre de S. Pachome, qui fit sa residence à Caremit en Mesopotamie,

(2) Ep. Nestor. ad Iul. III.

où il ordonna en cette qualité plusieurs Evesques & Archevêques. Aprés la mort de Simon Julacha, Abdjesu, ou Hebedjesu, pour prononcer à la maniere des Chaldéens, fut mis Patriarche en sa place. Abraham Ecchellensis, qui a fait imprimer un petit Traité Syriaque d'Abdjesu, lui donne la qualité de Metropolitain de Soba, dans la Preface qu'il a mise à la teste de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebedjesu a composé plusieurs livres en faveur de la Religion des Nestoriens : mais qu'étant venu à Rome sous Jules III. il fit abjuration du Nestorianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pie IV. sous lequel il fit un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de son Patriarchat ; & il assista au Concile de Trente. Comme il étoit habile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre de Nestoriens. Mais ceux qui lui succederent ne pûrent pas les conserver, n'ayant ni son adresse, ni sa capacité. *Abrah. Ecchell.*

Ahathalla, qui étoit aussi Moine de S. Pachome, succeda à Hebedjesu, & ayant vécu fort peu de tems, il eut pour successeur Denha Simon, qui étoit auparavant Archevesque de Gelu : mais celui-ci fut contraint d'abandonner Caremit, & de se retirer en la Province de Zeinalbech à l'extremité de la Perse, ayant été obligé de ceder à la puissance du Patriarche de Babylone. Son Successeur, qui se nommoit aussi Simon, resida au mesme lieu :

ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce ſecond Patriarche. Voilà l'état des affaires des Neſtoriens depuis Jules III. juſqu'à Paul V. ſous le Pontificat duquel Elie Patriarche de Babylone fit une réünion ſolennelle avec l'Egliſe Romaine.

(1) Stroza in Proleg.

(1) Cet Elie ayant reçû des preſens du Pape Paul V. & en meſme temps une Formule de Foi, lui envoya quelques perſonnes de ſa part, pour remercier ſa Sainteté, & pour ſe ſoûmettre entierement à elle, reconnoiſſant l'Egliſe Romaine comme la Maîtreſſe de toutes les autres. C'eſt la Profeſſion de Foi qu'il fait dans ſa (2) lettre qu'il adreſſe au Pape, où il anathematiſe meſme ceux qui ne croyent pas que l'Egliſe Romaine eſt la Mere des Egliſes. Puis il ajoûte, que ſon Egliſe de Babylone eſt differente des autres Egliſes des Heretiques, qui ont multiplié les Patriarchats, ſans en avoir aucun titre, & ſans la participation de l'Egliſe Romaine: au lieu que le Patriarchat de Babylone a été établi par l'autorité du Siege de Rome, ainſi qu'il ſe trouve dans leurs Annales, où il eſt écrit que les PP. de l'Egliſe Orientale étoient ordonnez à Rome, où ils envoyerent en ſuite des perſonnes de leur part, pour obtenir la confirmation de leur élection. Mais comme il arrivoit ſouvent, que ceux qu'on envoyoit étoient tuez en chemin, il fut enfin arreſté aprés un long-temps par le Pape en ſon Conſeil, qu'il leur ordonneroit un Patriarche, & qu'il leur donneroit la permiſſion de l'élire

(2) Ep. Patriarch. Babyl. ad Paul. V.

à l'avenir. Voilà, dit le Patriarche Elie en la meſme lettre, l'origine du Siege Patriarchal de Babylone, que nous n'avons point uſurpé, ayant reçu cette dignité de l'Egliſe Romaine.

Il eſt aiſé de juger, que toute cette Hiſtoire touchant l'origine du Patriarchat des Neſtoriens, a été dreſſée exprés par le Patriarche Elie qui avoit beſoin de Rome. L'on doit porter le meſme jugement des lettres que les Neſtoriens aſſemblez à Moſul pour l'élection d'un nouveau Patriarche, écrivirent au Pape Jules III. où ils lui donnerent la qualité de Chef de tous les Eveſques, de la meſme maniere que ſaint Pierre l'étoit de tous les autres Diſciples. Ce n'eſt pas-là le langage ordinaire des Orientaux à l'égard de l'Eveſque de Rome, qu'ils reconnoiſſent, à la verité, pour le premier des Patriarches; mais cette Primatie, ſelon eux, n'eſt que d'honneur, & non de juriſdiction ſur les autres.

Ce meſme Patriarche Elie joignit à ſa lettre la Profeſſion de Foi de ſon Egliſe, où il eſt marqué entre autres articles, que le Saint Eſprit procede du Pere; que le Fils a pris un corps de la ſainte Vierge; qu'il eſt parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme; que le Verbe étant deſcendu en une Vierge, s'eſt uni avec l'homme, & qu'il eſt devenu une choſe avec cet homme, de la meſme maniere que le feu & le fer ſont unis enſemble; que cette unité eſt ſans

mélange ni confusion, & que c'est pour cela que les proprietez de chaque nature ne peuvent estre détruites aprés l'union; qu'ils croyent que Jesus-Christ qui est engendré de toute éternité du Pere quant à la Divinité, est né d'une Vierge dans les derniers tems; & s'est uni avec la nature de son Humanité. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait, qu'ils n'appellent point la Vierge, Mere de Dieu, mais Mere de Jesus Christ : il répond qu'ils parlent de cette maniere, pour condamner les Apollinaristes, qui pretendent que la Divinité est sans l'Humanité; & pour confondre Themistius, qui assuroit que Christ n'étoit que l'Humanité sans la Divinité. Il ajoûte de plus, que cette créance est celle de l'Eglise Romaine, & qu'il reçoit tout ce que cette Eglise enseigne; qu'il reconnoit le Pape pour le Chef de toutes les Eglises; & que hors de la mesme Eglise Romaine il n'y a point de salut.

Comme Elie Patriarche de Babylone, autrement des Nestoriens, ne pût pas venir lui-mesme à Rome, il depêcha vers le Pape quelques personnes des plus habiles & des plus prudentes pour faire la réünion des deux Eglises. Ils composerent ensemble une Explication des articles de leur Religion, où ils exposerent au long la maniere de concilier leur créance avec celle de Rome. L'Abbé Adam, qui étoit un des Deputez, fut chargé de ce Commentaire ou Explication; & le Patriarche l'accompagna

pagna d'une (1) lettre au Pape, où il traite de cette conciliation de creance, & il y fait voir que les deux Eglises ne different que de ceremonies; mais que pour ce qui regarde la doctrine de la Foi, toutes leurs disputes avec l'Eglise Romaine ne sont que de nom. Il reduit ces points de creance, dans lesquels il pretend ne differer que de nom d'avec Rome, à cinq chefs, savoir en ce que les Nestoriens n'appellent point la Vierge Mere de Dieu, mais Mere de Christ; en ce qu'ils ne mettent en Jesus-Christ qu'une puissance & une volonté; en ce qu'ils ne reconnoissent en Jesus-Christ qu'une personne; en ce qu'ils disent simplement, que le S. Esprit procede du Pere, & enfin, en ce qu'ils croyent que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi Saint au Sepulchre de nôtre Seigneur, est une lumiere veritablement miraculeuse. Le Patriarche Elie pretend, aprés avoir pris l'avis des plus éclairez, qu'en tous ces points-là ils ne s'entendent point les uns les autres. Et en effet, l'Abbé Adam tâche de se justifier dans un long discours, dont nous ne rapporterons ici qu'un sommaire, & mesme nous ne parlerons point des deux derniers articles qui sont communs à tous les Orientaux: il n'y a que les trois premiers qui regardent particulierement les Nestoriens; & je trouve que cet Abbé Nestorien montre avec évidence, que le Nestorianisme d'aujourd'hui est une Heresie de nom, & qu'on ne les a condamnez, que parce qu'on ne les entendoit point.

(1) Epist. El. Patr. ad Paul. V.

Premierement cet Abbé fait voir, qu'il est facile de concilier l'Eglise Romaine qui appelle la Vierge Mere de Dieu, avec la Nestorienne qui l'appelle la Mere de Jesus-Christ; parce que c'est un principe reçû des deux Eglises, que la Divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée, & qu'ainsi la Vierge a engendré Jesus Christ qui est Dieu & homme tout ensemble; qu'il ne faut pas croire pour cela, que ce soient deux fils, mais un seul & veritable fils: de sorte qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule filiation, & qu'une seule personne visible, que les Nestoriens appellent *parsopa*. Enfin il conclut, qu'ils ne nient point qu'on ne puisse appeller la Vierge Mere de Dieu, parce que Jesus-Christ est veritablement Dieu, & que cette doctrine est conforme aux paroles de saint Jean en son Evangile, de S. Paul, & de S. Gregoire de Nazianze: c'est pourquoi, dit-il, selon ces principes, l'Eglise Romaine reconnoît veritablement que la Vierge est Mere de Dieu, & les Orientaux disent aussi avec raison, qu'elle est Mere de Christ; & ils ne different pas pour cela de sentiment.

En second lieu, il examine la difference qui paroît estre entre l'Eglise Romaine, & la Nestorienne touchant les natures & les personnes en Jesus-Christ. Il est constant que les Latins reconnoissent en Jesus-Christ deux natures & une seule personne: au lieu que les Nestoriens disent qu'il y a en lui deux personnes, & un *parsopa* ou personne visible; & outre cela, qu'il n'y a

aussi en lui qu'une puissance ou vertu. Il concilie ces deux sentimens qui paroissent d'abord si éloignez l'un de l'autre, par l'explication qu'il donne de ce mystere. Les Orientiaux ou Nestoriens, dit-il, conformément aux deux natures qui sont en Jesus-Christ, distinguent en leur entendement deux personnes ; mais ils ne voyent de leurs yeux qu'un seul Jesus-Christ, qui n'a que la *parsopa* ou apparence d'une seule filiation. Et c'est aussi en ce sens que les mêmes Nestoriens ne reconnoissent qu'une puissance ou vertu en Jesus-Christ, parce qu'ils ne le regardent que comme une *parsopa* ou personne visible ; & ainsi, à raison de cette union parfaite & veritable qui ne fait qu'un composé des deux natures divine & humaine, ils ne distinguent point double vertu ou puissance, faisans tomber ces termes sur l'unité de filiation. Au lieu que dans l'Eglise Romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en divine & humaine, parce qu'on les considere par rapport aux natures ; & l'on conclut facilement de là, que cette diversité de sentimens n'est qu'apparente, puis qu'en effet les Nestoriens avoüent avec les Latins, qu'il y a deux natures en Jesus-Christ, & que chaque nature a sa puissance & sa vertu : & de plus, les deux Eglises reconnoissent, qu'il ne se fait aucun mélange ni confusion de ces deux natures, chacune retenant les attributs qui lui sont propres. Enfin il ajoûte ces paroles pour un plus grand éclaircissement de son opinion : *Comme les PP.*

de l'Eglise Romaine reconnoissent une personne à cause d'une filiation; aussi eux Orientaux reconnoissent une vertu ou puissance à cause d'une filiation.

En troisiéme lieu, il concilie le sentiment des Nestoriens, qui ne mettent en Jesus-Christ qu'une volonté & une operation, avec celui des Latins, qui reconnoissent en lui deux volontez & deux operations. Il s'appuye pour cela sur le même principe d'une filiation, laquelle ne faisant qu'un Jesus-Christ, les Nestoriens disent par rapport à cela, qu'il n'y a qu'une volonté & qu'une operation en lui, parce qu'il est veritablement un, & non pas deux. Ce qui toutesfois ne les empêche pas de reconnoître deux volontez & deux operations par rapport aux deux natures, comme font les Latins : mais ils ne s'expliquent pas à leur maniere, parce que ces deux natures ne faisant qu'un composé, qui est Jesus-Christ, ils disent aussi qu'il a une volonté & une operation, ce qui n'exclut point les deux volontez & operations que les Latins attribuent à Jesus-Christ, parce que les Nestoriens avoüent qu'il est homme parfait. Mais comme ces deux natures sont unies ensemble, & qu'une volonté n'est jamais separée de l'autre, ils ne font qu'une même chose ensemble : c'est en ce sens qu'ils affirment cette unité de volonté ; & c'est aussi de la maniere dont Jesus-Christ parle, quand il dit : Je ne suis point venu faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Puis il conclut par ces

paroles : *Est-ce qu'il y a en Jesus-Christ deux sortes de volontez qui soient contraires ? Point du tout : mais il veut sans aucune repugnance par la volonté de son Humanité, ce que veut la volonté de sa Divinité, à laquelle elle est soûmise volontairement, & non par contrainte ; c'est pourquoi il dit à son Pere : Que ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre.*

Voilà de quelle maniere les Nestoriens justifierent devant le Pape Paul V. la creance de leurs Eglises : & cette justification ou conciliation n'est point l'ouvrage d'un seul homme, mais des plus habiles de la Nation que le Patriarche Elie consulta. Il est vrai qu'il y a de la flatterie dans les articles qui regardent la souveraine puissance du Pape, & que les Chrétiens du Levant ne sont pas si soûmis à la Cour de Rome, que les Nestoriens témoignent l'estre dans ces Actes : mais cela est pardonnable à des miserables qui recherchent l'appui de cette Cour ; parce qu'il n'y avoit pas moyen d'en approcher autrement, qu'en donnant au Pape cette souveraine puissance & jurisdiction sur toutes les Eglises du monde. A l'égard des autres propositions qui sont singulieres aux Nestoriens, on trouvera qu'en effet le Nestorianisme d'aujourd'hui n'est qu'une Heresie imaginaire, & que toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivoques, d'autant que les Nestoriens prennent le nom de personne d'une autre façon que ne font les Latins. Cependant, comme les Conciles ont con-

damné l'heresie de Nestorius, il estoit, ce semble, necessaire qu'on fist voir à Rome, que le Nestorianisme estoit une veritable Heresie, puis qu'elle avoit esté condamnée par l'Eglise dans un Concile General. C'est le parti que Stroza a pris dans le recueil qu'il a fait de ces Actes; car il y ramasse tout ce qui a esté dit par les Peres & par les Conciles contre l'opinion de Nestorius. Neanmoins, pour ne pas s'opposer entierement au Patriarche des Nestoriens, qui témoignoit que toute la difference qui estoit entre l'Eglise Romaine & la sienne pour ce qui regardoit la creance, ne consistoit qu'en des équivoques; il avoüe franchement, qu'il est assez probable que l'erreur des Nestoriens d'aujourd'hui est plûtôt dans l'entendement que dans la volonté, c'est à dire, qu'ils ne sont pas Heretiques, n'estant point dans l'obstination: mais qu'ils ignorent la veritable Theologie, & qu'ainsi ils sont dans l'erreur, comme si c'estoit une erreur de ne sçavoir pas les termes qui sont en usage depuis quelques siecles parmi les Theologiens d'Occident.

Je ne croi pas qu'il soit necessaire de produire ici tout ce que Stroza rapporte pour la condamnation des propositions de Nestorius, parce qu'il ne dit rien qui ne se trouve dans les Actes des Conciles. Je remarquerai seulement, que quelques-uns pourroient inferer de ces mêmes Actes, que le Nestorianisme n'est qu'une Heresie de nom, & que si Nestorius & S. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pû concilier leurs

opinions, & auroient empefché par là un grand fcandale dans l'Eglife. Mais les Grecs ont toûjours efté de grands difputeurs : auffi voyons-nous que la plûpart des premieres Herefies font nées parmi eux; & le plus fouvent leurs difputes n'eftoient que de Metaphyfique & de pures équivoques, d'où ils tiroient enfuite des confequences à leur maniere, venant enfin aux injures; & par là les chofes devenoient irreconciliables : au lieu que fi les parties euffent expliqué modeftement leur penfée, il n'y eût pas eu le plus fouvent la moindre apparence d'Herefie. C'eft ce que quelques-uns difent eftre arrivé dans l'affaire de Neftorius & de S. Cyrille: Il leur femble que Neftorius a toûjours reconnu en Jefus-Chrift deux natures, qui ne faifoient qu'un compofé eftant unies enfemble; & c'eft ce qu'il appelloit une perfonne, autrement en Grec, πρόσωπον, d'où les Chaldéens ont pris leur *parfopa*. Or il eft certain, que le terme πρόσωπον, fignifie dans les anciens Peres Grecs, ce que nous appellons perfonne & hypoftafe. Car pour ce qui regarde les deux perfonnes que Neftorius mettoit en Jefus-Chrift, ce n'eftoit que pour expliquer qu'il y avoit en lui veritablement deux natures, & pour marquer par là qu'elles demeuroient toutes deux entieres fans aucun mélange, ni confufion. En effet, outre ces deux perfonnes metaphyfiques qui n'eftoient pas diftinguées de la nature, il admettoit une autre veritable perfonne vifible, de la maniere qu'elle eft definie par

les anciens Peres. On trouvera même, que le ſentiment de Neſtorius, ſi nous en éloignons les conſequences que S. Cyrille en tiroit, eſt moins embarraſſé de difficultez, parce qu'il eſt plus ſimple, & qu'il regarde toûjours Jeſus-Chriſt en lui-même & comme Fils; au lieu que l'autre opinion ne le conſidere le plus ſouvent que par parties, c'eſt-à-dire, tantôt comme Dieu, & tantôt comme homme. Auſſi ne condamna-t-on point dans les commencemens l'opinion de Theodore de Mopſueſte Maître de Neſtorius, & l'on ne s'en aviſa, que quand les Neſtoriens voulurent ſe prevaloir de ſon autorité. Il eſt cependant certain, que ce Theodore, de qui Neſtorius avoit appris le ſentiment, reconnoiſſoit en Jeſus-Chriſt deux natures & une perſonne, ainſi qu'il paroît de ſes paroles rapportées dans les Actes du V. Concile Univerſel: & s'il a nié que la Vierge fût Mere de Dieu, ce n'a eſté que pour refuter l'Hereſie d'Apollinaire, & en ce ſens ſeulement, que la Vierge n'a pas pû engendrer la Divinité, quoique d'ailleurs celui qu'elle a engendré fût veritablement Dieu. Paſſons maintenant aux autres articles de la creance des Neſtoriens.

Comme la Secte des Neſtoriens a eſté détachée de l'Egliſe Grecque, auſſi a-t-elle les meſmes opinions, à la reſerve de ce qui lui eſt ſingulier, & qui a eſté la cauſe de ſa ſeparation. Il ſe peut faire neanmoins, que les Neſtoriens ſe ſoient plus relâchez dans de certains points de Morale & de Diſci-

pline,

pline, que les Grecs; & c'eſt ſans doute en ce ſens qu'on doit entendre ce que (1) Brerevvod rapporte touchant la Confeſſion, dont il nie que l'uſage ſoit parmi eux. Il eſt vrai qu'ils la negligent beaucoup; & l'Archevêque Joſeph, Neſtorien, qui s'eſt reconcilié depuis quelques années avec l'Egliſe Romaine, a eu bien de la peine à la rétablir dans Diarbequer, parce que les Neſtoriens, bien qu'ils fuſſent la plûpart latiniſez, ne vouloient point s'y ſoûmettre, ainſi que j'ai appris d'un autre Archevêque Chaldéen, grand ami de ce Joſeph, qui a beaucoup ſouffert pour maintenir les interêts de Rome. Il faut donc expliquer tous les autres points qui regardent la Religion des Neſtoriens, par rapport aux ſentimens de l'Egliſe Grecque, qui eſt l'origine de tout le Chriſtianiſme dans le Levant.

(1) *Brerewo. des Lang. & Relig. ch.* 19.

On ne peut nier, que les Neſtoriens ne conſacrent en pain levé. Il mettent de plus, dans leur pain du ſel & de l'huile, ainſi qu'on peut voir dans les remarques ſur les Ouvrages de Gabriël de Philadelphie, où eſt rapportée la maniere de faire ce pain & de le preparer, pour le rendre propre à être conſacré. Ils ont pour cela un grand nombre de prieres qu'ils recitent. Ils obſervent pourtant moins de ceremonies que les Grecs, qui en ont ajoûté une infinité de nouvelles aux anciennes.

CHAPITRE VIII.

Des Indiens ou Chrétiens de Saint Thomas.

ON peut comprendre ſous un meſme Chapitre les Indiens ou Chreſtiens de S. Thomas, & les Neſtoriens ; parce qu'il eſt conſtant que c'eſt la meſme Secte, & qu'ils n'ont tous qu'un meſme Patriarche, dont la Juriſdiction s'eſtend juſques dans l'Inde : & les Chaldéens qui ſont à Goa, à Cochim, à Angamala, & dans les autres lieux de ce quartier-là, ſont veritablement de la Secte Neſtorienne. Les Papes ont ſouvent envoyé des Miſſionnaires en ces païs-là, principalement depuis que les Portugais y ont eſté eſtablis. Mais celui qui a le plus travaillé à la reünion de ces Chreſtiens de S. Thomas avec l'Egliſe Romaine, a eſté Alexis de Meneſes de l'Ordre de S. Auguſtin, qui fut fait Archeveſque de Goa, & prit la qualité de Primat de l'Orient. Comme l'on a compilé ſon Hiſtoire ſur ſes Memoires & ſur la relation de ceux qui l'ont accompagné en ce païs, & de quelques Jeſuites qui ont eſté dans les meſmes endroits que lui, on fera voir l'eſtat & la Religion de ces Peuples au tems de cette fameuſe Miſſion qui arriva en 1599. Pluſieurs avoient déja tenté avant Meneſes de reünir les Chreſtiens de S. Thomas avec l'Egliſe Romaine. (1) Don Jean Albuquerque, de l'Ordre de

(1) *Hiſt. Orient. des progrés d'Alex. Men. en la red. des Chrétiens de S. Th impr. à Bruxelles en 1609.*

S. François, fut le premier Archevesque de Goa, & ce fut sous lui en 1546. qu'on établit un College à Cangranor, pour instruire les enfans dans les ceremonies des Latins. Mais les Jesuïtes, qui estoient plus habiles, s'apperçurent bien-tôt que les jeunes Chaldéens instruits à la maniere des Latins, estoient inutiles, & que c'estoit en vain qu'on pensoit convertir les Chrétiens de ce païs-là sans la connoissance de la Langue Chaldaïque ou Syriaque. Ils establirent donc un autre College à une lieüe de Cangranor en 1587. où ils enseignerent la Langue Chaldaïque aux enfans, afin qu'étant devenus grands, ils fussent reçus dans le Ministere comme de veritables Chaldéens. Mais cela ne servit encore que fort peu, parce qu'il ne suffisoit pas d'estre instruits dans la Langue de la Religion, il falloit de plus convenir de sentimens avec les Prelats, pour avoir la liberté de prêcher dans leurs Eglises; au lieu qu'ayant esté enseignez par des Jesuites, leur doctrine & leur maniere de parler estoient bien differentes de ce qui estoit communément reçu dans le païs. C'est pourquoi il fut impossible aux Jesuites de leur faire quitter entierement leurs vieilles coûtumes, & de les detourner de la soûmission qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'étoit point dans la Communion du Pape, non plus que les Evesques qui estoient sous sa Jurisdiction.

Le remede donc qu'on trouva à cela, fut de se saisir d'un certain Evêque nommé

Mar Joſeph, qui avoit été envoyé par le Patriarche de Babylone, afin que par ce moyen le peuple n'ayant plus de Paſteur, on en vint plus facilement à bout. Mais cet Evêque Mar Joſeph ordonna qu'on celebrât la Meſſe à l'uſage de Rome avec des ornemens à la Latine, & qu'on ſe ſervit même du vin & des hoſties des Latins. Cependant il perſiſtoit toûjours dans le Neſtorianiſme, & il inſtruiſoit les Portugais qui le ſervoient à dire, *Sainte Marie Mere de Chriſt*, & non pas *Mere de Dieu* : ce qui obligea l'Archevêque & le Vice-Roi de le faire arrêter pour l'envoyer à Rome. Mais étant arrivé en Portugal, il ménagea ſi bien ſes affaires, qu'il obtint des lettres pour retourner en ſon Evêché de la Serra. Cependant on avoit déja mis un autre Evêque en ſa place, nommé Mar Abraham, lequel pour ſe maintenir dans ſon Evêché, alla depuis à Rome pour ſe ſoûmettre au Pape, où aprés avoir fait abjuration de ſes erreurs, il fut réordonné. On lui confera de nouveau tous les Ordres, depuis la tonſure juſqu'à la Prêtriſe; puis il fut conſacré Evêque, & le Pape lui donna des Bulles pour gouverner l'Egliſe de la Serra, y joignant des lettres de recommandation pour le Vice Roi, qui ne lui ſervirent pas beaucoup : car il ne fut pas plûtôt arrivé, que l'Archevêque de Goa fit examiner ſes Bulles, & ayant trouvé que le Pape avoit été mal informé par Mar Abraham, qu'on pretendoit avoir impoſé à ſa Sainteté, on l'enferma dans un Monaſtere, en attendant

qu'on eût réponſe de Rome. Mais il s'échapa, & ſe retira dans les Egliſes de ſon Evêché, où il fut tres-bien reçu des Neſtoriens, qui n'eſperoient plus avoir d'Evêque de la part de leur Patriarche. Cependant Mar Abraham, qui ſe défioit toûjours des Portugais, ſe retira avant dans les terres; & pour faire voir qu'il étoit veritablement de la Communion du Pape, il ordonna de nouveau tous ceux qu'il avoit déja ordonnez, afin de ſe conformer au Rite Romain; & il fit tout ce qu'il pût tant envers Rome, qu'envers le Vice-Roi & envers l'Archevêque, pour paroître qu'il étoit veritablement du ſentiment de l'Egliſe Latine. Mais il prêcha toûjours dans ſon Egliſe de la Serra le Neſtorianiſme, & il ne permit pas qu'on parlât du Pape comme Chef de l'Egliſe, ne connoiſſant point d'autre Patriarche que celui de Babylone. D'autre part, l'ancien Evêque de la Serra Mar Joſeph fut accuſé d'enſeigner les Hereſies de Neſtorius, & étant interrogé là-deſſus, il répondit librement qu'il avoit eu revelation de Dieu, que la Religion qu'il avoit reçuë de ſes Peres étoit la veritable Religion. L'on ſe ſaiſit en même tems de lui, & on l'envoya à Rome où il mourut.

L'on peut recueillir de cette Hiſtoire, que les Portugais ont fait aux Neſtoriens de grandes violences pour la Religion; que les Miſſionnaires, comme gens peu habiles dans la Theologie Orientale, les ont inquietez ſur des ceremonies qui n'étoient d'au-

cune importance, & qu'ils ont donné par là occaſion aux Evêques Neſtoriens, de diſſimuler pour un tems, en introduiſant des nouveautez dans leurs Egliſes ; à quoi ils eſtoient contraints par la violence. C'eſt pourquoi ce même Mar Abraham ayant eſté obligé par un Bref du Pape, & encore plus par la crainte qu'il avoit du Vice-Roi, qui lui donna un paſſeport, de ſe trouver à un Concile, il y abjura de nouveau toutes ces erreurs, & fit profeſſion de la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine. Mais il ne fut pas plûtôt retourné à ſon Egliſe, qu'il enſeigna le Neſtorianiſme comme auparavant ; & il écrivit même à ſon Patriarche de Babylone, que les Portugais l'avoient contraint d'aſſiſter au Synode de Goa. La ſuite de cette Hiſtoire fait encore paroître davantage les violences qu'on exerça contre les Neſtoriens, pour les réünir avec l'Egliſe Romaine, & pour les obliger à ſouſcrire à la Profeſſion de Foi du Pape Pie IV. ce qui arriva ſous Alexis de Meneſes Archevêque de Goa, qui vint aux Indes avec un Bref de Clement VIII. pour informer contre Mar Abraham. L'on voit dans toute cette narration un grand zele des Chrétiens Neſtoriens de ce païs-là pour défendre leur Foi, qu'ils pretendent conſerver comme ils croyent l'avoir reçuë de S. Thomas : & ils en vinrent juſqu'à cet excés, de mettre leurs mains devant leurs yeux en la Meſſe des Latins, quand le Preſtre élevoit l'hoſtie pour la faire adorer à ceux qui eſtoient

presens. Ils se montrerent sur tout zelez envers leur Patriarche de Babylone ; & quand on leur demandoit, si le Pape n'étoit pas le Chef de l'Eglise, ils répondoient qu'il étoit le Chef de l'Eglise de Rome, qui est une Eglise particuliere, autrement de l'Eglise de S. Pierre, & non de l'Eglise de S. Thomas, distinguant avec opiniâtreté ces deux Eglises, comme independantes l'une de l'autre. Ils s'opposerent de plus, fortement au Sacrement de la Confirmation, que l'Archevesque Meneses leur vouloit administrer ; & ils l'accusoient d'envie & d'ambition, ajoûtant qu'il tâchoit de renverser la Religion de S. Thomas, pour leur faire embrasser la Romaine, afin que par cet artifice il demeurât le maître de toutes les Eglises de l'Inde. Voilà pourquoi, disoient-ils, cet Archevesque médit des Patriarches de Babylone ; protestant qu'ils perseveroient dans la soûmission & l'obeïssance à leur Patriarche, & qu'ils ne quitteroient jamais leur Religion pour prendre celle de Rome.

Nonobstant toutes ces oppositions de la part des Nestoriens, l'Archevesque Meneses continua toûjours de leur faire voir, que leur Patriarche étoit un Heretique & excommunié ; & partant qu'on ne pouvoit prier Dieu en particulier pour lui. Ce qu'il fit avec tant de vigueur, n'épargnant pas mesme l'argent de sa bourse, qu'à la fin il les adoucit. Il usa aussi quelquefois de violence, & il courut souvent risque de sa vie. Car sous pretexte qu'il avoit un plein

pouvoir du Pape, il exerçoit par tout ſa Juriſdiction, ſans ſe ſoucier des Ordinaires des lieux, avant meſme qu'ils euſſent voulu reconnoître ſa qualité. C'eſt ainſi que cet Envoyé du Pape plantoit en ce païs-là la Religion Romaine, & qu'il n'épargnoit rien pour en venir à bout. Il donnoit les Ordres malgré les Eveſques Dioceſains, & il faiſoit auparavant abjurer les erreurs des Neſtoriens à ceux qu'il ordonnoit. Outre la Profeſſion de Foi, ceux qui prenoient les Ordres étoient obligez de jurer l'obeïſſance au Pape, & de ne point reconnoître d'autres Evêques, que ceux qui ſeroient envoyez de ſa part. Mais venons maintenant aux erreurs dont Meneſes accuſe les Chrétiens de S. Thomas.

(1) *Hiſt. Orient. des prog. d'Alexis Meneſes. cap. 20.*

I. (1) Ils ſoutenoient opiniaſtrement les ſentimens de Neſtorius, & outre cela, ils ne recevoient aucunes Images, n'admettant que la croix, laquelle ils honoroient beaucoup. L'on voyoit pourtant les Images de quelques Saints dans les Egliſes qui étoient voiſines des Portugais.

II. Ils affirmoient que les ames des Saints ne voyoient point Dieu qu'aprés le jour du Jugement.

III. Ils ne connoiſſoient que trois Sacremens, ſçavoir le Bapteſme, les Ordres & l'Euchariſtie : & en la forme du Bapteſme il y avoit un ſi grand abus parmi eux, que l'on voyoit en une meſme Egliſe differentes formes de Bapteſme eſtre en uſage ; & il arrivoit ſouvent à cauſe de cela, que le Bapteſme étoit nul : de ſorte que l'Arche-

vesque Meneses rebaptisa en secret la plûpart de ces Peuples. Il s'en trouvoit aussi plusieurs, principalement les pauvres, qui habitoient les bois, lesquels n'avoient jamais été baptisez, pa ce que le Baptême coutoit de l'argent; & neanmoins sans avoir été baptisez, ils ne laissoient pas d'aller à l'Eglise, & de recevoir l'Eucharistie. Ils differoient de plus assez souvent le Baptesme plusieurs mois, & mesme plusieurs années.

IV. Ils ne se servoient point de Saintes Huiles dans l'administration du Baptesme; si ce n'est que trouvant dans leurs Rituels, qu'il étoit fait mention d'onction aprés le Baptesme, ils oignoient les enfans d'un onguent composé d'huile de noix d'Inde, sans aucune benediction; & ils estimoient sainte cette onction.

V. Ils n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction; ils en ignoroient mesme les noms.

VI. Ils avoient en horreur la Confession auriculaire, à la reserve de fort peu qui étoient voisins des Portugais: & pour ce qui est de l'Eucharistie, ils communioient les jours du Jeudi Saint, & plusieurs autres jours solennels de l'année, sans autre preparation, que de s'en approcher à jeun.

VII. Leurs livres étoient remplis d'erreurs considerables, & dans leur Messe il y avoit un grand nombre d'additions inserées par les Nestoriens.

VIII. Ils consacroient avec de petits gâ-

teaux faits à l'huile & au sel, que les Diacres & les autres Ecclesiastiques qui n'avoient que les Ordres mineurs, faisoient cuire dans un vaisseau de cuivre, ayant pour cela un lieu separé en forme de petite tour ; & pendant que le gâteau cuisoit, ils recitoient plusieurs Pseaumes & Cantiques : & lors qu'on étoit prest de le consacrer, ils faisoient couler sur l'autel par un trou qui étoit au plancher de cette petite tour, le gâteau dans un petit pannier de feüilles. De plus, ils se servoient de vin qui avoit été fait d'eau, où l'on avoit fait tremper seulement des raisins secs.

IX. Ils disoient la Messe tres-peu souvent, & celui qui la servoit portoit une forme d'étole sur ses habits ordinaires, quoi qu'il ne fust point Diacre. Il avoit toûjours l'encensoir à la main, & recitoit presque autant de prieres, que le Celebrant, en joignant à cela plusieurs autres ceremonies inconnuës & impies.

X. Ils avoient un si grand respect pour les Ordres, qu'il n'y avoit point de famille où il n'y eût quelqu'un d'ordonné : & la raison de cela étoit, parce que les Ordres ne les rendoient point incapables de tous les autres emplois, & qu'ils avoient par tout le premier rang.

De plus, ils ne gardoient point l'âge requis pour la Prêtrise & pour les autres Ordres ; car ils faisoient des Prestres à 17. 18. & 20. ans : & quand ils étoient Prêtres, ils se marioient mesme avec des veuves, & ils se remarioient jusqu'à deux ou trois fois. Les

ſemmes des Prêtres avoient quelque rang par deſſus les autres , tant dans les Egliſes que dans les autres lieux , & elles ſe faiſoient remarquer par une croix qu'elles portoient au col , ou par quelque autre choſe qui les diſtinguoit.

XI. Ils alloient reciter tous les jours à haute voix l'Office divin en langue Chaldaïque : mais ils ne croyoient pas eſtre obligez de le reciter ailleurs ; auſſi n'avoient-ils point de Breviaires pour le dire en particulier.

XII. Ils commettoient ſimonie en l'adminiſtration du Baptême & de l'Euchariſtie, taxant ce qu'il leur falloit pour cela. Pour ce qui eſt du Mariage , ils appelloient le premier Preſtre venu, principalement ceux qui demeuroient à la campagne.

XIII. Ils reſpectoient extraordinairement leur Patriarche de Babylone , Schiſmatique & Chef de la Secte des Neſtoriens : au contraire ils ne pouvoient ſouffrir qu'on nommât le Pape en leurs Egliſes , où le plus ſouvent ils n'avoient ni Curé, ni Vicaire, mais le plus ancien y preſidoit.

XIV. Quoi qu'ils allaſſent les jours de Dimanche à la Meſſe , ils ne croyoient pas pourtant y eſtre obligez en conſcience ; de ſorte qu'il leur étoit libre de n'y point aller, & il y avoit meſme des lieux où on ne diſoit qu'une Meſſe par an , en d'autres pas une en 6. 7. & 10. ans.

XV. Les Preſtres ſe mêloient des emplois ſeculiers. Les Evêques étoient Babyloniens envoyez par leur Patriarche , &

ils ne vivoient que d'un gain ſordide & de ſimonie, vendant publiquement les choſes ſaintes, comme la collation des Ordres & l'adminiſtration des autres Sacremens.

XVI. Ils mangeoient de la chair le Samedi ; & ils étoient dans cette erreur à l'égard de leurs jeûnes pendant le Careſme & l'Avent, que s'ils avoient manqué un jour à jeûner, ils ceſſoient de jeûner les autres jours, ne croyant pas y eſtre obligez, d'autant qu'ils avoient déja rompu le jeûne.

Voilà la meilleure partie des erreurs que l'Archeveſque Meneſes pretend avoir trouvées parmi les Chreſtiens de S. Thomas ; & que le Compilateur de cette Hiſtoire exaggere, pour montrer qu'il a fallu travailler extraordinairement pour venir à bout de ces Peuples. Mais ſi cet Archeveſque & les autres Miſſionnaires en Levant avoient été bien inſtruits de l'ancienne Theologie, ils n'auroient pas tant multiplié ces erreurs. En effet, comme ils meſuroient toutes choſes par rapport à la Theologie qui s'enſeigne dans les Ecoles de l'Europe, l'on ne doit pas trouver étrange, qu'ils ayent voulu refformer ſur ce pied-là les Nations Orientales. J'avoüe qu'il y a des abus qu'il étoit beſoin de corriger ; mais il ne falloit pas les corriger ſur nos uſages. Ce qui étoit à faire dans ces rencontres, c'étoit d'avoir recours à leurs anciens livres, & de les regler conformément à ce qui y étoit contenu ; & cela ſe pouvoit faire facilement, comme l'on verra par la ſuite de ce diſcours. Mais il faut auparavant

rapporter le reste de cette Histoire, afin que nous jugions mieux de la conduite de Meneses & des pretenduës erreurs des Nestoriens.

L'Archevesque Meneses assembla un Synode le 20. de Juin 1599. où se trouverent les Deputez des Nestoriens, afin d'y deliberer conjointement avec l'Archevesque de tout ce qui appartenoit à la Religion. Et afin qu'il parust que les Nestoriens eussent toute la liberté qui est necessaire dans ces sortes de rencontres, & que d'ailleurs ils donnassent leur consentement à tout ce qui y seroit determiné, l'Archevesque gagna huit des plus renommez parmi les Ecclesiastiques, & il les instruisit pleinement de son dessein & des voyes qu'il falloit tenir pour le faire réüssir, leur exposant dans le détail tous les decrets qui y seroient faits, & leur demandant leur avis sur chaque point en particulier, comme s'il n'y eust eu encore rien d'arresté; afin qu'étant presens au Synode, ils fissent la mesme chose, & que par là les autres fussent obligez à suivre leur exemple. Il prit plusieurs autres precautions pour venir à bout de ses desseins, qu'il seroit inutile de rapporter; & tout ce qu'on a produit jusqu'ici, n'est que pour faire voir la maniere dont la Religion Romaine a été établie dans le Levant, & qu'on ne doit pas s'étonner, que toutes les réünions qu'elle a faites avec ces Peuples, que nous nommons Schismatiques, ne subsistent pas long-tems.

Il fut donc arresté dans ce Synode, que

les Prestres, Diacres, Sousdiacres, & outre cela tous les Deputez des villes qui y assisterent, souscriroient à la Profession de Foi que l'Archevesque avoit faite en son particulier ; ce qui fut executé, & tous jurerent solennellement obeïssance au Pape ; qu'ils reconnurent estre le Chef de l'Eglise, jurant aussi, qu'ils n'auroient plus jamais de commerce avec la Patriarche de Babylone. De plus, ils anathematiserent la personne de Nestorius & toutes ses erreurs, confessant que Cyrille Patriarche d'Alexandrie étoit saint. Outre cela, on fit dans ce Synode un grand nombre de Statuts particuliers, pour reformer les erreurs que l'Archevesque Meneses pretendoit estre dans l'administration de leurs Sacremens & dans leurs livres. C'est pourquoi il fit corriger leurs Liturgies & leurs autres Offices. Il regla ce qui regardoit le Mariage sur le pied du Concile de Trente. L'on reforma aussi ce qui appartenoit aux Sacremens de la Penitence, de la Confirmation & de l'Extrême-Onction sur l'usage de l'Eglise Romaine. On deffendit aux Prestres de se marier à l'avenir, & on fit des reglemens pour ceux qui étoient déja mariez. En un mot, l'Archevesque introduisit la Religion des Latins parmi les Chaldéens, tant dans ce Synode, que dans les visites qu'il fit de plusieurs Eglises. Mais voyons maintenant, s'il a eu raison d'introduire tant de nouveautez parmi les Chrétiens de S. Thomas ; ce qui servira pour faire connoître la Religion de ces Peuples.

I. Pour ce qui regarde donc les erreurs que l'Archevesque Menese leur attribuë, nous avons concilié dans le Chapitre precedent les sentimens de Nestorius avec ceux de l'Eglise Romaine ; & c'est la maniere dont l'Archevêque devoit proceder avec eux, pour faire quelque chose qui fust de durée : car il falloit les entendre, avant que de les condamner sur cela seul qu'ils s'appelloient Nestoriens. Quand on leur auroit montré, que toutes les disputes qu'ils avoient avec l'Eglise Romaine, ne consistoient qu'en des équivoques, ils se seroient rendus beaucoup plus dociles.

II. A l'égard des Images, les Chaldéens ne les respectent pas tant que les Grecs, parce que cette grande veneration pour les Images n'a été fortement établie dans l'Eglise Grecque, que depuis le II Concile de Nicée, qui est posterieur à toutes les Sectes des Chaldéens, qui se contentent d'ordinaire d'avoir une croix à la main ; & cette croix avec laquelle le Prestre benit le peuple, est de metal, toute simple & sans aucune figure. L'Archevesque pouvoit laisser les Chrétiens de S. Thomas dans cette ancienne simplicité, parce que tout ce qui a été arresté depuis ce temps-là touchant les Images, n'est que de Discipline.

III. Il est bien vrai qu'ils n'administrent pas le Baptesme à la façon des Latins : mais il ne faut pas pour cela croire, que la forme de leur Baptesme soit nulle ; & encore moins étoit-il besoin de rebaptiser ceux qui avoient été baptisez selon le rite Chal-

déen. Ce qui trompe les Miſſionnaires, quand ils traitent d'affaires de Religion avec les Orientaux, c'eſt qu'ils ſont preoccupez de ce qu'ils ont appris dans les Ecoles touchant la matiere & la forme des Sacremens. Quand ils ne voyent pas, par exemple, qu'on baptiſe l'enfant en meſme temps qu'on prononce les paroles qui marquent l'action, ils croyent que le Bapteſme eſt nul; ſans prendre garde que la maniere d'adminiſtrer les Sacremens parmi les Orientaux, conſiſte principalement en de certaines prieres qu'ils recitent, & qu'ils ne ſont pas ſi grands Metaphyſiciens que les Latins: auſſi ignorent-ils un grand nombre de difficultez que nos Theologiens traittent avec beaucoup de ſubtilité; mais la creance des Neſtoriens n'en eſt pas pour cela moins pure, ni moins ancienne.

IV. L'onction dont ils ſe ſervent aprés le Bapteſme, eſt parmi eux le Sacrement de la Confirmation, qui eſt bien different de celui des Latins: & il n'étoit pas beſoin que l'Archeveſque Meneſes introduiſit une autre onction qui étoit en uſage dans ſon Egliſe, & qui n'eſt tout au plus qu'une ſimple ceremonie. Il devoit ſçavoir, que les Neſtoriens, ſelon l'ancien uſage de l'Egliſe Orientale, adminiſtrent aux enfans la Confirmation & l'Euchariſtie avec le Bapteſme. Il étoit donc à propos d'examiner leurs Rituels, pour voir s'il ne s'étoit point introduit quelques abus dans l'adminiſtration de ce Sacrement: au lieu que Meneſes ſemble ne s'eſtre appliqué qu'à deſtruire

de tres-

de tres-anciens usages, parce qu'ils n'étoient point conformes à ceux des Latins.

V. L'Archevesque se trompe, quand il dit que les Chrétiens de S. Thomas n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction, dont ils ignoroient même les noms. Il se peut faire, qu'ils ayent ignoré les noms de ces Sacremens, principalement celui de l'Extrême-Onction, qui n'est connu que dans l'Eglise Latine : car quoi que l'Eglise Orientale ait l'usage de l'onction des malades, conformément aux paroles de S. Jacques, elle n'appelle pourtant point cette ceremonie Extreme-Onction, pour les raisons que nous avons marquées cy-dessus en parlant des Grecs : & ces mesmes raisons se peuvent aussi appliquer à la Confirmation. Les Prêtres donnent ce Sacrement parmi les Nestoriens, aussi bien que parmi les Grecs, en mesme tems que le Baptesme, dont il est, selon eux, une perfection qui n'en doit jamais estre separée. A l'égard de la Confession auriculaire, dont ils avoient horreur, c'est assurément un abus qui s'étoit introduit dans cette Eglise, parce que l'usage de la Confession est dans tout le Levant, bien que la plûpart ne croyent pas y estre obligez de droit divin.

VI. Pour ce qui est des erreurs que l'Archevesque pretend avoir trouvées dans leurs livres, jusqu'à vouloir abolir entierement l'Office de l'Avent, il étoit facile de donner un bon sens à toutes ces pretendües

erreurs ; outre que la reformation qu'il a faite dans leur Liturgie, étoit hors de propos : car il n'y a rien de plus mal-digeré que la Messe des Nestoriens, de la maniere qu'elle a été reformée par Meneses, & qu'elle se trouve inserée dans la Bibliotheque des Peres. On y voit tout l'ordre changé, pour avoir voulu accommoder cette Liturgie à l'opinion que les Theologiens Latins ont de la consecration, qu'ils font consister dans ces paroles, *Ceci est mon corps, &c* : au lieu que les Nestoriens croyent avec tous les autres Orientaux, que la consecration n'est point achevée, qu'aprés que le Prestre a achevé la priere qu'ils appellent l'invocation du Saint Esprit. Cependant Meneses fait adorer aux Prestres Nestoriens l'hostie, aussi-tost qu'ils ont proferé ces paroles, *Ceci est mon corps*, quoi qu'ils ne croyent pas qu'elle soit encore consacrée. On peut consulter sur cette question les Notes sur Gabriël de Philadelphie, où l'Auteur justifie en particulier les Nestoriens, & montre évidemment, que leurs Liturgies, mesme celles qui portent le nom de S. Nestorius, ne contiennent rien que d'orthodoxe : ce qui est fort éloigné du sentiment de Meneses, qui les traitte d'impies & d'Heretiques, & qui n'appuye la correction qu'il a faite, que sur ces termes generaux, que ces Liturgies sont remplies de blasphemes. Ce mesme Auteur fait voir, que dans une des Liturgies à l'usage des Nestoriens, qu'il avoit eüe d'un Prestre Babylonien, on y avoit effacé le nom de

Nestorius avec plusieurs autres choses, en y ajoûtant d'autres qui n'estoient point de la même main, parce que ce Prestre Nestorien qui se servoit de cette Liturgie, estoit réüni, au moins en apparence, avec l'Eglise Romaine; ce qui l'avoit obligé de reformer dans son Missel tout ce qui pouvoit choquer les Theologiens de Rome. Les Nestoriens en ont aussi usé de la même maniere dans une autre occasion, comme le rapporte (1) Stroza: car aussi-tôt qu'ils viennent à Rome, & qu'ils entendent parler de Nestorius comme d'un impie & d'un heretique, ils déchirent les pages de leurs livres où il est fait mention de lui, ôtant tout ce qu'ils croyent estre contraire à la Theologie de l'Eglise Romaine.

(1) *Petr. Stroza de dogm. Chald.*

VII. On ne doit pas mettre au nombre des erreurs l'usage qu'ils ont de consacrer en pain levé, y mêlant de l'huile & du sel, puis que cela ne change point la nature du pain. La ceremonie, de plus, qu'ils observent pour rendre en quelque façon ce pain plus saint avant la consecration, est loüable, & même assez ancienne. Ils distinguent par là, aussi bien que les Grecs, le pain destiné pour estre fait le corps de Jesus-Christ, d'avec tous les autres pains, qu'ils regardent comme profanes, avant que d'avoir recité dessus un certain nombre de prieres & de Pseaumes.

VIII. Il n'est pas étonnant, que les Chaldéens ne disent pas si souvent la Messe que les Latins, & que plusieurs Prestres assistent à la Messe de l'Evêque, & prennent

la communion de ses mains. Cet usage est ancien dans l'Eglise : au lieu que la coûtume de dire un si grand nombre de Messes dans l'Eglise Latine, est tres-nouvelle, & a esté principalement introduite par les Moines Mendians, ainsi qu'il a esté marqué par le Cardinal Bona ; laquelle coûtume s'est beaucoup fortifiée depuis l'introduction du Droit nouveau. C'est aussi un usage tres-ancien, que ceux qui servent & assistent à la Messe, en recitent une bonne partie ; & cela, parce que la Liturgie est une action publique qui regarde le peuple, aussi bien que le Prestre, comme il est même aisé de le prouver par les prieres de la Messe Latine.

IX. Il est vrai que les Nestoriens & les autres Orientaux se sont relâchez de l'ancienne Discipline pour ce qui regarde les Ordres, & qu'ils ne gardent point l'âge requis par les Canons : mais si cela avoit besoin d'estre reformé, aussi bien que ce qui appartient au mariage des Prestres, cette reformation devoit estre prise de leurs loix, plûtôt que de celles de Rome. Tout le monde sait, que dans l'Eglise Orientale il est permis aux Prestres de se marier avant leur Ordination. C'est ce que l'Archevesque Meneses devoit considerer en les reformant, & ne pas rompre les mariages des Prestres, pour se conformer à quelques Statuts establis dans les Synodes tenus à Goa par les Missionnaires Latins.

X. Meneses ne paroît pas avoir raison, de mettre au nombre des erreurs, la coûtu-

me de ne point reciter le Breviaire hors de l'Eglise ; parce que cet usage est nouveau, & que le Breviaire n'a pas esté establi pour estre recité en particulier.

XI. Je doute qu'on puisse appeller simonie la taxe que les Prestres Nestoriens font pour l'administration des Sacremens, parce que cela leur tient lieu de Benefice ; & on peut leur appliquer ce qui a esté dit cidessus en parlant des Grecs.

XII. On ne doit pas, ce me semble, mettre au nombre des erreurs la soûmission que les Nestoriens ont pour leur Patriarche ; parce que les Orientaux regardent tous les Patriarchats, même celui de Rome, comme des Puissances establies par le Droit positif : & si on leur reproche l'aversion qu'ils ont pour le Pape, ils répondent que le Pape s'attribuë des droits sur les Eglises d'Orient, que ces Eglises ne reconnoissent point. Pour ce qui est qu'ils n'ont ni Curez, ni Vicaires, mais que le plus ancien Prestre preside à leur Assemblée ; on ne peut point raisonnablement traiter cela d'erreur : au contraire, c'est une excellente Discipline ; & il seroit à souhaiter qu'elle fust establie dans toute Eglise, afin de remedier à plusieurs abus qui sont aujourd'hui dans les Benefices.

XIII. Enfin la plûpart de ce que Meneses appelle abus dans les Nestoriens, ne l'est point en effet, si ce n'est dans l'imagination de quelques Missionnaires, qui reglent la Religion sur ce qu'ils ont appris dans leurs Ecoles. Dira-t-on, par exemple,

que c'est une erreur parmi ces Peuples & les autres Chrétiens du Levant, de manger de la viande le Samedi, qui est un jour de fête parmi eux conformément à l'ancien usage de l'Eglise? Dira-t-on aussi, que les Nestoriens errent en ce qui regarde le Mariage, parce qu'ils s'adressent au premier Prestre qu'ils trouvent pour les marier? On doit sçavoir, que dans l'Eglise Orientale le Prestre ne sert pas de témoin pour le Mariage; mais il en est le seul & veritable Ministre, comme des autres Sacremens & ceremonies.

CHAPITRE IX.

Des coûtumes & ceremonies des Jacobites.

SI l'on comprend sous le nom de Jacobites, tous les Monophysites du Levant, c'est-à-dire, ceux à qui l'on attribuë l'Heresie de ne reconnoître qu'une nature en Jesus-Christ; il est certain que cette Secte est fort étenduë; car elle comprend les Armeniens, les Cophtes & les Abyssins. Mais ceux qui s'appellent proprement Jacobites, sont en tres-petit nombre, & ils habitent principalement la Syrie & la Mesopotamie. Ils ne sont tout au plus que 40. au 45. mille familles. Il y a de la division parmi eux touchant la doctrine; car les uns sont latinisez, & les autres demeurent toûjours separez de l'Eglise Romaine. Il se trouve même presentement quelque di-

viſion parmi ces derniers, qui ont deux Patriarches oppoſez l'un à l'autre, dont l'un reſide à Caremit, & l'autre à Derzapharan. Outre cela, il y a un autre Patriarche latiniſé, nommé André, qui reſide à Alep, & il dépend de la Cour de Rome, à laquelle il eſt entierement ſoûmis. J'ai de plus appris d'un Preſtre Jacobite qui avoit demeuré à Alep, que le Patriarche ſouffre beaucoup à cauſe des Miſſionnaires qui eſtoient là, & principalement à cauſe des Capucins.

A l'égard de leur creance, tous les Monophyſites, ſoit Jacobites, ſoit Armeniens, ou Cophtes & Abyſſins, ſont du ſentiment de Dioſcore touchant l'unité de nature & de perſonne en Jeſus-Chriſt; & pour cela on les traite d'heretiques, quoi qu'en effet ils ne different des Theologiens Latins, qu'en la maniere de s'expliquer. Ce que les plus ſçavans d'entr'eux reconnoiſſent aujourd'hui, ainſi qu'il paroît (1) de la conference que le P. Chriſtophle Roderic, Envoyé du Pape en Egypte, eût avec les Cophtes touchant la réünion des deux Egliſes: car ils avoüerent qu'ils ne s'expliquoient de cette façon, que pour s'éloigner des Neſtoriens; mais qu'en effet ils ne differoient point de l'Egliſe Romaine, qui eſtablit deux natures en Jeſus-Chriſt. Ils pretendent même expliquer mieux le myſtere de l'Incarnation, en diſant qu'il n'y a qu'une nature, parce qu'il n'y a qu'un Jeſus-Chriſt Dieu & homme, que ne font les Latins, qui parlent, diſent-ils, de ces

(1) *P. Sacchini, Hiſt. Societ. part. 2. lib. 6.*

deux natures, comme si elles estoient separées, & qu'elles ne fissent pas un veritable tout. C'est aussi en ce sens, que Dioscore, qui a adouci quelques termes d'Eutyches, lesquels paroissoient trop rudes, disoit qu'il reconnoissoit que Jesus-Christ estoit composé (1) de deux natures, mais qu'il n'estoit pas (2) deux natures; ce qui semble orthodoxe: car ils ne veulent pas avoüer qu'il y ait deux natures en Jesus-Christ, de peur d'establir deux Jesus-Christs. Je ne doute pas même, que si l'on retranche du sentiment d'Eutyches, quelques manieres de parler trop fortes, & les consequences qu'on en tire ordinairement, l'on ne le puisse facilement concilier avec celui de l'Eglise Romaine. Toute cette difference n'est venuë que des differentes manieres de se servir des mots de nature & de personne; & le desir de soûtenir ce qu'on a une fois avancé, a fait qu'Eutyches a défendu son opinion avec entestement & exaggeration: de sorte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous les termes dont il se sert; mais il faut les expliquer & les limiter selon l'idée qu'il avoit de n'admettre qu'un Jesus-Christ, & partant qu'une nature, aprés que l'union des deux natures, sçavoir de la divine & de l'humaine, s'est faite d'une maniere que nous ne comprenons pas. Car ce qu'on attribüe à Eutyches, d'avoir cru que le corps de Jesus-Christ estoit divin & d'une autre nature que le nôtre, est plûtôt l'exaggeration d'un Predicateur, qui vouloit dire que le corps de Jesus-Christ aprés l'union

(1) *Ex duabus naturis.*
(2) *Duas naturas.*

nion estoit comme divinisé, qu'une verité physique & réelle. L'on a cependant eu raison de condamner ce sentiment, parce qu'il faut éviter ces sortes de façons de parler, qui peuvent estre mal interpretées, & apporter des erreurs dans la Religion.

Pour ce qui regarde les autres points tant de la creance que des ceremonies des Jacobites, ce que (1) Brerevvod en rapporte ne se trouve pas toûjours vrai. Par exemple, ils ne nient pas le Purgatoire, ni la priere pour les morts, comme il l'affirme aprés Thomas de Jesu; mais ils ont la même opinion sur cela, que les Grecs & les autres Orientaux. Il n'est pas aussi vrai qu'ils consacrent en pain sans levain, à moins qu'on ne l'entende des Armeniens, & selon Alvares, des Ethyopiens: car les veritables Jacobites dont nous parlons ici, consacrent en pain levé; & je ne doute point que Gregoire XIII. qui avoit dessein d'establir à Rome un College de Jacobites, comme il y en a un pour les Maronites, ne leur eût permis de consacrer en pain levé, de la maniere qu'on l'a permis aux Grecs. A l'égard de la Confession, il n'est pas aussi vrai qu'elle ne soit point en usage parmi eux: mais comme ils ne la croyent pas de droit divin, non plus que la plûpart des autres Orientaux, cela fait qu'ils la negligent. Pour ce qui est de la Circoncision, cela ne peut estre vrai que de quelques Cophtes & Abyssins; encore ceux-là la regardent-ils plûtôt comme une ancienne

(1) Brerevvod des Langues & Relig. chap. 21.

coutume, que comme une ceremonie de Religion.

L'on doit donc mettre grande difference entre les Jacobites, quand l'on comprend sous ce nom les Cophtes, les Abyssins & les Armeniens, & entre ceux qu'on nomme proprement Jacobites : car quoi qu'ils suivent tous le sentiment de ce Jacques dont ils ont pris le nom, ils ne laissent pas pour cela de differer en quelques ceremonies. Abraham Ecchellensis pretend que les Jacobites croyent, aussi bien que les Latins, que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils : mais il se trompe sur ce sujet, aussi bien qu'en plusieurs autres choses qui regardent la creance & les usages des Chrétiens du Levant.

CHAPITRE X.

De la creance & des coûtumes des Cophtes.

IL y a de l'apparence que les Cophtes ou Coptes ont pris leur nom d'une ville appellée Copte, qui estoit autrefois la Metropole de la Thebaïde, dont il est fait mention dans Strabon & dans Plutarque. Les Chrestiens d'Egypte portent aujourd'hui ce nom, & ils ont aussi une Langue particuliere, qu'on nomme la Langue Cophte, dont ils ne se servent neanmoins que dans leurs Offices, parce que l'on parle Arabe dans tout le païs : & cette Langue, que le Jesuite Kircher pretend estre une Langue

Mere & indépendante de toute autre, a été beaucoup alterée par la Langue Grecque : car outre qu'elle en retient encore les caracteres, un tres-grand nombre de ses mots sont purement Grecs.

La creance de ces Peuples est la même que celle des Jacobites : car ils sont Monophysites, comme nous l'avons remarqué en parlant des Jacobites, C'est pourquoi il n'est point besoin de repeter ce que nous avons dit en cet endroit-là. Ils ont fait en differens tems differentes réünions avec l'Eglise Romaine ; mais en apparence seulement. (1) Le Jesuite Roderic, qui fut envoyé par le Pape en 1562. vers cette Nation, laquelle avoit écrit au même Pape des lettres pleines de soûmission & de respect envers le Siege de Rome, comme si elle eût reconnu que cette Eglise estoit la Maîtresse de toutes les autres, nous fournira un bel exemple de ces réünions simulées, & qui ne sont appuyées le plus souvent que sur des interêts humains. Ce Jesuite ayant eu quelque conference avec deux Cophtes, que le Patriarche Gabriël avoit nommez pour cela, les persuada facilement de l'autorité du Pape : mais comme dans la suite ce Jesuite pressa le même Patriarche d'envoyer des lettres de soûmission & d'obeïssance au Pape, lui representant qu'il ne devoit faire aucune difficulté, puis que dans les lettres precedentes il avoit appellé le Pape, Pere des Peres, le Pasteur des Pasteurs, & le Maître de toutes les Eglises ; il fit réponse à cela, que depuis le

(1) *Sacchini in Hist. Societ.*

Concile de Chalcedoine & l'establissement des differens Patriarches indépendans les uns des autres, chacun estoit Chef & maître absolu dans son Eglise ; & que si le Patriarche même de Rome tomboit en quelques erreurs, il devoit être jugé par les autres Patriarches. Il répondit de plus, qu'à l'égard des lettres qu'il avoit écrites au Pape, l'on ne devoit pas prendre à la rigueur ce qui n'estoit que des termes de civilité & de modestie ; & que s'il avoit parlé d'obeïssance & de soûmission, il l'avoit fait à la maniere qu'on a de coûtume d'agir avec ses amis. Il ajoûta enfin, que s'il y avoit quelque chose dans les lettres qu'il avoit écrites au Pape, qui ne fût point conforme à la Doctrine de son Eglise, cela ne lui devoit point estre imputé, mais au porteur des mêmes lettres, qui les avoit sans doute corrompuës. Voilà comment le Patriarche des Cophtes traita les Envoyez du Pape, aprés qu'il eût reçu des mains du Consul l'argent qu'on lui envoyoit de Rome. Cette Histoire est rapportée plus au long par le (1) Jesuite Sacchini. Je passe sous silence plusieurs autres reünions de cette Eglise avec l'Eglise Romaine, qui n'ont pas plus de fondement que celle-là. Le même Jesuite Roderic remarque entre les erreurs des Cophtes, qu'ils repudient leurs femmes, & qu'ils en épousent d'autres ; qu'ils circoncisent leurs enfans avant le Baptême ; qu'ils avoüent, à la verité, qu'il y a sept Sacremens ; mais qu'outre le Baptême, la Confession, l'Eucharistie & l'Ordre, ils

(1) *Sacch. in Hist. Societ. par. l. 6.*

mettent dans le même rang la foi, le jeûne & l'oraison sans parler des autres. Il ajoûte de plus, que les memes Cophtes ne croyent pas que le S. Esprit procede du Fils; qu'ils ne reçoivent que trois Conciles, savoir celui d'Ephese, celui de Constantinople & celui de Nicée. Mais une partie de ces pretenduës erreurs est ou commune à toute l'Eglise Orientale, ou elles regardent en particulier les Jacobites, qui ont rejetté le Concile de Chalcedoine. Pour ce qui est de mettre au nombre des Sacremens, le jeûne, l'oraison & la foi, ils ne prennent pas ce mot de Sacrement dans la même rigueur que nous le prenons; & c'est ce qui me fait croire, qu'ils n'appellent proprement Sacremens, que les quatre premiers; & quelques Docteurs mystiques ont ajoûté ensuite les trois autres, pour faire le nombre mysterieux de sept. Enfin, l'on doit remarquer, qu'il n'est pas vrai que les Cophtes croyent avec les Latins, que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, ainsi que l'assure (1) Brerevvod aprés Thomas de Jesu; car cette creance est singuliere à l'Eglise Occidentale. Le Jesuite Kircher ajoûte à cela, qu'ils pretendent qu'il n'y a que leur Eglise & celle des Armeniens & des Abyssins, qui soient la veritable Eglise; qu'ils croyent que les ames ne vont ni en Paradis ni en Enfer avant le jour du Jugement dernier. Je ne m'arrête point à refuter plusieurs erreurs de Brerevvod sur le fait des Religions du Levant: il suffit que je rapporte les choses comme elles sont, sans perdre le tems à refuter

(1) *Brerevv. des Lang. & Relig. ch. 22.*

les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere.

(1) P. Vaſlu. Rel. dello ſtato preſ. dell'Egitto.

(1) Le Pere Vanſlebe, qui a écrit une Relation de l'eſtat preſent des Chrétiens d'Egypte, laquelle a eſté imprimée en Italien à Paris, rapporte pluſieurs autres choſes qui regardent principalement leurs ceremonies. Il obſerve donc, que quand le Preſtre éleve l'hoſtie en la Meſſe, ceux qui ſont preſens battent leur poitrine en ſe proſternant & en faiſant le ſigne de la croix; qu'ils levent un tant ſoit peu leur bonnet. Mais cette ceremonie me paroît Latine; & je ne croi pas même que les Cophtes élevent l'hoſtie, ſi ce n'eſt à la maniere des autres Orientaux, ſçavoir un peu avant la communion; laquelle élevation eſt differente de celle des Latins, qui eſt même aſſez nouvelle dans leur Egliſe. Il ſe pourroit faire que le P. Vanſlebe eût vû cette ceremonie dans quelqu'une des Egliſes des Abyſſins, qui l'auroient priſe des Portugais, qui ont eu des Egliſes en Ethyopie, où l'on celebroit la Meſſe à la façon des Latins. Le même Auteur remarque, que quand le Prêtre communie, il rompt l'eſpece du pain en forme de croix, & qu'il la trempe dans l'eſpece du vin; qu'il en mange trois petits morceaux avec autant de cuillerées qu'il prend de l'eſpece du vin; & qu'il communie auſſi celui qui le ſert à la Meſſe. Il ajoûte, qu'ils ne gardent point le Saint Sacrement aprés la Meſſe; & qu'ils ne conſacrent jamais dans des lieux particuliers, mais toûjours dans l'Egliſe; qu'ils ſe ſervent pour la conſecration, de pain levé, lequel ils nomment

avant la conſecration, *baraca*, c'eſt-à-dire, *benediction*; & *corban*, ou *communion*, & *Euchariſtie*, aprés qu'il eſt conſacré; qu'ils ſe ſervent de petits pains de la grandeur d'une piaſtre, dont ils cuiſent une grande quantité la nuit qui precede la Liturgie, & qu'ils les diſtribuent à la fin de la Meſſe à ceux qui y aſſiſtent.

Il dit de plus, qu'ils ne ſe ſervent point de vin de l'hôtellerie, parce qu'ils le croyent profane; & que dans les lieux où il ne ſe trouve point de vin, ils font tremper des raiſins ſecs dans de l'eau, & que le ſuc qui en ſort leur ſert de vin; qu'ils ne ſe confeſſent & communient que dans le grand Carême; que les Laïques communient ſous les deux eſpeces, & qu'ils reçoivent l'eſpece du vin des mains du Preſtre avec une cuillere; qu'on donne auſſi la communion aux enfans auſſi-tôt qu'ils ſont baptiſez; que tout le monde lit l'Ecriture Sainte en Langue Arabe, qui eſt la Langue du païs; qu'ils celebrent le Samedi auſſi bien que le Dimanche; & qu'ils ont pendant l'année trente-deux feſtes de la Vierge, dont l'Auteur fait le dénombrement; & il remarque entr'autres, la feſte d'une certaine Image de la Vierge, qui ſe changea miraculeuſement en chair, dont l'hiſtoire eſt écrite dans un livre Ethyopien, qui traite des miracles de la Vierge.

Le même P. Vanſlebe rapporte auſſi fort au long les ceremonies qu'ils obſervent dans le Baptême, leſquelles conſiſtent en ce que l'on celebre pour cela aprés minuit

une Messe accompagnée de plusieurs prieres ; & aprés qu'on a chanté quelque tems, les Diacres portent à l'autel les enfans, qu'on oint du chresme : & ils disent que les enfans sont alors devenus nouveaux hommes spirituels. Cela estant fini, l'on recommence à chanter, & l'on oint les enfans pour la seconde fois, en faisant sur eux trente-sept croix ; ce qui leur sert d'exorcisme. Ils continuent ensuite de chanter, & les femmes qui sont presentes à cette ceremonie, font un tres-grand bruit pour témoigner leur joye. Cependant on met de l'eau dans les Fonts Baptismaux, & les Prestres s'en approchent. Celui qui baptise benit l'eau en y versant du chrême, & en l'y mettant en forme de croix : puis il prend d'une main l'enfant par le bras droit & par la jambe gauche, & de l'autre main par le bras gauche, formant une espece de croix avec les membres de l'enfant, qu'ils revêtent d'un petit habit blanc ; & pendant cela les Prestres continuent toûjours de lire & de chanter, & les femmes de crier, ou plûtôt de hurler. Enfin le Prestre souffle trois fois au visage de l'enfant, afin qu'il reçoive, disent-ils, le S. Esprit. L'enfant n'est pas plûtôt baptisé, que le Prestre lui donne la communion ; ce qu'il fait, en trempant son doigt dans le calice, & le mettant en la bouche de l'enfant. Toutes ces ceremonies estant achevées, on allume les cierges, & l'on fait une procession dans l'Eglise où l'on chante. Les Diacres portent les enfans entre leurs bras, & les Prestres

marchent devant eux ; & enfin les hommes & les femmes qui aſſiſtent à la ceremonie, ſuivent aprés tout cela, les femmes faiſant leur hurlement ordinaire.

Ils ont, ſelon le même Auteur, quatre grands jeûnes pendant l'année, dont le premier commence avant la feſte de la Nativité de nôtre Seigneur, & il dure pendant 24. jours. Le ſecond, qui dure 60. jours, eſt le grand Carême. Le troiſiéme ſe nomme le jeûne des Diſciples de nôtre Seigneur, qui commence la troiſiéme feſte de la Pentecôte, & il dure 51. jours. Enfin le quatriéme, qui dure 15. jours, eſt le jeûne de la Nôtre-Dame d'Aouſt.

Les Images ſont en grande veneration parmi eux, quoi qu'ils n'ayent pas de ſtatuës ; & les images les plus ordinaires ſont celles de nôtre Seigneur, de la Vierge, de S. George, des Anges, ſavoir de S. Michel, de S. Gabriël, de Saint Raphaël, & pluſieurs autres. Ils baiſent ces Images, & ils allument devant elles des lampes, dont ils prennent l'huile pour s'en oindre quand ils ſont malades. Il y a de l'apparence qu'ils n'ont point d'autre Sacrement d'Extrême-Onction, que cette ſorte d'onction ; ſi ce n'eſt peut-eſtre qu'ils la font avec un peu plus de ceremonie.

L'on remarquera, que le P. Vanſlebe parle des Abyſſins dans ſa Relation, auſſi bien que des veritables Cophtes ou Egyptiens, parce qu'en effet ils ſont tous Cophtes de Religion, & ſoûmis à un même Patriarche, qui reſide d'ordinaire au Caire ; &

qu'il n'y a que fort peu de Cophtes à Alexandrie, qui devroit estre le lieu de sa residence. Ce Patriarche prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie & de Jerusalem, & il se dit Successeur de S. Marc. Il étend sa Jurisdiction sur l'une & l'autre Egypte, sur la Nubie & sur l'Abyssinie. Il y a de plus onze Evêques Cophtes qui dépendent de lui, sçavoir les Evêques de Jerusalem, de Behnese, d'Atfih, de Fium, de Moharrak, de Montfallot, de Sijut, d'Abutig, de Girge, de Negade sur Girge, & enfin le Metropolitain d'Abyssinie. Ceux qui tiennent le premier rang aprés les Evêques, sont les Archiprestres, dont il y a un grand nombre parmi eux, & aprés ceux-là suivent les Prestres, les Diacres, les Lecteurs & les Chantres.

Pour ce qui est de leur Office, le Samedi aprés le coucher du soleil, le Prestre va à l'Eglise accompagné de ces Ministres pour chanter les Vêpres, qui durent environ une heure; & ceux qui s'y trouvent dorment aprés cela dans l'Eglise : ceux qui ne dorment point prennent du tabac en fumée, ou du caffé, ou bien ils s'entretiennent ensemble de ce qu'il leur plaît. Deux heures aprés minuit ils disent Matines, & ensuite la Messe, où il vient quantité de monde. Quand ils entrent dans l'Eglise, ils ôtent leurs souliers, & ils baisent la terre proche de la porte du Sanctuaire; puis s'approchant de l'Archiprestre, ils baisent sa main, en inclinant la teste, afin de recevoir sa benediction. Si le Patriarche est present,

& qu'il n'officie point, il s'assied dans un Thrône élevé au dessus des Prestres, ayant à la main une croix de cuivre ; & aprés que chacun a fait la reverence ordinaire devant le Sanctuaire, il la fait encore devant le Patriarche, & baise la terre proche de lui, & aprés s'estre levé il baise la croix & la main du même Patriarche.

Comme la plûpart de ces ceremonies sont communes à tous les Orientaux, je n'en parlerai pas davantage, non plus que de la maniere de celebrer leur Messe, qu'on peut voir dans la Relation du P. Vanslebe ; outre qu'ils different fort peu des Grecs, dont ils ont pris une bonne partie de leurs ceremonies. Ce qui est remarquable, & qu'on pourroit introduire dans les Eglises des Latins, c'est qu'ils ont un livre d'Homilies tirées des principaux Peres, dont on lit quelque chose aprés la lecture de l'Evangile ; & cela sert d'explication ou de Paraphrase au même Evangile ; de sorte qu'il n'est point besoin de Predicateurs pour les instruire.

CHAPITRE XI.

De la creance & des coûtumes des Abyssins ou Ethyopiens.

COmme l'on a traité assez au long de la Religion des Cophtes, & que les Abyssins ne different point d'eux en cela, l'on ne s'étendra pas beaucoup sur ce sujet,

L'ancienne Ethyopie est aujourd'hui

nommée Abaſſie, & les Peuples qui l'habitent ſont appellez Abyſſins. Ils n'ont qu'un Evêque qui les gouverne, & qui leur eſt envoyé par le Patriarche d'Alexandrie, lequel reſide au Caire; de ſorte qu'ils ſuivent en toutes choſes la Religion des Cophtes, à la reſerve de quelques ceremonies qui leur ſont ſingulieres. Ils ont auſſi une Langue particuliere, qu'ils nomment Chaldéenne, parce qu'ils croyent qu'elle tire ſon origine de la Chaldée; quoi qu'elle ſoit pourtant fort differente du Chaldéen ordinaire; c'eſt pourquoi on l'appelle Langue Ethyopienne. Ils ſe ſervent de cette Langue dans leurs Liturgies & dans les autres Offices divins, bien qu'elle ſoit ancienne, & qu'elle ſoit aſſez differente de l'Ethyopien vulgaire. Ceux qui ſçavent l'Hebreu peuvent apprendre facilement cette Langue, parce que l'une & l'autre ont pluſieurs mots communs: elle a neanmoins des caracteres particuliers; & au lieu que dans la Langue Hebraïque les points qui ſervent de voyelles ne ſont point attachez aux conſones, dans la Langue Ethyopienne il n'y a point de conſone qui ne faſſe en même tems ſa voyelle.

Les Abyſſins ont témoigné pluſieurs fois de vouloir ſe réünir avec l'Egliſe Romaine; & il y a pluſieurs de leurs lettres écrites aux Papes, dont une des plus conſiderables eſt (1) celle que David, qui prend la qualité d'Empereur de la grande & haute Ethyopie & de pluſieurs autres Royaumes, écrivit à Clement VII. à qui il fait de grandes

(1) *Epiſt. David. ad Clem. VII.*

soûmissions, & proteste vouloir lui obeïr. Mais il est constant que les Ethyopiens n'ont eu recours à Rome & aux Portugais, que pour rétablir leurs affaires, lors qu'elles ont esté en desordre, & qu'ils s'en sont mocquez aussi-tôt qu'ils ont eu quelque succez, ainsi que l'on peut voir dans les Histoires des Portugais, sans qu'il soit besoin de les rapporter ici. Tout le monde sçait ce qui arriva à Jean Bermudes, qui fut fait Patriarche d'Ethyopie, & consacré à Rome à la sollicitation même des Abyssins, qui feignoient de ne vouloir plus avoir à l'avenir d'autres Metropolitains que ceux qui leur seroient envoyez de Rome. Mais ils ne se sont pas si tôt vûs au dessus de leurs affaires, qu'ils ont rejetté ces sortes de Patriarches, & qu'ils ont envoyé au Caire pour avoir un Metropolitain de la main du Patriarche des Cophtes, méprisant l'Eglise Romaine, & maltraitant même les Portugais, qui estoient demeurez dans leur païs, sans avoir égard aux grands services qu'ils leur avoient rendus. (1) Alexis Meneses, dont nous avons parlé ci-dessus, crut estre obligé de faire tous ses efforts pour réünir ces Peuples avec l'Eglise Romaine, & ayant pris la qualité de Primat des Indes, il pretendoit étendre sa jurisdiction jusques dans l'Ethyopie. C'est pourquoi il y envoya des Missionnaires avec des lettres pour les Portugais qui estoient en ce païs-là, & il écrivit en même tems au Metropolitain des Abyssins, qu'il exhortoit fortement de se soûmettre à l'Eglise Romaine. Il

(1) *Alex. Menes. Hist. Orient.*

ajoûta de plus, qu'il ne devoit pas faire de difficulté d'obeïr à cette Eglise, puisque le Patriarche des Cophtes s'y étoit depuis peu soûmis avec toute son Eglise; ce qu'il prouvoit par les Actes mêmes de la Legation de ce Patriarche, de la maniere qu'ils sont inserez à la fin du V. Tome des Annales de Baronius, dont il lui envoya une copie: mais il ne sçavoit pas que la Cour de Rome avoit esté surprise en cela, & que Baronius avoit publié trop facilement ces Actes sous le nom du veritable Patriarche d'Alexandrie & de l'Eglise des Cophtes.

Au reste l'on doit remarquer, que Meneses & plusieurs autres se sont trompez, quand ils ont accusé les Ethyopiens de judaïser en leurs ceremonies, parce qu'il se trouvoit parmi eux quelques-uns qui observoient la Circoncision, qu'ils celebrent de plus le Samedi aussi bien que le Dimanche, & qu'ils s'abstiennent de manger du sang & des viandes étouffées. La Circoncision des Ethyopiens est differente de celle des Juifs, qui la regardent comme un precepte; au lieu que les premiers ne la considerent que comme une coûtume qui n'appartient point à la Religion; & l'on circoncit même parmi eux les femmes. Ce qui me fait croire, que cet ancien usage des Abyssins n'a esté introduit parmi eux, que pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la generation. A l'égard du Samedi & des viandes étouffées, cela n'est point singulier aux Abyssins: toute l'Eglise Orientale est dans la même pratique, sans

qu'on la puiſſe accuſer pour cela de judaïſer, puiſque le Samedi, ſelon les anciens Canons, eſt auſſi bien un jour de feſte que le Dimanche. Et pour ce qui eſt de ne point manger de ſang, ni de viandes étouffées, c'eſt un reglement du Nouveau Teſtament, qui a méme eſté en uſage dans l'Egliſe Occidentale. L'on conclurra de cette derniere remarque, que le Jeſuite Roderic ne devoit pas tant preſſer les Cophtes dans la conference qu'il eut avec eux, de quitter toutes ces ceremonies; & de plus, que les Cophtes ne lui parlerent pas ſincerement, quand ils lui dirent qu'ils eſtoient perſuadez qu'ils erroient dans les ſentimens où ils eſtoient touchant la repudiation des femmes, dans la Circonciſion des enfans & dans l'abſtinence des viandes étouffées. Outre ces remarques, l'on prendra encore garde, qu'on attribuë aux mêmes Abyſſins pluſieurs choſes qui ſont éloignées de leur créance. Par exemple, on pretend qu'ils conviennent avec les Latins touchant la proceſſion du Saint Eſprit; ce que l'on confirme par les Liturgies Ethyopiennes imprimées à Rome, où il eſt dit que le Saint Eſprit procede du Pere & du Fils. Mais il ne faut pas toûjours ſe fier à ce qui eſt imprimé à Rome: car il eſt certain que les Abyſſins ne different point du reſte des Orientaux dans l'article de la proceſſion du Saint Eſprit.

L'on ne doit pas de plus ajoûter foi à tout ce que Thomas de Jeſu a écrit touchant la creance des mêmes Abyſſins; &

je ne trouve pas même que les Actes qu'il a inserez dans (1) son livre touchant la créance des Abyssins, soient toûjours veritables, quoique la Profession de Foi qu'il produit vienne de Tecla Prestre Abyssin: car il est dit expressément, que le S. Esprit procede du Pere & du Fils; ce qui est neanmoins faux. Il est aussi observé, que les Abyssins croyent que la Transubstantiation du pain & du vin se fait, lorsque le Prestre prononce les paroles, où les Latins font consister la consecration. Il est cependant certain, que la Liturgie des Ethyopiens est en cela conforme à toutes les autres Liturgies Orientales, & que la consécration ne se fait, selon leur sentiment, que quand le Prestre invoque le S. Esprit dans une priere particuliere, qui se trouve dans toutes les Messes des Nations du Levant. Je passe sous silence plusieurs autres points qui ne sont pas tout-à-fait bien énoncez selon la creance des Abyssins, principalement ceux qui regardent les Sacremens : mais il est aisé de corriger ces erreurs sur ce que nous avons déja dit ci-dessus en parlant des autres Nations Orientales, sans qu'il soit besoin de nous arrêter davantage sur ce sujet; & il sera facile en suivant cette methode, de reformer ce que Brerevvod a rapporté sur la bonne foi de ces Auteurs.

(1) *Thom. à Iesu.*

CHAP.

CHAPITRE XII.

De la creance & des coûtumes des Armeniens.

LEs victoires que Scha-Abas Roi de Perse a remportées ces dernieres années sur les Armeniens, lorsqu'il entra dans l'Armenie, ont presque ruiné cette Eglise, qui retient encore neanmoins le nom de quelques Archevêchez, Evêchez & Monasteres, mais qui sont la plûpart en un grand desordre. Je me suis informé assez exactement de l'estat present de l'Eglise d'Armenie, ayant eu plusieurs conferences sur ce sujet avec un Evêque Armenien, lequel prenoit la qualité d'Evêque d'Uscovanch, & qui estoit à Amsterdam en l'année 1664. pour faire imprimer une Bible en Armenien, selon la commission qu'il en avoit de son Patriarche : car comme les Bibles Armeniennes manuscrites estoient d'un prix excessif, & que cela empêchoit que les Particuliers ne lûssent l'Ecriture, le Patriarche prit resolution de la faire imprimer. J'ai donc eu de cet Evêque nommé Uscam, le memoire des Eglises Armeniennes, que j'ai produit (1) à la fin de cet Ouvrage; & depuis ce tems-là je l'ai entretenu à loisir à Paris : & l'ayant consulté sur plusieurs points qui regardoient la Theologie des Armeniens, je l'ai trouvé assez peu instruit de ces matieres. Il est mort à Marseille, où il s'étoit retiré avec la permission

(1) *Voyez les Actes produits à la fin de cet Ouvrage. F.*

du Roi, pour faire imprimer des livres Armeniens à l'uſage de ſa Nation. Les Cardinaux qui compoſent à Rome la Congregation *de Propaganda Fide*, ont eſté ſurpris de ce qu'on lui avoit accordé ſi facilement en France un privilege pour faire imprimer toutes ſortes de livres Armeniens ; parce qu'il ſe pouvoit faire qu'il imprimât de méchans livres, qui auroient favoriſé le Schiſme des Armeniens. Mais ſa conduite pendant tout le tems qu'il a eſté en France, a eſté pleine de reſpect pour l'Egliſe Romaine.

Pour ce qui regarde la creance & la Diſcipline Eccleſiaſtique de l'Egliſe Armenienne, il n'y a perſonne qui en ait traité plus au long que Galanus, dans le livre qu'il a fait imprimer à Rome touchant la réünion de l'Egliſe Armenienne avec la Romaine. (1) Cet Ouvrage eſt diviſé en deux parties, dont la premiere n'eſt qu'un extrait des Hiſtoires des Armeniens : mais comme les Armeniens ont eſté partagez entr'eux depuis pluſieurs ſiecles, & qu'ils ont eu recours à Rome dans leurs beſoins, auſſi bien que les autres Orientaux, j'ai reconnu que ces Hiſtoires ne ſont pas toûjours ſinceres ni exactes. C'eſt pourquoi j'accompagnerai de quelques reflexions ce que je produirai ici du livre de Galanus touchant les Armeniens. Le même Galanus a ajoûté des notes à ſon Hiſtoire : mais parce qu'il a eſté Miſſionnaire, & qu'il a écrit à Rome, il ne faut pas, ſans l'avoir auparavant examiné, ajoûter foi à tout ce qu'il

(1) *Galan. Cler. Reg. in Concil. Eccl. Arm. cum Rom.*

dit. Ce livre contient neanmoins plusieurs choses assez curieuses touchant l'état & la Religion des Armeniens.

L'on remarquera donc I. Que les Histoires Armeniennes traduites par Galanus, produisent un certain Acte de réünion entre l'Eglise Romaine & l'Armenienne sous l'Empereur Constantin & Tiridat Roi des Armeniens, Sylvestre occupant alors le Siege de Rome, & Gregoire, qui est le grand Patriarche des Armeniens, occupant celui d'Armenie. Mais outre qu'il y a plusieurs choses dans cet Acte qui paroissent fabuleuses, il y a de l'apparence que cette piece a esté fabriquée pour la plus grande partie dans les siecles suivans, principalement au tems du Pape Innocent III. lors que l'Eglise Armenienne a voulu se réünir avec l'Eglise Romaine: car l'on y trouve des manieres de parler touchant la souveraineté des Papes, qui n'estoient pas en usage dans ces tems-là. Les Armeniens cependant, comme remarque Galanus, se servent de cet Acte pour montrer l'antiquité de leur Patriarchat, qui fut établi, selon eux, par le Pape Sylvestre: & ils l'ont même produit dans leurs disputes contre les Grecs. Mais ce fondement paroîtra foible à ceux qui sçavent l'Histoire Ecclesiastique, & qui considereront la grande étenduë de Jurisdiction que le Pape Sylvestre prend dans cet Acte.

II. Tout le monde sçait que les Armeniens sont de la Secte des Monophysites, qui ne reconnoissent qu'une nature en Je-

ſus-Chriſt : mais comme nous avons déja remarqué en parlant des Jacobites, cette Hereſie eſt imaginaire, & ne conſiſte qu'en des équivoques de nom. C'eſt neanmoins ce qui fait encore aujourd'hui de grandes diſputes parmi les Armeniens ; & quoiqu'ils ſoient la plûpart ignorans en matiere de Theologie, ils ne laiſſent pas de parler raiſonnablement du myſtere de l'Incarnation, & du Concile de Chalcedoine qu'ils rejettent. L'on remarquera pourtant, qu'un bon nombre des Armeniens eſt preſentement réüni avec l'Egliſe Romaine, dont ils ſuivent les ſentimens, & que Galanus a eu grande part à la nouvelle réünion ſous le Pape Urbain VIII.

III. Il n'eſt pas vrai, que les Armeniens nient la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie, ainſi que le rapporte (1) Brerevvod aprés un méchant Auteur : car les Armeniens & les Orientaux n'ont point tant diſputé touchant ce Sacrement, que les Latins ont fait, principalement depuis le tems de Berenger ; & d'autant que les Armeniens n'ont jamais examiné cette difficulté, ils ſont demeurez dans les termes generaux du changement des ſymboles au corps & au ſang de nôtre Seigneur. Galanus, qui rapporte quelques-uns de leurs Synodes & les diſputes qu'ils ont eues avec les Grecs, ne fait aucune mention de cela, mais ſeulement de ce qu'ils ne mettent point d'eau avec le vin en celebrant la Liturgie, & de ce qu'ils conſacrent en pain ſans levain à la

(1) Brerevv. des Lang. & Relig. chap. 24.

façons des Latins. Ce que le même Brerevvod rapporte touchant le Purgatoire, doit estre expliqué selon ce que nous avons dit ci-dessus des Grecs & des autres Orientaux; & il y a bien de l'apparence, que ce qui est dit au même lieu, qu'ils nient que les Sacremens ont la vertu de conferer la grace, est une chimere de quelque Docteur Scolastique, qui s'est imaginé que les Orientaux estoient instruits de toutes les subtilitez des Latins. Je ne croi pas de plus, qu'il soit vrai que les Armeniens refusent de manger toutes sortes d'animaux estimez immondes dans la Loi, comme Brerevvod l'attribuë aussi aux Abyssins : mais ce qui a donné occasion à cette creance, c'est que les Armeniens & les Abyssins avec les autres Chrestiens du Levant, s'abstiennent de manger du sang & des viandes étouffées, sans qu'il y ait en cela de superstition.

Il seroit inutile de traiter plus au long de la creance des Armeniens qui ne sont point latinisez : car l'on en a assez parlé en expliquant la creance des Jacobites, dont ils ne different qu'en ce qui regarde quelques ceremonies & la Discipline Ecclesiastique. Je croi neanmoins que l'on ne sera pas fâché, que je produise ici un Catalogue des principales erreurs qu'un (1) certain Armenien latinisé leur attribuë ; & cela servira de confirmation à ce que nous avons déja avancé, & nous donnera en même tems lieu d'éclaircir quelques autres points. Cet Auteur reproche à ceux de sa Nation qui ne

(1) *Ioan. Hernae apud Galan.*

ſont point réünis avec le Pape, de ſuivre les erreurs d'Eutyches & de Dioſcore touchant l'unité de nature en Jeſus-Chriſt ; de croire que le S. Eſprit ne procede que du Pere ; que les ames des Saints n'entrent point en Paradis, ni celles des damnez en Enfer avant le jour du Jugement dernier ; qu'il n'y a point de lieu appellé Purgatoire & Enfer ; que l'Egliſe de Rome n'a point de primauté ſur les autres Egliſes. Il ajoûte de plus, que les Armeniens deteſtent la memoire du Pape Leon & du Concile de Chalcedoine ; qu'ils n'obſervent point les feſtes de nôtre Seigneur à la maniere de l'Egliſe Romaine ; qu'ils ne gardent point les jeûnes ſelon les Canons de l'Egliſe ; qu'ils ne reconnoiſſent point ſept Sacremens, d'autant qu'ils n'ont point l'uſage de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction ; & de plus, qu'ils ignorent la veritable eſſence des autres Sacremens ; qu'en la Meſſe ils ne mettent point d'eau dans le calice ; qu'ils pretendent qu'on ne doit point donner l'Euchariſtie au peuple que ſous les deux eſpeces. Il leur reproche auſſi la coutume qu'ils ont de conſacrer dans des calices de bois & de terre ; que tous les Preſtres donnent indifferemment l'abſolution de toutes ſortes de pechez, ſans qu'il y ait parmi eux de cas reſervez ; qu'ils ſont ſoûmis à deux Patriarches, dont chacun s'attribuë le Patriarchat de toute l'Armenie ; que les Curez & les Evêques ſuccedent les uns aux autres, comme ſi leurs dignitez étoient des heritages ; qu'on vend & achette parmi eux les

Sacremens; que les divorces ſe font pour de l'argent, ſans aucune raiſon; qu'ils ne font point d'huile du chrême & des malades; qu'ils donnent enfin la communion aux enfans avant qu'ils ayent l'uſage de la raiſon.

Il paroît de tout ce dénombrement, que l'Armenien qui eſt l'Auteur de toutes ces erreurs pretenduës, étoit latiniſé; car, comme nous avons déja remarqué ci-deſſus, la plûpart de ces opinions ſont communes à tous les Chreſtiens du Levant, de la maniere que nous les avons expliquées en parlant des Grecs. Ce qu'on pourroit reprendre dans les Armeniens, c'eſt qu'ils s'attachent trop ſcrupuleuſement à de certains jeûnes qui ſont en grande quantité parmi eux, & qu'ils ne ſe font pas inſtruire aſſez exactement des myſteres de la Religion. Il n'y en a point dans l'Egliſe Orientale, qui faſſe plus d'eſtime des jeûnes que les Armeniens; & l'on diroit à les entendre parler, que toute la Religion conſiſteroit à jeûner. Pour ce qui eſt de l'obſtination qu'ils ont toûjours fait paroître pour celebrer la feſte de nôtre Seigneur & ſon Epiphanie en un même jour, ils ne paroiſſent pas blâmables en cela; parce que cet uſage a eſté long-tems dans l'Egliſe, & qu'en effet l'Epiphanie ou l'apparition de nôtre Seigneur n'eſt proprement que ſa Naiſſance.

La qualité de Maître ou Docteur eſt ſi grande parmi les Armeniens, qu'ils la donnent avec les mêmes ceremonies que l'on

(1) *Galan. in Concil. Eccles. Armen. cum Rom.*

confere les Ordres ; & ils (1) disent que cette dignité imite celle de nôtre Seigneur, qui s'appelloit Rabbi, ou Maître. Ce sont ces Docteurs que l'on consulte dans les points de la Religion, & qui en decident, considerant les Evêques plûtôt comme des personnes propres à administrer les Ordres, que comme des Docteurs. Ce sont ces mêmes Docteurs qui prêchent dans les Eglises, & qui sont les juges des differens qui surviennent entre les particuliers. En un mot, ils tiennent le même rang parmi eux, que les Rabbins parmi les Juifs.

L'Ordre Monastique est aussi en grande reputation parmi les Armeniens, depuis qu'un de leurs Patriarches nommé Niersés, introduisit celui de S. Basile : mais depuis qu'ils se sont réünis avec l'Eglise Romaine, ils ont entierement changé leur Regle pour s'accommoder à celle des Latins ; & l'Armenien dont nous avons rapporté ci-dessus un Catalogue des erreurs qu'il impute à sa Nation, estant venu à Rome, fit vœu que si-tôt qu'il seroit de retour en Levant, il vivroit lui & ses compagnons selon la Regle de Saint Augustin, & selon les Constitutions de Saint Dominique. Celui qui donna occasion à cette reformation tant de la Religion que du Monachisme, fut un certain Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, nommé Barthelemi, qui fit de grands progrés dans l'Armenie pour l'Eglise Romaine sous le Pape Jean XXII. ayant attiré à lui par ses Predications plusieurs Moines, dont il se servit pour réünir ensemble les deux

Eglises,

Egliſes. Ce fut en ce tems-là que l'Ordre de S. Dominique fut établi dans l'Armenie, & l'on appelle ces Moines *Freres unis*, à cauſe de la nouvelle réünion. Cet Ordre, qui n'avoit eſté établi que pour détruire l'ancien, s'acquit en peu de tems beaucoup de reputation; de ſorte que les Freres unis bâtirent des Monaſteres non-ſeulement dans l'Armenie & dans la Georgie, mais même au delà du Pont-Euxin, principalement à Caffa, qui eſtoit alors de la dépendance des Genois. Mais depuis que les Turcs & les Perſans ſe ſont rendus les maîtres de ces païs-là, le nombre des Freres unis eſt beaucoup déchû, & il en reſte aujourd'hui aſſez peu qui ſe ſont retirez dans la Province de Naſcivan en la grande Armenie; & étant enfin reduits à la derniere extremité, ils ſe ſont unis avec les Religieux Dominiquains de l'Europe. Ils ſont maintenant ſoûmis au General de cet Ordre, qui y envoye un Superieur Provincial.

Pour ce qui eſt de leur Office, ils le font en la Langue Armenienne, qui eſt une Langue aſſez rude & fort peu connuë. Le nouvel Armenien eſt cependant different de l'ancien, & le peuple n'entend pas facilement la Liturgie, ni les autres Offices qui ſont compoſez en ancien Armenien. Ils ont auſſi toute la Bible traduite en leur Langue, & leur Traduction a eſté priſe du Grec des Septante. Cette Verſion de Bible fut faite vers le tems de S. Jean Chryſoſtome par quelques-uns de leurs Docteurs qui avoient appris la Langue Grecque, & entr'autres

par un certain Moïſe nommé le Grammairien, & par un certain David ſurnommé le Philoſophe. L'on remarquera ici, que les Armeniens font auteur de leurs caracteres, un S. Hermite nommé Meſrop, qui les inventa dans la ville de Balu proche de l'Euphrate; & ce Meſrop vivoit en même tems que S. Jean Chryſoſtome.

CHAPITRE XIII.

De la creance & des coûtumes des Maronites.

(1) Girolamo Dandini nella ſua Miſſione Apoſtolica.

LE Jeſuite (1) Dandini, qui fut envoyé par Clement VIII. en qualité de Nonce aux Maronites du Mont Liban, a composé en Italien une Relation de ſon voyage, qui a eſté depuis peu traduite en François avec des Remarques où la Religion de ces Peuples eſt expliquée aſſez au long. Comme l'Auteur de ces Remarques a fait la Critique des fautes où ce Jeſuite & pluſieurs autres qui ont parlé des Maronites ſont tombez, nous avons crû ne pouvoir mieux faire, que de produire ici un abregé, tant de la Relation du Jeſuite Dandini, que des Remarques Critiques, d'où l'on pourra apprendre la creance & l'eſtat preſent de ces Peuples.

Il eſt difficile de ſçavoir préciſément l'origine des Maronites. Ceux qui portent ce nom pretendent qu'ils le tirent d'un certain Abbé Maron, dont Theodoret a écrit la vie, lequel Maron vivoit au commence-

ment du V. ſiecle. Cette opinion, qui a eſté ſuivie par Brerevvod, eſt fortement appuyée par le Jeſuite (1) Sacchini, qui pretend auſſi bien que les nouveaux Maronites, que ces Peuples ne ſe ſont jamais ſeparez de l'unité de l'Egliſe, & que ce qui a donné lieu à croire qu'ils ont eſté dans le Schiſme, eſt qu'on a pris le renouvellement de leur réünion avec l'Egliſe Catholique pour un veritable retour à la Foi Catholique, & que les erreurs qu'on a trouvées parmi eux leur ont été imputées, comme s'ils en euſſent eſté les auteurs; au lieu que cela venoit des Heretiques parmi leſquels ils vivoient. Mais quoique cette opinion paroiſſe d'abord avoir quelque probabilité, elle eſt neanmoins ſans fondement; & les témoignages (2) d'Eutychius Patriarche d'Alexandrie, de Guillaume de Tyr, de Jacques de Vitry & de pluſieurs autres, ſont autant de preuves évidentes, pour montrer que cette Nation a veritablement eſté dans le parti des Monothelites : & ceux qui regardent le Monotheliſme comme une Hereſie, doivent auſſi regarder Maron comme un Heretique, quoique les Maronites le qualifient de ſaint dans leur Office. L'on doit donc tenir pour conſtant, que ces Peuples aprés avoir eſté ſeparez de l'Egliſe environ 500. ans, firent abjuration de leur Hereſie, ſoit vraye ou imaginaire, entre les mains d'Aymeric Patriarche d'Antioche, qui vivoit du tems de Guillaume de Tyr. Avant ce tems-là ils faiſoient profeſſion de ne reconnoitre qu'une volonté & qu'une opera-

(1) *Sacchini in Hiſt. Societ.*

(2) *Eutych. in Annal.*

tion en Jesus-Christ, quoiqu'ils avoüassent qu'il y eût en lui deux natures.

Les Maronites ont un Patriarche qui reside dans le Monastere de Cannubin au Mont Liban, lequel prend la qualité de Patriarche d'Antioche. Il ne se mêle point de ce qui regarde le temporel ; mais il y a deux Seigneurs qui prennent le titre de Diacres ou Administrateurs, lesquels gouvernent tout le païs qui est sous la domination des Turcs, à qui ils payent de grands tributs. L'élection de ce Patriarche se fait par le Clergé & par le peuple, selon l'ancienne Discipline de l'Eglise : mais depuis qu'ils sont entierement réünis avec l'Eglise Romaine, il est obligé de prendre du Pape des Bulles de confirmation. Il garde un perpetuel celibat, aussi bien que les Evêques ses Suffragans ; & l'on remarquera, que de ces Evêques il y en a de deux sortes : car les uns sont veritablement Evêques, ayant un veritable titre & des peuples qu'ils gouvernent ; les autres ne sont proprement que de simples Abbez de Monastere, & ils n'ont aucune charge d'ames. Ces derniers ne portent point l'habit d'Evêque, n'en ayant aucune marque ; mais ils sont habillez comme les autres Moines, dont ils se distinguent neanmoins, en ce qu'ils portent la mitre & la crosse quand ils chantent la Messe. Le Patriarche ne pouvant pas lui-même faire la visite de tout le Mont Liban, tient auprés de sa personne deux ou trois Evêques ; & outre les Evêques qui sont au Mont Liban, il y en

a encore à Damas, à Alep, & en l'Isle de Cypre.

Pour ce qui est des autres Ecclesiastiques, ils peuvent tous se marier avant l'ordination; & le Patriarche même y obligeoit il n'y a pas long-tems les Prestres avant que de leur conferer les Ordres, à moins qu'ils ne voulussent se faire Moines : car le peuple, qui est jaloux, n'est pas aise de voir de jeunes Prestres sans femmes. Cependant, depuis qu'ils ont un College à Rome, où l'on éleve une partie de leurs Ecclesiastiques, il leur est permis de garder le celibat, sans qu'on les inquiete pour cela. Auparavant qu'ils étudiassent à Rome, ils n'étoient gueres plus sçavans que le simple peuple, se contentans de sçavoir lire & écrire: & ceux-là passent pour doctes parmi eux, lesquels outre la Langue Arabe, qui est la Langue qu'on parle dans le païs, ont quelque connoissance de la Langue Chaldéenne, parce que leurs Liturgies & leurs autres livres d'Office sont écrits en cette Langue.

La vie Monastique n'est pas moins en recommandation parmi les Maronites que dans tout le reste du Levant. Leurs Moines sont de l'Ordre de S. Antoine : & il y a de l'apparence qu'ils sont un reste de ces anciens Ermites qui habitoient les deserts de la Syrie & de la Palestine; car ils sont retirez dans les lieux les plus cachez des montagnes, & éloignez de tout commerce. Leur vétement est pauvre & grossier, ils ne mangent jamais de chair, même dans

les plus grandes maladies, & ils ne boivent du vin que tres-rarement. Ils ne ſçavent ce que c'eſt que de faire des vœux : mais lorſqu'ils ſont reçus dans le Monaſtere, il y a un des Religieux qui tient un livre en ſa main, & il ſe contente de lire quelque choſe qui les regarde, en les avertiſſant de ce qu'ils doivent faire, par exemple, de garder la continence : ce qui ſuffit pour garder la chaſteté, ſans s'y engager par des vœux, comme l'on fait dans l'Egliſe Romaine. Ils ont en propre des biens & de l'argent, dont ils peuvent diſpoſer à la mort ; & lors qu'ils ne veulent plus demeurer dans un Monaſtere, ils paſſent dans un autre, ſans en demander la permiſſion à leur Superieur. Ils ne peuvent faire aucune fonction Eccleſiaſtique, comme de prêcher & de confeſſer ; de ſorte qu'ils ne ſont que pour eux ſeuls, n'ayant aucun exercice ſpirituel en commun pour le ſervice de leur prochain. Ils travaillent de leurs mains, & cultivent la terre conformément à leur inſtitution. Enfin ils exercent hautement l'hoſpitalité, principalement dans le Monaſtere de Cannubin, où il y a table ouverte pendant toute l'année. L'on ne traitera point ici de leur creance, parce qu'elle ne differe point des autres Orientaux, à la reſerve de ce qui a établi leur Schiſme, dans lequel ils ne ſont plus aujourd'hui, eſtant ſoûmis entierement à l'Egliſe Romaine. Ils conſacrent même en pain ſans levain : mais il y a de l'apparence, qu'ils ne ſont dans cet uſage que depuis leur réünion avec Ro-

me, quoique les nouveaux Maronites pretendent, qu'ils n'ayent jamais consacré en pain levé.

Leur Messe est assez differente de celle des Latins : mais l'on a reformé leur Missel à Rome, & il est défendu de se servir d'autre Missel que de celui qui est reformé. Ils ne font aucune Office, qu'ils n'y encensent beaucoup, sur tout en la Messe, où ils ne se servent point de Manipule, ni d'Estole, comme les Latins, n'ayant pas même l'usage des Chasubles, si ce n'est depuis qu'on leur en a envoyé de Rome ; mais au lieu de Manipule ils portent sur les deux bras deux petites pieces d'étoffe de soye ou de laine teinte, qui sont cousuës à l'Aube, ou même qui en sont détachées. Les Prestres ne disent pas la Messe en particulier, comme font les Prestres Latins ; mais ils disent tous la Messe ensemble estant à l'entour de l'autel, où ils assistent le Celebrant, qui donne la communion à tous, & les Laïques communient sous les deux especes : mais les Missionnaires du Pape y introduisent tous les jours la communion sous une espece. Ils ne font pas consister les paroles de la consecration dans ces mots, *Ceci est mon corps*, &c. *Ceci est mon sang*, &c. mais dans d'autres paroles plus longues, & qui renferment la priere qu'on appelle ordinairement l'invocation du saint Esprit. Ils suivent neanmoins presentement en cela & en beaucoup d'autres choses, les sentimens des Theologiens Latins, qu'on leur a enseignez à Rome. A l'égard des autres Of-

fices, ils les recitent dans l'Eglise, où ils vont à minuit pour chanter Matines, ou plûtôt les Nocturnes. Ils recitent Laudes, qu'on peut appeller Prime, si-tôt que le jour commence; Tierce precede la Messe, aprés laquelle ils disent Sexte; Nones se chantent aprés dîner; Vêpres au coucher du soleil; & enfin Complies aprés souper, avant que de se mettre au lit. Chaque Office est composé d'une preface de deux ou de trois, & même de plusieurs oraisons, avec un pareil nombre d'hymnes entre-deux. Ils ont outre cela des Offices propres pour la Ferie, pour le Carême, pour les festes mobiles & pour les autres jours. Les Prestres & les autres Ecclesiastiques qui sont dans les Ordres Sacrez, ne croyent pas être obligez de reciter l'Office, quand ils ne peuvent assister au Chœur, si ce n'est depuis que les Latins ont voulu les y obliger.

Leurs jeûnes sont fort differens des nôtres. Ils n'observent que le Carême, & ils ne commencent à manger en ces jours-là, que deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Ils ne jeûnent point les Quatre-tems, ni les veilles des Saints, ni d'aucune autre feste; mais au lieu de cela, ils ont d'autres abstinences qu'ils observent rigoureusement, car ils s'abstiennent de manger de la chair, des œufs & du lait deux jours de la semaine, sçavoir le Mécredi & le Vendredi, & en ces deux jours-là ils ne goûtent dequoi que ce soit, que midi ne soit passé; aprés quoi il est libre à chacun de manger

tant & autant de fois qu'il lui plaît. Ils jeûnent de la même façon vingt jours avant la Nativité de Nôtre Seigneur, & les Religieux étendent ce jeûne encore davantage. A la feste de Saint Pierre & de S. Paul, ils jeûnent tous pendant quinze jours, & autant à la feste de l'Assomption de la Vierge.

Les Evêques n'attendent pas les Quatre-tems pour conferer les Ordres, comme l'on fait dans l'Eglise Latine ; mais ils les administrent indifferemment tous les jours de festes : & avant que la derniere reformation y fût introduite, l'on donnoit en un même jour à une seule personne, les Ordres de Lecteur, d'Exorciste, d'Acolyte, de Soûdiacre, de Diacre, de Prestre, d'Archiprestre & d'Evêque ; & tout cela en deux ou trois heures. On remarquera, qu'ils observent d'aussi grandes ceremonies pour faire un Archiprestre, que pour conferer les autres Ordres ; & ils semble qu'ils le considerent comme un Ordre distingué des autres.

Ils ne gardent point d'eau dans les Fonts Baptismaux, qui ait esté benîte le Samedi Saint, pour administrer le Sacrement du Baptême, comme l'on fait dans l'Eglise Latine : mais toutefois & quantes qu'il se presente quelqu'un pour estre baptisé, ils benissent l'eau, en recitant un grand nombre de prieres ; puis ils plongent trois fois dans l'eau la personne qu'ils baptisent, ou bien ils en jettent trois fois sur elle, ayant fait un

peu chauffer l'eau auparavant. Ils ne prononcent neanmoins qu'une fois les paroles necessaires en nommant la personne ; ils ne se servent point de sel : mais ils n'oignent pas seulement la teste, mais aussi la poitrine avec leurs mains qu'ils tiennent ouvertes. Ils oignent de plus le devant & le derriere du corps depuis la teste jusqu'aux pieds ; & outre cette onction qui se fait avant le Baptême, ils en ont encore une autre aprés le Baptême, qui est proprement la Confirmation parmi les Orientaux : mais ils l'ont abolie, depuis qu'ils sont réünis avec l'Eglise Romaine, afin d'administrer le Sacrement de la Confirmation selon la maniere des Latins.

Ils se mettoient autrefois peu en peine de se confesser avant la communion : mais les Missionnaires de Rome les ont obligez à cela. Les Prestres estoient aussi tous égaux en jurisdiction dans les matieres qui regardent la Penitence, avant leur reformation. Il n'y avoit aucuns cas reservez aux Patriarches & aux Evêques. Ils ne portoient pas aussi avant ce tems-là, grand respect au Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils conservoient dans les Eglises sans aucune lumiere, renfermé dans une petite boëte, & caché dans un trou de la muraille, ou dans quelqu'autre endroit.

Ils ne publioient point aussi alors le mariage dans les Eglises, avant que d'en faire la ceremonie : ils prenoient même pour cela toutes sortes de Prestres indifferemment, ne croyant pas qu'il fust necessaire

d'avoir recours au Curé. Il y en avoit de plus, qui se marioient avant l'âge de 12. & 14. ans. Et pour ce qui regarde les empêchemens du mariage, ils estoient dans un usage bien different de celui qui est maintenant reçu dans l'Eglise Romaine: car en comptant les degrez, ils ne les prenoient pas seulement du chef qui commence la ligne, mais ils y renfermoient les deux branches qui sortent du chef, croyant que deux personnes en même degré, comme sont deux freres, fissent aussi deux degrez; de sorte que s'imaginant ne se marier qu'au sixiéme degré, ils se marioient en effet au troisiéme. Ils prenoient au contraire pour empêchement ce qui ne l'estoit point; car ils ne permettoient pas à deux freres d'épouser les deux sœurs, ni à un pere & à un fils d'épouser la mere & la fille.

Ils ont en usage une certaine onction pour les malades, laquelle ils appellent Lampe, parce qu'en effet ils se servent pour cela de l'huile de la lampe en cette maniere. Ils font un petit gâteau un peu plus grand qu'une hostie, où ils dressent sept méches entortillées à de petites pailles, & ils mettent tout cela dans un bassin avec l'huile; puis recitant un Evangile & une Epistre de Saint Paul avec quelques prieres, ils allument toutes ces méches. Aprés cela ils oignent de cette huile au front, à la poitrine & aux bras tous ceux qui se trouvent presens & celui qui est malade, en disant à chaque onction, Que Dieu par cette

onction te pardonne tes pechez, qu'il affermisse & fortifie tes membres, comme il a affermi & fortifié ceux du paralytique. On laisse ensuite brûler la lampe, tant qu'il y a de l'huile; & comme cette huile n'a été benite que par un simple Prestre, cela a fait croire à plusieurs personnes, que cette ceremonie n'est pas le Sacrement de l'Extrême-Onction, puis qu'on le donne à des personnes qui ne sont pas fort malades. Mais ceux qui sçavent la Theologie Orientale, n'auront pas de peine à estre persuadez, que ces Peuples n'avoient point d'autre Sacrement d'Extrême-Onction que celui-là, avant que les Latins les eussent reformez: aussi le mot d'Extrême-Onction ne se trouve-t-il en usage que parmi les Latins, parce qu'ils n'oignent les malades que quand ils sont à l'extrémité; ce qui n'est point observé par les Chrétiens du Levant.

Avant de finir ce discours touchant les Maronites, j'ajoûterai ici en abregé ce que le (1) P. Besson Jesuite en a remarqué dans son livre intitulé *la Syrie Sainte*, où il parle principalement des Maronites qui habitent une partie du Mont Liban appellé Quesroan. Ce Jesuite croit que les Maronites tirent leur origine de S. Maron Abbé Syrien, & non de l'Heresiarque Maron; & entr'autres preuves qu'il rapporte, il dit que les Maronites ont accoûtumé, aprés que le Clergé & le peuple ont élû un Patriarche, d'avoir recours au Pape pour en demander la confirmation. Mais il devoit

(1) *P. Besson en sa Syrie Sainte.*

prendre garde, qu'ils n'ont eu recours à Rome pour cela, que depuis leur grande liaiſon avec l'Egliſe Romaine. Il ajoûte de plus, que Jean de Damas ne pouvoit pas ignorer l'Hereſie des Maronites, s'ils euſſent eſté en effet heretiques, parce qu'il étoit leur voiſin; & cependant dans le dénombrement qu'il fait des Hereſies, il ne parle point d'eux. Mais cela n'étoit pas neceſſaire, puiſqu'ils ſont compris dans l'Hereſie des Monothelites.

Ce même Auteur touche en peu de mots ce que le Jeſuite Dandini & quelques autres de cette Societé ont fait parmi les Maronites; & c'eſt ce que nous avons rapporté plus au long avec les reflexions neceſſaires. Tout ce que l'on peut dire, c'eſt que ce Miſſionnaire Jeſuite me paroît encore plus ſimple que les autres, lorſqu'il parle de la creance des Maronites. C'eſt pourquoi je ne croi pas qu'on doive ajoûter foi à un miracle qu'il rapporte comme une preuve évidente de la croyance orthodoxe des Maronites. Il affirme qu'à trois milles de Cannubin, auprés d'un village nommé Eden, il y a une Egliſe Metropolitaine ſous le nom de S. Sergius, & qu'au deſſus de cette Egliſe l'on découvre une Chapelle dediée à Saint Abdon & à Saint Sennan, où il y a une fontaine d'eau vive, qui coule ſous l'autel pendant la Meſſe, le jour qu'on celebre la feſte de ces deux Saints. Il dit de plus, que quoique cette feſte ſoit mobile, eſtant attachée au premier Dimanche du mois de May, il n'y a pourtant jamais de

changement dans le cours de cette fontaine, qui est toûjours reglé au premier Dimanche de May, même depuis que le Calendrier a esté reformé par Gregoire XIII. Mais je ne doute point qu'on n'ait fait cette Histoire à plaisir, & peut-estre pour autoriser la reformation du Calendrier par Gregoire XIII. laquelle ces Peuples ont refusé de recevoir en plusieurs rencontres. Ce qui prouve encore davantage que ce miracle est supposé, c'est que l'Auteur assure que cette fontaine qui court pendant la Messe, jette de l'eau avec plus grande abondance, lorsque le Prestre éleve l'hostie; sans prendre garde que l'élevation de l'hostie n'est point en usage parmi les Maronites de la maniere qu'elle se fait parmi les Latins. Cependant le Pere Besson rapporte ce miracle, comme une preuve évidente pour autoriser contre les autres Nations du Levant la devotion que les Maronites ont envers l'Eglise Romaine, & en même tems pour établir la reformation du Calendrier. On lit aussi dans cette Relation, que l'humeur des Maronites est fort douce, & qu'ils donnent au moins de bonnes paroles, en promettant de faire ce qu'on desire d'eux; qu'ils disent souvent que Dieu est bien faisant, & qu'il fera réüssir la chose qu'on leur propose; qu'ils ont toûjours à la bouche le nom de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs. Mais si ces Peuples sont d'un naturel bon & facile, ajoûte le même Auteur, ils sont aussi tres-inconstans: quand ils ont entendu une bonne Predication, vous les

voyez entierement resolus de se convertir, & de faire une confession exacte de leurs pechez; mais quand il en faut venir aux effets, ils paroissent insensibles. Leurs femmes sont, à la verité, tres-modestes; mais plus elles sont de qualité, moins elles vont à l'Eglise: de sorte que pour loüer la qualité d'une Dame, l'on dit d'elle, qu'elle n'entend la Messe que le jour de Pâques; & encore cela n'arrive-t-il pas tous les ans. Lors qu'une fille est mariée, elle demeure deux ans chez elle sans aller à la Messe, & elle va cependant aux bains & aux nopces. Il semble qu'elles soient bannies des Eglises, comme les femmes Mahometanes sont bannies des Mosquées. Il y a pourtant un Monastere de Religieuses qui sont de l'Ordre de Saint Antoine, & ce Monastere est en grande reputation de sainteté. Leur bâtiment ne consiste presque qu'en une Eglise, où ces filles sont logées, comme des pigeons dans leurs nids, en de petits recoins pratiquez entre l'élevation de la voute & la terrasse. Ces cellules sont si basses, qu'elles ne peuvent s'y tenir debout, & à peine y a-t-il place pour y tenir leur corps. Tout leur emploi consiste à chanter l'Office, à mediter, à prier & à travailler. Leurs prieres commencent vers les deux heures du matin; & elles travaillent dés le point du jour, s'occupant à cultiver leurs jardins & les terres de leur Monastere.

Enfin le P. Besson assure dans la seconde partie de son livre, où il fait voir la grande antipathie qui se trouve entre les Syriens &

les Francs, que dans la Syrie l'on ne dit d'ordinaire qu'une Messe chaque jour, & même les Dimanches ; qu'il y a peu d'autels, & encore moins de celebrans ; que tous, excepté les Maronites, consacrent avec du pain levé; que les Prestres qui ne celebrent point, ne laissent pas d'assister à la Messe, & tenir leur rang, mais avec un habit commun, à la reserve de ceux qui servent de Diacres ou de Soûdiacres ; qu'enfin chacun communie sous les deux especes, horsmis les Maronites, & que même les Prestres Maronites qui communient sans celebrer la Liturgie, reçoivent une particule trempée dans le sang de nôtre Seigneur.

CHAPITRE XIV.

Supplément à ce qui a été dit touchant les Maronites.

QUoique ce qui a esté rapporté ci-dessus touchant les Maronites, paroisse appuyé sur de bonnes raisons, un sçavant Maronite qui professe la Langue Arabe dans le College de la Sapience à Rome, a fait tout son possible pour montrer que sa Nation n'estoit jamais tombée dans l'Heresie dont on l'accuse, & que Maron a esté veritablement orthodoxe & saint, & non pas un Heretique. Gabriël Sionita, & aprés lui Abraham Ecchellensis, ont aussi eu dessein de faire une Apologie pour ceux de leur Nation & pour leur pretendu Saint Maron;

ron; mais ces Apologies n'ont point paru. Monſieur Fauſte Nairon, parent d'Abraham & ſon Succeſſeur, a entrepris depuis peu de faire cette Apologie dans une (1) Diſſertation imprimée à Rome, où ſelon le ſentiment commun des Maronites, il prouve par les témoignages de Theodoret, de Saint Jean Chryſoſtome, & par quelques autres Auteurs, que Maron, dont les Maronites tirent leur nom, eſt le même qui vivoit vers l'an 400. & dont il eſt parlé dans le Ménologe des Grecs. Il ajoûte, que les Diſciples de cet Abbé Maron ſe repandirent dans toute la Syrie, où ils bâtirent pluſieurs Monaſteres, & entr'autres un fort celebre ſous le nom de Maron prés du fleuve Oronte. Le même Auteur pretend de plus, que tous ceux d'entre les Syriens qui n'eſtoient point infectez d'Hereſie, ſe refugierent chez ces Diſciples de l'Abbé Maron, que les Heretiques de ces tems-là nommerent pour cette raiſon Maronites. Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Nairon eût apporté des preuves de cette opinion moins éloignées de ces tems-là; & je ne croi pas qu'on doive s'en rapporter entierement à l'autorité de Thomas Archevêque de Kfartab, qui vivoit, à ce qu'on pretend, vers l'onziéme ſiecle, quoique cet Auteur fût de la Secte des Monothelites : car ſi l'on examine avec ſoin ces Auteurs, on les trouvera peu exacts dans les faits hiſtoriques, & ils rapportent le plus ſouvent pour des choſes anciennes, ce qui ſe paſſoit de leur tems, & qu'ils ont même puiſé

(1) *Diſſert. de origine nom. ac Rel. Maron. autore Fauſto Nairone, edit. Romæ, ann. 1679.*

dans les livres des Maronites depuis leur reconciliation avec Rome.

Ce qui a plus d'apparence de verité dans l'Apologie de Mr Nairon pour ceux de sa Nation, est ce qu'il produit contre le témoignage de Guillaume de Tyr, qui est un Auteur assez exact, & qui a parlé de l'Heresie des Maronites comme témoin oculaire. Il assure que Guillaume a pris la meilleure partie de son Histoire, des Annales de Said Ebn Batrik, autrement d'Eutychius d'Alexandrie ; & que comme Eutychius est peu exact en quantité de faits qu'il rapporte, on ne doit pas s'étonner que Guillaume de Tyr soit tombé dans les mêmes défauts. Eutychius, dit Mr. Nairon, assure que Maron Monothelite vivoit sous l'Empereur Maurice ; & cependant le Monothelisme n'estoit point encore connu dans ce tems-là. Mais si l'on rejettoit l'autorité des Historiens Arabes, à cause de leur peu d'exactitude dans la Chronologie, il n'y en auroit pas un qu'on ne dût rejetter entierement. On ne se sert pas tant dans le fait dont il s'agit, de l'autorité de Guillaume de Tyr sur ce qu'il a rapporté des Annales d'Eutychius, que de son témoignage propre, parlant d'une chose qui est arrivée de son tems sous Aymeric Patriarche d'Antioche, qui fit faire abjuration aux Maronites de ce païs-là de leurs erreurs pretenduës.

Il n'y a pas de vrai-semblance à ce que Mr. Nairon produit d'une Histoire Arabe, & qui avoit déja esté rapportée par (1) Qua-

(1) *Quaresm. in dilucid. Terra Sancta.*

resmius, savoir que Maron estoit venu d'Antioche à Rome avec un Legat ou Envoyé du Pape Honorius, qui crea le même Maron Patriarche d'Antioche, à cause de sa Foi orthodoxe. Je passe sous silence quelques autres Actes de cette nature, qui ne se trouvent que dans les livres Arabes, & qui ont esté composez aprés la réünion des Maronites avec l'Eglise Romaine. Pour peu qu'on sçache l'Histoire Ecclesiastique, il sera aisé de juger que ces Histoires n'ont aucun fondement dans l'Antiquité, & que les Maronites & les autres Peuples du Levant, qui ne sont point sçavans dans la Critique de l'Histoire, ont rapporté à des tems anciens ce qui n'est en usage parmi eux que depuis quelques siecles seulement. C'est aussi sur ce principe, qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le (1) Commentaire sur la Liturgie de S. Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribuë, contenant des faits qui sont posterieurs de plusieurs siecles. Au reste, les Maronites, qui pretendent avoir toûjours conservé la pureté de leur Foi, rejettent les erreurs qui se trouvent dans les ouvrages qui sont veritablement de leurs Auteurs, sur les Heretiques leurs voisins, qui ont semé ces erreurs parmi eux, & qui ont même attiré à leur Secte quelques-uns d'entre les Maronites: & ainsi, bien que les Maronites pretendent avoir toûjours conservé la veritable Foi, ils ne peuvent nier qu'il n'y ait eu une partie de ceux de leur Nation qui a eu les mêmes sentimens que les Jaco-

(1) *Ioan. Maro Comm. in Liturg. S. Iacobi.*

(1) *Petr. in Epist. Arab. ad Cacd. Caraff. ann. 1578.*

(2) *Steph. Petr. in Epist. ad Faust. Nair. ann. 1674.*

bites. (1) Pierre Patriarche des Maronites, dans une lettre qu'il a écrite au Cardinal Caraffe, témoigne que les erreurs qui se rencontrent dans leurs livres, doivent estre imputées à leurs voisins : mais le (2) Patriarche d'aujourd'hui écrivant à Mr. Nairon, assure qu'ils ont conservé plusieurs livres exempts de toutes ces erreurs ; & ce même Patriarche nous fait esperer un volume des Liturgies Orientales, qu'il pretend concilier avec la Messe des Latins. Il ne se peut faire que cet ouvrage ne soit d'une grande utilité, & qu'il ne nous explique plusieurs faits qui regardent cette matiere, & qui sont encore dans l'obscurité.

CHAPITRE XV.

De la creance & des coûtumes des Mahometans.

LA Religion des Mahometans n'estant presque qu'un mélange de la Religion des Juifs & de celles des Chrétiens, nous avons jugé à propos d'en donner ici un abregé, afin que ceux qui voyagent en Levant, se défassent de quantité de préjugez qu'ils ont contre cette Religion, & qu'ils considerent qu'elle est redevable aux Juifs & aux Chrestiens de tout ce qu'elle contient de bon, principalement pour ce qui regarde la Morale. Mahomet, qui estoit persuadé que chaque Religion doit estre fondée sur la parole de Dieu, & non sur celle des hommes, a esté obligé de prendre la qualité

d'Envoyé de Dieu ; & pour imposer davantage aux Chrestiens, il a feint estre ce Paraclet ou Consolateur promis dans l'Evangile. Il a même pris une partie de leurs maximes, & a reconnu nôtre Seigneur comme un grand Prophete qui avoit l'Esprit de Dieu. D'autre part, voulant aussi attirer les Juifs à lui, & ne faire de ces deux Religions qu'une seule qui fût plus parfaite, il a introduit dans sa pretenduë reformation une bonne partie du Judaïsme : & c'est ce qui fait que les Mahometans pretendent, que les deux Loix, tant celle de Moïse, que celle de nôtre Seigneur, sont aujourd'hui abolies, & qu'ainsi l'on est obligé d'embrasser le Mahometisme, si l'on veut estre veritablement Fidele. Ils avoüent que ces deux Loix ont esté appuyées sur la parole de Dieu ; mais ils ajoûtent en même tems, qu'elles ne subsistent plus, depuis qu'il s'est communiqué à Mahomet pour reformer la Religion. Il y a même des Mahometans qui affirment, que ni les Juifs ni les Chrestiens ne peuvent avoir de principes certains & infaillibles de leur Religion, parce que leurs Livres Saints ont esté corrompus. Les Juifs, disent-ils, ont perdu leur Loi & tout ce qu'ils avoient de Livres Saints pendant le tems de leur captivité à Babylone ; & ce qu'ils nomment les Livres Canoniques, ne le sont point en effet, mais seulement quelques restes de ces anciens Livres, que les Juifs ont rétabli du mieux qu'ils ont pû aprés cette captivité. A l'égard des Chrestiens, ils disent que les

Livres du Nouveau Teſtament ont eſté corrompus par les differentes Sectes qui ont eſté parmi les mêmes Chreſtiens.

Mahomet donc a feint, que Dieu lui a envoyé pendant l'eſpace de 23. ans par le miniſtere de l'Ange Gabriël, un certain nombre de Cahiers d'écriture, dont il a compoſé le livre qu'on appelle Alcoran; & ce livre leur tient lieu d'Ecriture Sainte, faiſant le principal fondement de leur Religion. Mais comme parmi les Juifs, outre les 24. Livres de l'Ecriture, il y a encore le Talmud, qui explique ce qui regarde la Tradition; les Mahometans ont auſſi leur Aſſonna, qui contient toutes les Traditions qu'ils doivent ſuivre. Ils ont auſſi des interpretations de ces livres, auſquelles ils ſe ſoûmettent; & ils diſtinguent de plus, auſſi bien que nous, ce qui eſt de precepte d'avec ce qui n'eſt que de conſeil.

Le principal article de leur creance eſt fondé ſur l'unité de Dieu; c'eſt pourquoi ils diſent ſans ceſſe: *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu: Dieu eſt un*: & ils traitent d'idolâtres ceux qui reconnoiſſent quelque nombre dans la Divinité, condamnant par là avec les Juifs la Trinité des perſonnes que les Chrétiens reconnoiſſent en Dieu.

Le ſecond article fondamental de leur Religion conſiſte en ces paroles, *Mahomet eſt l'Envoyé de Dieu.* Ils pretendent par là exclurre toutes les autres Religions, parce qu'ils diſent que Mahomet eſt le plus excellent & le dernier de tous les Prophetes que

Dieu devoit envoyer aux hommes : & comme la Religion des Juifs a esté abrogée par la venuë de Jesus-Christ, de même la Religion Chrétienne, selon eux, ne peut plus subsister depuis leur Prophete Mahomet.

Ceux qui introduisent une nouvelle Religion, doivent faire paroître quelques miracles, afin qu'on ajoûte plus de foi à leurs paroles. C'est pourquoi les Mahometans en attribuent quelques-uns à leur Legislateur. Ils assûrent qu'il fit sortir de l'eau de ses doigts, & qu'en marquant la lune de son doigt, il la fendit. Ils disent aussi, que les pierres, les arbres, les bestes le reconnurent pour le veritable Prophete de Dieu, & qu'ils le saluerent en ces termes, *Vous estes le veritable Envoyé de Dieu.* Ils affirment de plus, que Mahomet alla une nuit, de la Meque à Jerusalem, d'où il monta au ciel; qu'il vit là le Paradis & l'Enfer; qu'il parla avec Dieu, quoique cela soit reservé aux Bien heureux aprés leur mort; qu'enfin il descendit du ciel cette même nuit, & qu'il se trouva dans la Meque avant qu'il fût jour.

Outre les miracles de Mahomet, les Mahometans en attribuent aussi à leurs Saints, avec cette difference neanmoins, qu'ils ne sont pas à comparer à ceux de leur Prophete. Ils parlent tres-bien de Dieu & de ses perfections, en éloignant de lui tout ce qui peut marquer quelque imperfection. Ils reconnoissent des Anges qui sont les executeurs des commandemens de Dieu, & ils

avoüent qu'il n'y a parmi ces Anges aucune distinction de sexe. Ils ajoûtent de plus, que ces Anges different en dignité, & qu'ils sont destinez à de certains offices tant dans le ciel que dans la terre, & qu'enfin ils écrivent les actions des hommes. Ils attribuënt un tres-grand pouvoir à l'Ange Gabriël, sçavoir de descendre dans l'espace d'une heure du ciel en terre, & de renverser une montagne avec une seule plume de son aîle. L'Ange Asrail est destiné pour prendre les ames de ceux qui meurent : & un autre nommé Esraphil, tient toûjours à sa bouche une grande corne ou trompette, pour en sonner au jour du Jugement. Il seroit inutile, & même ennuyeux, de rapporter les emplois des autres Anges. Ils croyent la resurrection generale des morts, & ils font un dénombrement de tous les signes qui la doivent préceder : car ils pretendent qu'il viendra alors un Anti-Mahomet, que Jesus-Christ descendra du ciel pour le tuer, & qu'il établira la Religion Mahometane ; à quoi ils ajoûtent plusieurs autres rêveries touchant Gog & Magog, & la Beste qui doit sortir de la Meque. Ils affirment de plus, qu'en ce tems-là tous les animaux mourront, & que les montagnes voleront en l'air comme des oiseaux, & qu'enfin les cieux se fondront & couleront en terre. Ils disent neanmoins, que quelque tems aprés Dieu rétablira la terre, & qu'ensuite il ressuscitera les morts, qui paroîtront tous nuds depuis la teste jusqu'aux pieds ; mais que les Prophetes, les Saints, les

les Docteurs & les justes seront revétus d'habits, & portez par des Anges & des Cherubins au ciel Empyré ; que pour ce qui est des autres, ils souffriront la faim, la soif & la nudité, & que le soleil s'approchant à un mille de leurs têtes, ils sueront étrangement, & endureront plusieurs autres tourmens, que nous ne rapportons point. Je me contenterai de remarquer, qu'ils n'étendent point les peines que chacun doit souffrir à proportion de ses pechez, au delà de cinquante mille ans. Au reste, ce n'est pas seulement parmi nous qu'on voit Saint Michel tenant un balance en sa main pour peser les bonnes & les méchantes actions des hommes, les Mahometans assûrent aussi, qu'au jour du Jugement il y a une balance où l'on pesera le bien & le mal ; que ceux dont le bien pesera plus que le mal, iront en Paradis ; qu'au contraire ceux dont les pechez seront plus pesants que leurs bonnes actions, iront en Enfer, si ce n'est que les Prophetes & les Saints intercedent pour eux.

Cette creance des Mahometans touchant le Paradis & l'Enfer approche assez de celle des Juifs & des Chrétiens, principalement des Orientaux. Ajoûtez, à cela, qu'ils reconnoissent aussi une forme de Purgatoire : car ils tiennent que ceux qui sont morts avec la foi, & dont les pechez ont esté plus pesants que leurs bonnes actions, & qui n'ont point en suite esté secourus par les intercessions des justes ; ils tiennent, dis-je, que ceux-là souffriront

dans les Enfers à proportion de leurs pechez, & qu'ensuite ils iront en Paradis. Voilà à peu prés de quelle maniere l'Eglise Orientale reconnoît aussi un Purgatoire, sans admettre aucun autre lieu que l'Enfer.

Outre ce Jugement general où les Mahometans croyent que Dieu lui-même en personne fera rendre compte à chacun de toutes ses actions, ils reconnoissent encore un Jugement particulier, qu'ils appellent le tourment du sepulchre ; & ce Jugement, selon leur opinion, se fait de la sorte. Aussitôt que quelqu'un est mort & enterré, deux des plus grands Anges, dont l'un se nomme Munzir, & l'autre Nekir, viennent interroger le mort, en lui demandant quelle est sa creance à l'égard de Dieu & du Prophete, de la Loi & du Kiblé, c'est-à-dire, du côté qu'il faut se tourner pour prier Dieu. Les justes doivent alors répondre. Nôtre Dieu est celui qui a creé toutes choses : nôtre Foi est la Foi Muslimique ou Orthodoxe : & la veritable adresse de nos prieres est la Kiabé. Les Infideles au contraire ne sçachant que répondre, sont condamnez à souffrir de grandes peines.

Dans cette resurrection generale, ils pretendent que ceux qui sont destinez pour le Paradis, boiront, avant que d'y entrer, de l'eau de certaines fontaines destinées à cet usage, & que chaque Prophete aura sa fontaine ou source particuliere, où il boira avec ses Sectateurs. La Fontaine où Mahomet boira avec tous ceux de sa Secte, sera

beaucoup plus grande que celle de tous les autres Prophetes, & elle contiendra en ſa longueur autant d'eſpace qu'on peut faire de chemin en un mois. Il y aura, diſent-ils, ſur les bords de cette ſource plus d'aiguieres qu'il n'y a d'étoiles au ciel, & ſon eau ſera plus douce que le miel, & plus blanche que le lait. Ceux qui en boiront une fois n'auront jamais ſoif.

Il y a bien de l'apparence, que toutes ces choſes-là ſont plûtôt des paraboles que de veritables Hiſtoires : c'eſt pourquoi il ne faut pas toûjours prendre à la lettre ce qu'on trouve dans les livres des Docteurs Mahometans & des autres Orientaux ; & c'eſt en ce ſens-là qu'on doit expliquer une bonne partie de ce qu'ils diſent du Paradis & de l'Enfer. Par exemple, dans la deſcription qu'ils font du Paradis, ils aſſurent qu'il eſt tout rempli de muſc ; que ſes édifices ſont faits de briques d'or & d'argent ; que ceux qui y ſont entrez une fois n'en ſortent jamais ; que leurs habits ne s'uſent point; qu'il y a toutes ſortes de viandes delicieuſes ; & que ce que l'on peut ſouhaiter, vient tout preparé, ſans qu'il ſoit beſoin de le cuire ; qu'en ce lieu-là l'on n'eſt point ſujet à dormir, ni aux autres neceſſitez du corps ; qu'il y a des filles & des femmes divines & celeſtes, qui ſeront exemptes de toute ſorte d'incommoditez. C'eſt ainſi qu'ils décrivent leur Paradis. A l'égard de l'Enfer, ils diſent que les Infideles y demeureront éternellement avec les Diables ; qu'ils y ſeront tourmentez par des

ſerpens plus grands que des chameaux, & par des ſcorpions plus gros que des mulets, auſſi bien que par le feu & par l'eau boüillante; qu'eſtant brûlez & reduits en charbons, Dieu les fera reſſuſciter de nouveau pour les faire ſouffrir, & qu'ainſi leurs tourmens ne finiront jamais.

Ils croyent auſſi communément la prédeſtination, & diſent que le bien & le mal n'arrivent que parce que Dieu l'a ainſi ordonné. Il a, diſent-ils, écrit de toute éternité ſur une table, les choſes qui ſont & qui doivent être, & il eſt impoſſible que le contraire arrive. L'infidelité & la méchanceté de l'Infidele ſont auſſi bien ſelon ſa connoiſſance & ſon deſir, que l'obeïſſance & la foi du Fidele. Ils ajoûtent de plus, que ſi l'on demande pourquoi Dieu a creé les méchans & les Infideles, il faut répondre à cela, que ce n'eſt pas à nous à rechercher trop curieuſement les ſecrets de Dieu; qu'il fait ce qu'il veut, & qu'il n'y a perſonne qui puiſſe lui demander raiſon de ce qu'il fait. C'eſt pourquoi un veritable Sectateur de Mahomet doit dire, je croi en Dieu, à ſes Anges, à ſes livres & au jour du Jugement. Je croi de plus, que le bien & le mal viennent ſelon qu'il l'a ordonné, & qu'enfin c'eſt lui qui a creé l'un & l'autre.

A l'égard des Fideles qui meurent ſans avoir fait penitence de leurs pechez, ils tiennent qu'ils demeurent en ſuſpens aprés leur mort, & que Dieu en diſpoſe ſelon ſa volonté; qu'il pardonne aux uns, & qu'il condamne les autres à ſouffrir les peines qu'ils

meritent à cauſe de leurs pechez, étant neanmoins aſſurez d'aller en Paradis aprés avoir expié leurs fautes. Ils ſont enfin perſuadez, que Dieu remet toutes ſortes de pechez, à la reſerve de l'atheïſme & de l'idolâtrie : & c'eſt pour cette raiſon, que dans les prieres qu'ils font pour les morts, ils prient auſſi bien pour les méchans que pour les bons. Ils eſtiment beaucoup les prieres, les aumônes & les autres actions pieuſes que l'on fait pour les morts, parce que cela contribuë au ſoulagement & au repos des ames. Ils ont une eſpece d'Office deſtiné à cela, où ſont marquées les prieres qu'on doit faire aux enterremens, & les Surrates ou Chapitres de l'Alcoran qu'on doit dire ſur la foſſe du mort; leſquelles lectures étant finies, ceux qui ont eſté employées à cet office, diſent tout haut, *Nous donnons de bon cœur à ce mort le merite de toute nôtre lecture.* Ce n'eſt pas par vanité qu'ils font élever des pierres ſur leurs foſſes, mais afin que les paſſans ſe ſouviennent de prier Dieu pour le repos de leurs ames.

Les Mahometans ne s'acquitent pas ſeulement des actes interieurs de la foi, ils s'accuſent de plus de tous leurs pechez, dont ils ſe confeſſent en la preſence de Dieu & à lui ſeul. La penitence, diſent-ils, n'eſt autre choſe que de ſe repentir d'avoir commis tel & tel peché, en prenant une ferme reſolution de n'y plus retomber.

Leur Morale conſiſte à faire le bien, & à éviter le mal : c'eſt ce qui fait qu'ils exami-

nent avec soin les vertus & les vices ; & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres. Je rapporterai ici quelques-uns de leurs principes ; d'où l'on pourra juger plus facilement de leur Morale. Ils sont tellement persuadez, que toutes les actions qui ne sont point accompagnées de la foi, sont des pechez, qu'ils tiennent que celui qui la renie, perd le merite de toutes ses bonnes œuvres ; qu'autant de fois qu'il couche avec sa femme, il commet autant d'adulteres ; en un mot, tout ce qu'il fait pendant ce tems-là ne peut estre agreable à Dieu, jusqu'à ce qu'il ait fait penitence de son peché ; & alors il devient Musulman ou Fidele tout de nouveau, & il faut qu'il se marie pour la seconde fois : & s'il a fait le voyage de la Meque, il faut qu'il en fasse un autre, parce que toutes ses bonnes actions ont été effacées par ce reniement, & la penitence ne les fait point revivre.

Quand ils demandent quelque chose à Dieu dans la priere, ils doivent s'abandonner entierement à sa volonté, & lui dire, Mon Dieu, je vous supplie de ne pas m'accorder ce que je vous demande, si ce n'est pour mon bien. Et quand ils ont obtenu de Dieu la grace qu'ils demandoient, ils l'en doivent remercier, en témoignant qu'ils sont indignes des faveurs qu'ils ont reçûës, & qu'ils ne peuvent rien faire d'eux-mêmes.

Il n'y a rien qu'ils recommandent tant que la confiance en Dieu, qu'ils reconnoissent être leur seul appui ; & ils loüent par-

ticulierement l'humilité, qui consiste, selon eux, à estimer les autres plus qu'eux-mêmes.

Ils donnent de tres-beaux preceptes pour se défaire des passions, & pour éviter les vices. Si tu veux, disent-ils, que l'Enfer ferme ses sept portes, prens garde de ne point pecher de tes sept membres, qui sont les yeux, les oreilles, la langue, la main, le pied, le ventre & la partie qu'on n'ose nommer: & ils font le détail de toutes les choses dont chacune de ces parties doit s'abstenir. La médisance est un des vices contre lesquels ils crient le plus; & il n'y a rien qu'ils condamnent tant, que les jugemens qu'on fait d'autrui, quand même ils seroient veritables. C'est sur ce principe qu'est appuyée cette maxime, qu'on ne doit point parler des choses qui nous sont cachées. Ils défendent, par exemple, de dire, un tel est mort, ou il mourra dans la Foi, parce qu'il ne nous appartient pas de juger des choses que Dieu a cachées: cela, disent-ils, se peut faire seulement, lors que le Prophete en a parlé; & ainsi l'on peut assurer, que Abubekir, Homer, Hosman & Hali sont dignes du Paradis. C'est aussi pour la même raison, qu'ils disent qu'il n'est pas permis de dire, un tel est mort dans l'infidelité, ou il est digne de l'Enfer; à moins qu'on ne parle de ceux qui sont nommez expressément dans le Prophete, comme le Diable, Abusaheb & Abugehel.

Je passe sous silence le reste de leur Morale, dautant que ce que j'en ai rappor-

té suffit pour montrer quelle elle est ; & je puis assurer, qu'elle n'est point si relâchée que celle de quelques Casuistes de nôtre siecle. J'ajoûterai seulement, qu'ils ont quantité de beaux preceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent même des regles de la civilité. Ils ont aussi écrit de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince ; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni même d'en dire du mal sous pretexte qu'il est un Tyran.

La devotion des Mahometans s'étend jusqu'aux noms saints : comme quand ils prononcent le nom de Dieu, il faut qu'ils fassent la reverence, & qu'ils ajoûtent, tres-haut, tres-benit, tres-fort, tres-excelent, ou quelque chose de semblable. Si l'on vient à prononcer le nom du Prophete Mahomet, il faut ajoûter, que Dieu lui augmente ses graces : au nom des autres Envoyez l'on ajoûte, que Dieu en est satisfait : & enfin au nom des autres Docteurs l'on ajoûte, Que la misericorde de Dieu soit sur eux.

Il n'y a point de Constitutions Monachales qui obligent tant les Moines à obeïr à leur Superieur, que les preceptes des Docteurs Mahometans obligent les Disciples à respecter leurs Maîtres, ausquels ils sont tenus d'obeïr en toutes choses, sans oser les contredire, ni même parler trop haut en leur presence.

Comme ils distinguent ce qui est d'obli-

gation divine d'avec ce qui n'eſt que de conſtitution humaine, & ce qui eſt de precepte d'avec ce qui n'eſt que de conſeil ; auſſi ſe trouve-t-il parmi eux des devots, qui s'acquitent auſſi exactement des conſeils que des commandemens, comme, par exemple, d'aller à la priere de neuf heures du matin, qui n'eſt point d'obligation, & de s'y proſterner deux fois au moins, ou huit tout au plus. Enfin, outre ce qui regarde la creance & la Morale parmi les Mahometans, ils ont encore leurs ceremonies, qu'ils obſervent aſſez à la lettre. Pour ſe diſtinguer des Juifs, qui ne ſont obligez que d'aller que trois fois le jour à la priere, Mahomet a obligé ſes Sectateurs de faire cinq fois le jour la priere, pour marque d'une plus grande ſainteté. Ils ont un grand nombre de traditions touchant la maniere de prier, qu'il ſeroit ennuyeux de rapporter.

Il y a des prieres qui ſont d'obligation divine & de neceſſité, d'autres qui ſont ſeulement de conſeil & de bienſeance. Il y a de certaines conditions, qui n'eſtant point obſervées, rendent la priere nulle. Par exemple, dans les prieres de midi & d'aprés midi, qui ſont d'obligation divine, la lecture ſe doit faire tout bas, mais dans celle qu'on fait le ſoir avant que de ſe coucher, & dans celle du matin, l'on doit lire à haute voix, s'il y a un Imam, c'eſt-à-dire, un Prêtre : mais ſi l'on prie ſeul, cela eſt indifferent. De plus, les hommes doivent d'abord lever leurs mains juſqu'au bout de

leurs oreilles, & les femmes jusqu'à leurs mâchoires seulement. Quand on est debout, & qu'on a la main droite sur la main gauche, si c'est un homme, il doit placer les mains au dessous du nombril; & si c'est une femme, elle les mettra sur son sein. Pour prier avec ordre, il faut suivre tout bas l'Imam, & l'imiter en tout ce qu'il fait. Je serois trop long, si je voulois rapporter par le détail toutes les postures qu'ils font dans leurs prieres, particulierement quand ils se prosternent & qu'ils touchent la terre de leur nez & de leur front : cela s'entend beaucoup mieux en les voyant faire euxmêmes dans leurs prieres.

Leur modestie dans leurs prieres est d'autant plus grande, qu'ils sont obligez d'observer une infinité de choses, s'ils veulent estre exaucez: car leurs prieres sont estimées nulles, s'ils parlent ou s'ils rient en priant, desorte qu'on les puisse entendre; de même s'ils pleurent tout haut, à cause de quelque malheur qui leur soit arrivé, ou pour d'autres raisons, à moins que ce ne soit à cause qu'on fait mention du Paradis ou de l'Enfer; car alors la priere ne laisse pas d'être bonne. Il y a encore un grand nombre d'autre cas qui rendent leurs prieres nulles, comme de se gratter trois fois en quelque endroit, de passer devant l'Imam pendant un prosternement, de marcher l'espace de deux rangs, de détourner son visage de la Kiblé, de commencer la priere quand on entend commencer un autre que son Imam, de faire quelque faute dans la lectu-

ré, de saluer quelqu'un volontairement; car quand le dernier arrive par mégarde, l'on est absous de cette faute, en faisant un prosternement, qui est la penitence ordinaire en ce cas-là.

Il leur est de plus défendu de prier Dieu avec un habit, dont on se sert ordinairement dans la maison pour le travail, & avec lequel on ne rendroit pas visite aux personnes de qualité. Ils ne peuvent aussi prier Dieu devant le feu : ce qui n'empêche pourtant pas, qu'ils ne puissent faire leurs prieres à la chandelle ou à la lampe. Mais nous n'aurions jamais fait, si nous voulions rapporter exactement tout ce qui leur est défendu de faire pendant la priere. Disons maintenant quelque chose de leurs ablutions. Il est d'obligation divine parmi les Mahometans, de se laver la bouche, le visage, & ensuite tout le corps : & la Tradition de Mahomet porte, qu'on fera cette ablution avec intention de la faire; que pour bien nettoyer le corps, on versera dessus par trois fois de l'eau, en commençant de l'épaule droite à la gauche, puis sur la tête, & enfin sur toutes les autres parties du corps. Si on lâche quelque vent pendant l'Abdest ou ablution, ce qu'on a fait ne sert de rien; car l'ablution est alors nulle.

Ils mettent entre les commandemens de Dieu, de se laver une fois le visage & les bras jusqu'aux coudes, de se moüiller la quatrieme partie de la tête, & les pieds une fois : & la Tradition de Mahomet a ordonné de se laver les mains par trois fois, de se

nettoyer les dents avec un certain bois, & de se laver aprés cela la bouche par trois fois, & le nez autant de fois, sans discontinuer, quand on a une fois commencé; puis de se moüiller les oreilles du reste de l'eau dont on s'est servi pour se laver la tête. Il faut toûjours commencer à se laver par la droite : & quand on se lave les mains & les pieds, il est d'obligation de commencer par les doigts. Il y a aussi plusieurs choses qui rendent nulles ces ablutions : mais nous ne nous sommes que trop arrêtez sur ces ceremonies.

Ce que j'ai produit jusqu'ici de la Religion des Mahometans, est extrait d'une Theologie Mahometane écrite par un de leurs Docteurs, qui vivoit dans le dernier siecle. Ce Docteur fait profession de suivre la Doctrine la plus reçûë à Constantinople, & la plus approuvée des gens de bien. Ce qu'il est à propos de remarquer; parce que les Mahometans sont partagez entre eux en un grand nombre de Sectes, sans parler des Persans, qui different beaucoup des Turcs. Et afin qu'on ait quelque intelligence de ces Sectes, je rapporterai ce que ce Theologien Mahometan en a dit assez judicieusement, & qui merite d'être remarqué.

Il affirme que les choses qui regardent leur Religion sont, à la verité, écrites dans les Livres Sacrez; mais qu'il y en a une partie qui est obscure & difficile à entendre, & qu'il n'y a que les Sçavans qui les puissent penetrer : ce que Dieu a fait, afin que les Sçavans s'occupassent dans la lecture

de ces Livres, & qu'ils enſeignaſſent ſa volonté aux autres. Comme ces Livres ſont obſcurs, il arrive que les Interpretes ſe trompent ſouvent ; mais leurs erreurs ne ſont point des pechez, & Dieu même veut que ceux qui ne ſe ſont pas appliquez à l'étude, ſuivent le ſentiment des Docteurs, ſans examiner trop ſcrupuleuſement, s'ils diſent vrai, ou non, parce que c'eſt à eux à ſe ſoûmettre ; & s'ils ſont trompez, ils ne pechent pas pour cela.

Ceux qui ſuccederent à Mahomet, quoi qu'ils ayent écrit beaucoup de choſes pour l'établiſſement & l'explication de la Loi, ils n'ont pû neanmoins tout écrire ; outre qu'il n'y en avoit pas grande neceſſité en ces tems-là, où il n'y avoit pas tant de nouveautez & tant de cas de conſcience qu'il en eſt arrivé depuis. Mais aprés que le nombre des Fideles s'eſt augmenté, l'on a commencé à être partagé en ſentimens ; & il a été neceſſaire qu'il y eût des perſonnes qui s'appliquaſſent à l'étude de la Loi, pour rediger par écrit les preceptes qu'ils tiroient des Livres Divins. Et c'eſt ce qui donna occaſion aux differentes Sectes des Docteurs : car chacun expliquoit la Loi ſelon la capacité de ſon eſprit, & donnoit au peuple ſes interpretations. De ſorte que le peuple prit parti en peu de tems : les uns ſuivoient Abuhanifé; les autres Chafihié; d'autres Maliké; d'autres Ahmed ; d'autres Dudzahimé ; en un mot, le nombre de ces Docteurs fut tres-grand, & cela a toûjours continué juſqu'à preſent.

Au reste, ces Sectes ont toutes la même creance en ce qui regarde l'essentiel de la Foi, mais elles different beaucoup entre elles pour la Morale & les Ceremonies : laquelle diversité est sans doute arrivée, disent-ils, par la permission divine ; & il n'y a point de danger pour ceux qui les suivent, car il n'y a point de Sectes où l'on ne puisse se sauver. Cependant il faut preferer la Secte d'Abuhanifé à toutes les autres, parce qu'étant le plus ancien & le plus éclairé, il a mieux expliqué les difficultez : & on le doit suivre principalement quant à la Morale ; c'est pourquoi il y a plus de merite à suivre ses sentimens, que ceux des autres Docteurs qui sont venus aprés lui : & c'est en ce sens qu'on doit entendre ces paroles, *Je suis de la Secte d'Abuhanifé quant à ce qui regarde les actions, le culte de Dieu & les ceremonies. Je reçois tout ce qu'il a tiré des Livres Divins & des Traditions. J'ai choisi ses sentimens pour regler mes actions.* Voilà en peu de mots la pensée de nôtre Docteur Mahometan touchant les Sectes qui sont en grand nombre dans sa Religion, & qui ne causent point de Schisme ni de division qui puisse apporter préjudice à l'Estat : car les articles fondamentaux du Mahometisme consistent seulement à faire profession qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Mahomet est son Envoyé, à faire exactement la priere & l'aumône, à faire le pelerinage de la Méque, & à observer le jeûne de Ramazan. Ces cinq articles principaux en contiennent plusieurs autres moins impor-

tans : car celui de la priere doit toûjours être accompagné de tout ce qui peut rendre la priere pure, comme ſont les ablutions ; & la circonciſion même appartient à cette pureté exterieure qui doit être un ſigne de la pureté interieure. Je pourrois m'étendre plus au long ſur cette matiere : mais je croi que ce que j'en ai rapporté ſuffira pour connoître la Religion des Mahometans.

NOTICE DES EGLISES

Qui dépendent du Patriarchat de Constantinople, par Nilus Doxapatrius, & rapportée par Leo Allatius, lib. 1. de Consens. Eccles. Occident. & Oriental. cap. 24.

A p. 2.

1. Ἡ Καισάρεια τῆς Καππαδοκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η´	1. Cæsarea Cappadociæ habens Episcopatus 8
2. Ἡ Ἔφεσος τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς λδ´	2. Ephesus Asiæ habens Episcopatus 34
3. Ἡ Ἡράκλεια τῆς Θράκης τῆς ἐν Εὐρώπῃ, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιε´	3. Heraclea Thraciæ in Europa, habens Episcopatus 15
4. Ἡ Ἄγκυρα τῆς Γαλατίας, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η´	4. Ancyra Galatiæ habens Episcopatus 8
5. Ἡ Κύζικος τοῦ Ἑλλεσπόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβ´	5. Cyzicus Hellesponti habens Episcopatus 12
6. Ἡ Σάρδεις τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κε´	6. Sardes Asiæ habens Episcopatus 25
7. Ἡ Νικομήδεια τῆς Βιθυνίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβ´	7. Nicomedia Bithyniæ habens Episcopatus 12

8. Ἐ

8. Ἡ Νικαία τῆς αὐτῆς Βιθυνίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ϛ′

8. Nicæa ejuſdem Bithyniæ habens Epiſcopatus 6.

9. Ἡ Καλχηδὼν τῆς αὐτῆς Ἐπαρχίας ἄνευ ὑποκειμένων

9. Chalcedon ejuſdem Provinciæ ſine ſubditis.

10. Ἡ Σίδη τῆς Παμφυλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιϛ′

10. Side Pamphyliæ habens Epiſcopatus 16.

11. Ἡ Σεβάστεια τῆς δευτέρας Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ′

11. Sebaſtia ſecundæ Armeniæ, habens Epiſcopatus 7.

12. Ἡ Ἀμάσεια Ἑλενοπόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ′. ἧς Ἐπισκοπὴ ἦν καὶ αὐτὴ ἡ Ἰβηρία.

12. Amaſea Helenoponti habens Epiſcopatus 7. cujus Epiſcopatus erat & ipſa Iberia.

13. Ἡ Μελιτηνὴ τῆς Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θ′, ἐξ ὧν ἐστι καὶ ἡ Ἐπισκοπὴ Κουκουσὸς, ἐν ᾗ ἐξωρίσθη ὁ χρυσοῦς τὴν γλῶτταν Ἰωάννης.

13. Melitene Armeniæ habens Epiſcopatus 9. ex quibus eſt & Epiſcopatus Cucuſus, quò in exiliũ miſſus eſt aurea lingua Joannes.

14. Τὰ Τύανα τῆς δευτέρας Καππαδοκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς γ′

14. Tyana ſecundæ Cappadociæ habẽs Epiſcopatus 3.

15. Ἡ Γάγγρα τῆς Παφλαγονίας ἔχουσα Ἐ-

15. Gangra Paphlagoniæ habens Epiſ-

πισκοπὰς γ'

copatus 3

16. Ἡ Θεσσαλονίκη τῆς Θεσσαλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η'

16. Thessalonica Thessaliæ habens Episcopatus 8

17. Ἡ Κλαυδιούπολις τῆς Ονοριάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς έ

17. Claudiopolis Honoriadis habens Episcopatus 5

18. Ἡ Νεοκαισάρεια Πόντου Πολεμονιακοῦ ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ'

18. Neocæsarea Ponti Polemoniaci habens Episcopatus 7

19. Ἡ Πισινοῦς τῆς δευτέρας Γαλατῶν Ἐπαρχίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ'

19. Pisinus secundæ Galatiæ habens Episcopatus 7

20. Τὰ Μύρα τῆς Λικίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς λγ'

20. Myra Liciæ habens Episcopatus 33

21. Ἡ Σταυρούπολις Καρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κϛ'

21. Stauropolis Cariæ habens Episcopatus 26

22. Ἡ Λαοδίκεια τῆς Φρυγίας Καπατιανῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κά

22. Laodicæa Phrygię Capatianæ habens Episcopatus 21

23. Τὰ Σύναδα Φρυγίας Σαλουτέρας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κ'

23. Synada Phrygiæ salutaris habens Episcopatus 20

24. Τὸ Ἰκόνιον τῆς Λυκαονίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιέ

24. Iconium Lycaoniæ habens Episcopatus 15

25. Ἡ Ἀντιόχια τῆς Πισιδίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κα´

25. Antiochia Pisidiæ habens Episcopatus 21.

26. Ἡ Πέργη, ἤτοι τὸ Σύλαιον τῆς Παμφυλίας, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιζ´

26. Perge, sive Sylæum Pamphyliæ, habens Episcopatus 17

27. Ἡ Κόρινθος Πελοποννήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ´ α´. Ἡ τῶν Δαμαλῶν. β´. Ἡ τοῦ Ἄργους. γ´. Ἡ Μονεμβασίας δ´. Ἡ Κεφαληνίας ε´. Ἡ Ζακίνθου ϛ´. Ἡ Ζημενᾶς ζ´. Ἡ Μαΐνης.

27. Corinthus Peloponnesi habens Episcopatus 7. 1. Damalorum. 2. Argi. 3. Monembasiæ, sive Tenarusiæ. 4. Cephaloniæ. 5. Zacinthi. 6. Zemenes. 7. Maïnæ.

28. Αἱ Ἀθῆναι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπας ια´. Ὧν α´. Ὁ Εὔριπος β´. Ἡ Δαυλίας. γ´ Ἡ Κορωνίας. δ´ Ὁ Ἄνδρου. ε´. Ἡ Ὠραίου ϛ´. Ἡ Σκύρου. ζ´. Ἡ Καρύστου. η´. Ἡ Πορθμοῦ. θ´. Ἡ Αὐλῶνος. ι´. Ἡ Σύρας καὶ Σερίφου. ια´. Ἡ Κέως καὶ Θερμιῶν.

28. Athenæ Græciæ habens Episcopatus 11. 1. Eurypi. 2. Dauliæ. 3. Coroniæ. 4. Andri. 5. Oræi. 6. Scyri. 7. Caristi. 8. Porthmi. 9. Aulonæ. 10. Syræ & Seriphi. 11. Cei & Thermiorum.

29. Ἡ Μωκυσὸς τῆς Καπ-

29. Mocysus Cappa-

παδοκίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δ′	dociæ habens Episcopatus 4
30. Ἡ Κρήτη ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ι′	30. Crete habens Episcopatus 10
31. Τὸ Ῥήγιον τῆς Καλαβρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιγ′	31. Rhegium Calabriæ habens Episcopatus 13
32. Αἱ Πάτραι τῆς Πελοποννήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε′. Ὧν α′. Ἡ Λακεδαίμονος β′ Ἡ Μεθώνης γ′. Ὁ Κορώνης δ′. Ὁ Βολαίτης ε′. Ὁ Ἔλος.	32. Patræ Peloponnesi habens Episcopatus 5. 1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolenæ. 5. Olenæ.
33. Ἡ Τραπεζοῦς τῆς Λαζικῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιε′.	33. Trapezus Lazicæ habens Episcopatus 15
34. Ἡ Λάρισσα τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιζ′	34. Larissa Græciæ habens Episcopatus 17
35. Ἡ Ναύπακτος Νικοπόλεως ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θ′	35. Naupactus Nicopolis habens Episcopatus 9
36. Ἡ Φιλιππούπολις τῆς Θράκης ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ι′	36. Philippopolis Thraciæ habens Episcopatus 10
37. Ἡ Τραϊανούπολις Ῥοδόπης ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζ′	37. Trajanopolis Rhodopes habens Episcopatus 7

38. Ἡ Ῥόδος τῶν Κυκλάδων νήσων ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιβʹ

39. Ἡ Φιλίππων Μακεδονίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ζʹ

40. Ἡ Ἀδριανούπολις Αἱμιμόντου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιαʹ

41. Ἡ Ἱεράπολις Φρυγίας Καπατιανῆς ἔχουσα Ἐπισκοπὰς θʹ

42. Τὸ Ῥοδόστολον ἤτοι ἡ Δήστρα, ἡ τῆς Αἱμιμοντίας, ἔχουσα Ἐπισκοπὰς εʹ

43. Τὸ Δυρράχιον ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δʹ

44. Ἡ Σμύρνα τῆς Ἀσίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς εʹ

45. Ἡ Συράκουσα τῆς Σικηλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς κάʹ. Ὧν αʹ. Ἡ Κατάνη. βʹ. Ἡ Ταυρομίνη. γʹ Μεσσήνα. δʹ. Τὸ Κεφαλούδη εʹ. Τὰ Θέρμας ϛʹ. Πάνορμον.

38. Rhodos Cycladũ Insularum habens Episcopatus 12.

39. Philippi Macedoniæ habens Episcopatus 7

40. Adrianopolis Hœmimõti habens Episcopatus. 11

41. Hierapolis Phrygiæ Capatianæ habens Episcopatus 9

42. Rhodostolum, seu Distra Hœmimonti, habens Episcopatus 5

43. Dyrrachium habens Episcopatus 4.

44. Smyrna Asiæ habens Episcopatus 5

45. Syracusæ Siciliæ habens Episcopatus 21. 1. Cataniæ. 2. Tauro-minæ. 3. Messenæ. 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi.

ζʹ. Λιλύβαιον. ηʹ. Τρόκαλα. θʹ Ἀκράγας. ιʹ. Τυνδάριον. ιαʹ. Καρίνη ιβʹ. Λεοντίνη. ιγʹ. Ἄλεσις. ιδʹ. Γαῦδος νῆσος. ιεʹ. Μελίτη νῆσος, ἡ λεγομένη Μάλτα. ιϛʹ Λίπαρις νῆσος. ιζʹ. Βούλκανος. ιηʹ. Δίδυμος. ιθʹ. Οὔστιναι. κʹ. Ταίναρος, καʹ. Τὸ Βασιλοῦδι.

7. Lilybæi. 8. Trocalorum. 9. Acragantis. 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Alesæ. 14. Gaudi insulæ. 15. Melitæ insulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis insulæ. 17. Vulcani. 18. Didymi. 19. Ustinæ. 20. Tenari. 21. Besiludii.

46. Ἡ Κατάνη Ἐπισκοπὴ οὖσα Συρακούσης, τιμηθεῖσα δὲ διὰ τὸν ἅγιον Λέοντα.

46. Catania, quę cùm Syracusani esset Episcopatus, propter Sāctum Leonem in Archiepiscopatus dignitatē provecta est.

47. Τὸ Ἀμμώριον τῆς Φρυγίας ἡ ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε

47. Ammoriū Phrygię habens Episcopatus 5

48. Ἡ Κάμαχος τῆς Ἀρμενίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς η

48. Camachus Armeniæ habens Episcopatus 8

49. Τὸ Κοτυάειον τῆς Φρυγίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ιγʹ

49. Cotyaium Phrygiæ habens Episcopatus 13

50. Ἡ Ἁγία Σεβερίνη τῆς Καλαβρίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ε	50. Sancta Severina Calabriæ habens Episcopatus 5
51. Ἡ Μιτυλήνη Λέσβου νήσου ἔχουσα Ἐπισκοπὰς ς'	51. Mitylene Lesbi insulæ habens Episcopatus 6
52. Αἱ Νέαι Πάτραι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς δ'	52. Novæ Patræ Greciæ habens Episcopatus 4
53. Αἱ Θῆβαι τῆς Ἑλλάδος ἔχουσα Ἐπισκοπὰς γ'	53. Thebæ Græciæ habens Episcopatus 3
54. Αἱ Σέρραι τῆς Θεσσαλίας ἔχουσα Ἐπισκοπὰς νζ'	54. Serræ Thessaliæ habens Episcopatus 57
55. Ἡ Αἰῶνος.	55. Æonis.
56. Τὰ Κέρκυρα.	56. Corcyra.
57. Ἡ Μεσημβρία.	57. Mesembria.
58. Ἡ Ἄμαστρις Πόντου.	58. Amastris Ponti.
59. Αἱ Κῶναι Φρυγίας.	59 Conæ Phrygiæ.
60. Ἡ Πομπηϊούπολις.	60. Pompeiopolis.
61. Ἡ Ἀττάλεια ἀποσπασθεῖσα Συλαίου.	61. Atalia à Sylæo avulsa.
62. Ἡ Παροναξία ἀποσπασθεῖσα Ῥόδου.	62 Paronaxia à Rhodo avulsa.
63. Ἡ Λακεδαιμονία ἀποσπασθεῖσα Πατρῶν τῆς Πελοποννήσου,	63. Lacedæmonia à Patris Peloponnesi avulsa.

64. Τὰ Μάδυτα ἀποσπασθεῖσα Ἡρακλείας.

64. Madyta ab Heraclea avulſa.

65. Ἡ Ἄβυδος ἀποσπασθεῖσα Κυζίκου.

65. Abydus à Cyzico avulſa.

Καὶ αἱ Ἀρχιεπισκοπαὶ αἱ ὑποκείμεναι τῷ Θρόνῳ Κωνσταντινουπόλεως, καὶ μηδενὶ Μητροπολίτῃ ὑποκείμεναι μήτε ἔχουσαι ὑφ' ἑαυτὰς Ἐπισκοπὰς, αἱ πᾶσαι τὸν ἀριθμόν εἰσιν αὗται. α. Ἡ Βιζύη β'. Ἡ Λεοντόπολις. γ. Τὸ Πάριον δ' Ἡ Προκόνησος. ε Ἡ Κίος ς'. Ἡ Ἄσπρος ζ'. Τὰ Κύψελα. η. Ἡ Ψίκη. θ' Ἡ Νεάπολις. ι. Ἡ Σέλγη ια' Ἡ Χερσώ. ιβ'. Ἡ Μέσην. ιγ'. Ἡ Γαρέλα. ιδ'. Ἡ Βρύσις ιε' Ἡ Δέρκους. ις'. Ἡ Καραβύζη ιζ' Ἡ Λῆμνος ιη. Ἡ Λευκάς ιθ'. Ἡ Μίσθεα.

Archiepiſcopatus item qui Throno Conſtantinopolitano ſubjacent, nulli tamen Metropolitanorum obnoxii, neque ſub ſe habentes Epiſcopatus, omnes ſunt 1. Bizya. 2. Leontopolis. 3. Parium. 4. Proconeſus. 5. Cius. 6. Aſpros. 7. Cypſela. 8. Pſice. 9. Neapolis. 10. Selga. 11. Cherſo. 12. Meſenæ. 13. Garela. 14. Bryſic. 15. Dercus. 16. Carabyza. 17. Lemnus. 18. Leucas. 19. Miſthia.

κ'. Ἡ Πιδαχθόη. κά. Ἡ Πέρμη. κβ'. Ἡ Κόσπορος κγ'. Ἡ Κοτραδία. κδ' Αἱ Κόδραι. κέ. Ἡ Κάρπαθος κϛ'. Ἡ Κοτρῶ κζ'. Τὸ Ῥύζεον κή Ἡ Γοθία κθ' Ἡ Σουγδία λ'. Αἱ Φοῦλλι. λα Ἡ Αἴγινα. λβ. Τὰ Φάρσαλα. λγ'. Ἡ Ἀγχίαλος λδ'. Τοῦ Ἡρακλέους. Αἱ πᾶσαι αἱ πόλεις καὶ Ἐπαρχίαι τοῦ Θρόνου Κωνσταντινουπόλεως.

20. Pedachtoë. 21. Perme. 22. Kosporus. 23. Cotradia. 24. Codræ. 25. Carpathus. 26. Cotro. 27. Rhizæum. 28. Gothia. 29. Sugdia. 30. Phulli. 31. Ægina. 32. Pharsala. 33. Anchialus. 34. Heraclei. Hæ omnes civitates & Provinciæ Throno Constantinopolitano annumerantur.

B. p.2. Autre Notice des Egliſes qui dépendent du Patriarchat de Conſtantinople, produite par le Sr. Smith dans ſon Diſcours de l'état preſent de l'Egliſe Grecque.

Κατάλογος τῶν Ἐπαρχιῶν, ἤτοι Μητροπόλεων καὶ Ἐπισκοπῶν ὑποκειμένων τανῦν ὑπὸ τὸν Θρόνον τῆς Κωνσταντινουπόλεως.

Catalogus Provinciarum, ſeu Metropolium & Epiſcopatuum Throno Conſtantinopolitano hodie ſubjacentium.

Ἡ Καισάρεια, cujus Metropolita dicitur Ὑπέρτιμος τῶν ὑπερτίμων· καὶ Ἔξαρχος τῆς πάσης Ἀνατολῆς.

Ἡ Ἔφεσος, Epheſus.

Ἡ Ἡράκλεια, Heraclea, penes cujus Archiepiſcopum conſecrandi Patriarcham jus uſque manet. Dicitur Πρόεδρος τῶν ὑπερτίμων, καὶ Ἔξαρχος πάσης Θράκης καὶ Μακεδονίας. Habet ſub ſe quinque Epiſcopos, τῆς Καλλιουπόλεως, Calliopoleos, Ῥαιδεστοῦ, Rodoſti, Τυρολόης, Tyriloes, Μέτρων, Metrorum, Μυριοφύτου, Myriophyti.

Ἡ Ἄγκυρα, Ancyra.

Ἡ Κύζικος, Cyzicus.

'Η Φιλαδελφία, Philadelphia.

'Ο Θρόνος Νικομήδεια Nicomedia.

'Η Νίκαια, Nicæ.

'Η Χαλκηδὼν, Chalcedon.

'Η Θεσσαλονίκη, Theſſalonica, cujus Metropolita ὁ πάσης Θετταλίας dictus, habet ſub ſe novem Epiſcopatus, Κίτρους, Citros, olim Gydriæ, Σερβίων, Serviorum, Καμπανίας, Campaniæ, Πέτρας, Petræ, 'Αρδαμερίου Ardemerii, 'Ιερισσοῦ καὶ 'Αγίου 'Όρους ἤτοι 'Αθωνος, Hieriſſi & Sancti Montis, ſive Athonis, Πλαταμῶνος, Plantomonis, Πολιανίνης, Polianinæ.

Αἱ 'Αθῆναι, Athenæ, ſub quibus continentur Epiſcopatus quatuor, Ταλαντίου, Talantii, Σκίρρου, Scirri, Σόλωνος, Solonis, Μενδινίτζης, Mindinitzæ.

'Η Προῦσα, Pruſa.

'Η Τραπεζοῦς, Trapeſus.

'Η Φιλιππούπολις, Philippopolis.

'Ο Φιλίππων καὶ Δράμας, Philipporum & Dramæ.

Αἱ Θῆβαι, Thebæ.

'Η Μήθυμνα, Methymna.

'Η Λακεδαιμονία, Lacedæmonia habet ſub ſe Epiſcopatus Καριουπόλεως, Cariopoleos, 'Αμυκλῶν, Amyclarum, Βρεστένης, Breſtenæ.

'Η Λάρισσα, Lariſſa, cujus Epiſcopatus ſunt

Δημητειάδ☉, Demetriadis, Ζητȣνίȣ, Zetunii, Σταγῶν☉, Stagonis, Θαυμακȣ̃, Thaumaci, Γαρδικίȣ, Gardicii, Ῥαδοβισδίȣ, Radobiſdii, Σκιάθȣ Schiathi, Λοιδορικίȣ Loidoricii, Λητζᾶς ϗ Ἀγράφων, Letzæ & Agraphorum.

Ἡ Ἀδριανȣ́πολις, Adrianopolis, cui ſolus ſubjacet Epiſcopatus Ἀγαθȣπόλεως, Agathopoleos.

Ἡ Σμύρνη, Smyrna,.

Ἡ Μιτυλήνη, Mitylene.

Αἱ Σέῤῥαι, Serræ.

Ἡ Χριστιανȣ́πολις, ἡ καὶ Ἀρκαδία, Chriſtianopolis, quæ & Arcadia.

Ἡ Ἀμάσεια, Amaſia.

Ἡ Νεοκαισάρεια, Neocæſarea.

Ἰκόνιον, Iconium.

Ἡ Κόρινθ☉, Corinthus, ſub qua ſolus Epiſcopus Δαμαλῶν☉, Damalonis.

Ἡ Ῥόδ☉, Rhodus.

Αἱ Νέαι Πατραι, Novæ Patræ.

Αἶν☉, Ænus.

Ἡ Δρύςρα. Dryſtra.

Τόρνοβ☉, Tornobus, cujus Metropolita dicitur Ἔξαρχ☉ τ̃ Βȣλγαρίας, habet ſub ſe Epiſcopatus Λοφιτζȣ̃, Lophitzi, Τζερνοβȣ, Thſernobi, Πρεσιλάβης, Preſilabæ.

Ὁ Ἰωαννίνων ἔχει Ἐπισκόπȣς, Joanninorum Metropolita habet Epiſcopos Βοθροτῶ, Bo-

thronti, τὸν Βελλᾶς, Bellæ, τὸν Χειμάῤῥας, Chimarræ, τὸν Δρυνουπόλεως, Drynopoleos.

Ὁ Εὐρίπου, Euripi.

Ὁ Ἄρτης, Artæ.

Ὁ Μονεμβασίας ἔχει Ἐπισκόπους, Metropolita Monembasiæ habet Episcopos τὸν Ἔλους, Eleos, τὸν Μαΐνης, Maiinæ, τὸν Ῥέοντος, Rheontis, τὸν Ἀνδρούσης, Andrusæ.

Ὁ Ναυπλίου, Nauplii.

Ὁ Φαναρίου καὶ Νεοχωρίου Ἀρχιεπίσκοπος, Phanarii & Neochorii Archiepiscopus.

Ὁ Σοφίας Μητροπολίτης, Sophiæ Metropolita.

Ὁ Χίου Chii.

Ὁ Παροναξίας, Paronaxiæ.

Ὁ Τζίας, Tziæ.

Ὁ Σίφνου, Siphni.

Ὁ Σάμου, Sami.

Ὁ Καρπάθου, Carpathi.

Ὁ Ἄνδρου, Andri.

Ὁ Βάρνης, Barnæ.

Ὁ Κῶ, Cous.

Ὁ Λευκάδος, Leucadis.

Ὁ παλαιῶν Πατρῶν ἔχει Ἐπισκόπους, Veterum Patrarum Metropolita habet Episcopos τὸν Ὠλένης, Olenæ, τὸν Μεθώνης, Methonæ, τὸν Κορώνης, Coronæ.

Ὁ Προικοννήσου, Proconnesi.

Ὁ Γάνου, Gani.

Εἰσὶν ἔτι Ἐπίσκοποι καὶ Μητροπολῖται.

Sunt adhuc Episcopi & Metropolitæ.

Ὁ Μηδείας, Mediæ.
Ὁ Σωζοπόλεως, Sozopoleos.
Ὁ Προιλάβου, Prœlabi.
Ὁ Καφᾶ, Caphæ.
Ὁ Γοτθίας, Gotthiæ.
Ὁ Βινδάνης, Bindanæ.
Ὁ Διδυμοτείχου, Didymotichi.
Ὁ Λιτίτζης, Lititzæ.
Ὁ Βυζίης, Buziæ.
Ὁ Σελυμβρίας, Selymbriæ.
Ὁ Ζυχνῶν, Zychnarum.
Ὁ Νευροκόπου, Neurocopi.
Ὁ Μελενίκου, Melenici.
Ὁ Βεῤῥοίας, Berrhœæ.
Ὁ Πωγογιανῆς, Pogogianæ.
Ὁ Χαλδαίας, Chaldææ.
Ὁ Πισιδίας, Pisidiæ.
Ὁ Ἴμβρου, Imbri.
Ὁ Μυρέων, Myræ.
Ὁ Σαντορίνης, Santorinæ.
Ὁ Αἰγίνης, Æginæ.
Ὁ Οὐγγαροβλαχίας, Ungarovalachiæ.

In Moldavia quatuor tantùm Episcopi regimini Christianorum Ecclesiastico præsunt. Metropolita Cretensis cum tribus ipsi subjectis Episcopis Sedem Constantinopolitanam agnovit.

TE'MOIGNAGE DE GENNADIUS touchant la Transubstantiation, extrait du Livre manuscrit de Melece Syrigue contre la Confession de Foi publiée sous le nom de Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople.

C. p. 41.

Γενναδίου πρώτου Πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως μετὰ τὴν ἅλωσιν ζήσαντος κατὰ τὸ αυνγʹ ἔτος τῆς σωτηρίας.

Gennadii primi Patriarchæ Constantinopolitani postquam à Turcis capta est, qui vixit circa annum salutis 1453.

Μέγιστον μὲν οὖν πάντων τῶν τοῦ Θεοῦ θαυμασίων, τοῦτό ἐστι τὸ μυστήριον. Διὸ καὶ πολλὰς, ὡς προείπομεν, ἐνστάσεις πρὸς τοῦτο κινοῦσιν ἔνθεν μὲν ἄπιστοι, ἔνθεν δὲ αἱρετικοί, ἔνθεν δ᾽ ἰδιῶται, οὐκ ἔχοντες συνορᾷν τὸν λόγον τοῦ μυστηρίου. ἃς ἐνστάσεις ἐν ἐκείνῃ τῇ ὁμι-

MAximum itaq; omnium Dei miraculorum est hocce mysterium. Idcirco multa, uti jam dictũ est, contra illud objectant ex una quidem parte infideles, ex alia hæretici, & ex alia idiotæ, qui rationem mysterii illius nequeunt intelligere: quas objectiones in

λία διελυσάμεθα τότε. Οἱ μὲν γὰρ αὐτῶν ἀποροῦσι, πῶς ἐν τῷ παραυτίκα μεταβάλλεται ἡ οὐσία τοῦ ἄρτου καὶ οἴνου εἰς τὴν οὐσίαν τοῦ σώματος. Οἱ δ' ἀποροῦσι, πῶς δυνατόν ἐστι, τῆς οὐσίας τοῦ ἄρτου μεταβληθείσης εἰς τὴν οὐσίαν τοῦ σώματος, μένειν τὰ συμβεβηκότα τοῦ ἄρτου, ἤγουν τὸ μῆκος αὐτοῦ, τὸ βάρος, τὸ πλάτος, τὸ χρῶμα, τῆς ὀσμὴν, καὶ τὴν ἐν τῇ γεύσει ποιότητα, ὥστε εἶναι τὰ συμβεβηκότα τοῦ ἄρτου χωρὶς τῆς οὐσίας τοῦ ἄρτου, καὶ τὴν ἀληθινὴν οὐσίαν τοῦ σώματος κρύπτεσθαι ἐν συμβεβηκόσιν ἄλλης οὐσίας. Ἕτεροι ἀποροῦσι, πῶς δυνατὸν ὅλον τὸν Χριστὸν εἶναι ἐν μικρᾷ τοῦ φαινομένου ποσότητι. Ἄλλοι πάλιν διαπιστοῦ-

hoc ſermone modo ſolvimus. Alii ſiquidem dubitant, quomodo in momento temporis panis & vini ſubſtantia convertatur in corporis ſubſtantiam. Alii verò dubitant, quâ ratione fieri poſſit, ut ſubſtantia panis in corporis ſubſtantiam tranſmutata, remaneant panis accidẽtia illius videlicet longitudo, gravitas, latitudo, color, odor, & quæ in guſtu eſt qualitas; ita ut ſint panis accidentia, abſq; ejuſdem panis ſubſtantia, & vera corporis ſubſtãtia lateat ſub alterius ſubſtantiæ accidentibus. Alii dubitant, quomodo fieri poſſit, Chriſtum extare in parva rei quæ apparet extenſione. Alii

στιν, ὅπως τὸ τοῦ Χριστοῦ μυστικὸν σῶμα, καὶ τεμνόμενον, ἀκέραιον διαμένει, καὶ τῶν τμημάτων ἕκαστον αὐτὸ ὅλον ἐστὶ τοῦ Χριστοῦ σῶμα καὶ τέλειον. Ἀποροῦσιν ἕτεροι, ὃ καὶ μεγίστην ἔχει τὴν ἀπιστίαν, πῶς τὸ αὐτὸ εἰς ἓν τοῦ Χριστοῦ σῶμά ἐστιν καὶ ἐν οὐρανῷ, καὶ ἐν πλείοσι θυσιαστηρίοις ἐν γῇ. Ἀλλὰ ταύτας μὲν τὰς ἀπορίας καὶ λελύκαμεν τότε, καὶ δυνάμεθα λύειν τῇ Χριστοῦ φωτίσαντος ἡμᾶς χάριτι. Μᾶλλον δ' οἱ πάνσοφοι τῆς Ἐκκλησίας διδάσκαλοι λύουσιν, οἱ καθηγεμόνες τῆς ἐν ὑμῖν χάριτος καὶ σπουδῆς. Ὑμᾶς δ' ὀφείλετε πιστεύειν ἀναμφιβόλως καὶ πάντες Χριστιανοί, οὕτω πιστεύειν ὀφείλομεν, ὅτι ἐν τῷ μυστικῷ τούτῳ σώ-

rursus dubitant, quomodo mysticũ Christi corpus, etiam in partes divisum, remaneat integrum, & partium quælibet sit totum Christi corpus, idemque perfectum. Dubitant alii, & hæc dubitandi ratio videtur maxima, quomodo idem Christi corpus unum sit in cœlo & in multis simul altaribus super terram. Verùm istas dubitandi rationes jam solvimus, possumusque solvere, gratiâ Christi nos illustrante. In primis autem sapientissimi Ecclesiæ Doctores, gratiæ quæ in vobis est ac studii duces, easdem solvunt. Vobis autem incumbit credere absq; ulla hesitatione, similiter & Cristiani omnes credere debemus, mysticũ illud corpus esse ipsum-

ματι αὐτός ἐστιν ἀληθῶς ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς, ὁ ἐκ τῆς Μαρίας παρθένου γεννηθεὶς, ὁ ἐπὶ σταυροῦ, ὁ ἐν οὐρανῷ νῦν, αὐτὸς ἐκεῖνος ὁλόκληρος, ὑπὸ τοῖς συμβεβηκόσι τοῦ ἄρτου συγκαλυπτόμενος, καὶ κατ' οὐσίαν ἐστὶν ἐν τῷ μυστηρίῳ, οὐ κατὰ χάριν ἢ δύναμιν· οὐδὲ τύπος ἐστὶν τὸ μυστικὸν τοῦ Χριστοῦ σῶμα τοῦ ἀληθῶς σώματος, ἀλλὰ ἡ ἀλήθεια ἐκείνη τοῦ σώματός ἐστιν· οὐ γὰρ τύποις οὐδὲ σκιαῖς νῦν ὡς ἐν τῇ παλαιᾷ, ἀλλὰ πράγμασι καὶ ἀληθείαις λατρεύομεν. Εἰ δέ τις τῶν ἁγίων ἀντίτυπον λέγει τὴν θυσίαν ταύτην τοῦ δεσποτικοῦ δείπνου ἐκείνου, δῆλόν ἐστιν, ὅτι ἡ θυσία μὲν αὕτη τύπος ἐστὶ τῆς θυσίας ἐκείνης, ὥσπερ καὶ οἱ νῦν θύοντες τύποι εἰσὶ τοῦ τότε θύσαντος Ἰησοῦ, τὸ δ'

Dominum noſtrum Jeſum, Mariæ Virginis Filium, qui crucifixus eſt, quique nunc eſt in cœlo, ille omnino idem eſt, qui ſub panis accidentibus deliteſcit. Extat autem ſecundùm ſubſtantiam in Sacramento, non verò ſecundùm gratiam & efficiam *tantùm*; neque myſticum Chriſti corpus veri corporis figura eſt, ſed purum putum illius corpus : nunc enim figuris & umbris, ſicut olim, minimè ſervimus, ſed ipſiſmet rebus. Si quis autem Sanctorum ſacrificium iſtud Dominicæ illius cœnæ vocet antitypum, inde fit quòd iſtud ſacrificium illius ſit figura, ſicut & hodierni ſacrificuli figura ſunt Jeſu Chriſti,

ἀποτέλεσμα τῆς θυσίας, τὸ αὐτὸ ἐστι καὶ τότε καὶ νῦν, ἡ μετουσίωσις δηλονότι.

qui tunc fecit ſacrificium; utriuſque autem ſacrificii eadem eſt perfectio, nimirum tranſubſtantiatio.

Extrait d'un Livre manuſcrit qui a pour titre,

Μελετίου Συρίγου Ἱερομονάχου ἀντίῤῥησις πρὸς τὴν ἐκδοθεῖσαν ὁμολογίαν τῆς Χριστιανικῆς πίστεως ὑπὸ τοῦ Κωνσταντινουπόλεως Κυρίλλου, ἐπιγραφεῖσαν ἐν ὀνόματι τῶν Χριστιανῶν ἁπάντων τῆς Ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας.

Meletii Syrigi Monachi refutatio Confeſſionis Fidei Chriſtianæ, quæ expoſita eſt à Cyrillo Patriarcha Conſtantinopolitano, inſcriptæ nomine Chriſtianorum totius Eccleſiæ Orientalis, D. p. 46.

Περὶ τοῦ ὀνόματος τῆς μετουσιώσεως.

De nomine (μετουσιώσεως) tranſubſtantiationis.

Ὅτι μὲν οὖν παρὰ τοῖς ἀρχαίοις τῶν Θεολόγων, ἡ τοιαύτη λέξις τῆς μετουσιώσεως οὐχ εὑρίσκεται, καὶ ἡμεῖς συνο-

IN confeſſo quidem eſt apud nos, ipſam (μετουσιώσεως) tranſubſtantiationis vocem non extare apud priſ-

μολογοῦμεν, μήπω γὰρ τινὸς αἱρέσεως περὶ τὸ μυστήριον τοῦτο ἀναφαινομένης ἰδίᾳ, εἰ μὴ ἄρα ἡνωμένως παρὰ τοῖς ἀρνουμένοις τὴν ἀληθῆ τοῦ Λόγου ἐν σαρκὶ παρουσίαν, οὐδὲ τοῖς τηνικάδ' ἁγίοις Πατράσι καινῶν ἔμελεν ὀνομάτων) ἀλλ' οὐ περὶ τῆς φωνῆς ἡ διάστασις, οὐ γὰρ ἐν ῥήμασι μᾶλλον τὴν τῆς εὐσεβείας δύναμιν ἢ ἐν πράγμασι τιθέαμεν. Εἰ μὴ οὖν παρὰ τοῖς Θεολόγοις τὸ τῆς μετουσιώσεως εὑρίσκομεν σημαινόμενον, τί τὸ κώλυον ἢ αὐτὴν ἐκφωνεῖν τὴν λέξιν ἢ ἑτέραν τινὰ ἴσα δυναμένην ἐκείνῃ; οὔτε γὰρ τὸν Πατέρα ἄναρχον, καὶ ἀθάνατον, ἢ ἀγέννητον εὑρομέν που παρὰ τῇ Γραφῇ, οὔτε τὸν Υἱὸν ὁμούσιον ἐκείνῳ, οὔτε τὸ

cos Theologos : nondum enim ullâ hæresi circa myſterium illud exortâ, ſi eos excipias, qui veram Verbi Incarnationem negabant, nova formare nomina Sanctis Patribus non curæ fuit. Verùm de voce nobis non eſt diſputatio ; non enim in verbis, potiùs quàm in rebus, pietatis vim ſitam eſſe volumus Itaque, ſi apud Theologos invenerimus quod nomine tranſubſtantiationis ſignificatur, quid vetat quominùs iſtâ dictione, vel aliâ huic ſimili utamur ? Quippe Patrem abſque principio, & immortalem & ingenitum, nuſquam in Scripturâ invenimus ; ſimiliter nec Filium ejuſdem cum illo ſubſtantiæ,

Πνεῦμα Θεὸν ἐντολέξει μεμαθήκαμεν. Ἀλλ' οὐδὲν τὸ κωλῦον, μᾶλλον δὲ καὶ λίαν ἐστὶν εὐσεβὲς καὶ ἐπάναγκες διὰ τὰς ἐπιφυομένας αἱρέσεις ἐξ ἄλλων τινῶν τὸ αὐτὸ συναγόντων συνθεῖναι, ταῦτα πρὸς σαφεστέραν τοῦ νοουμένου κατάληψιν καὶ τῶν ἄλλως δοξαζόντων καθαίρεσιν. Ποία γὰρ ὅλως πρὸς Θεὸν ζημία τοῖς εὐσεβέσι γενήσεται ἐν λέξεσι διαφόροις τὴν αὐτὴν ἔννοιαν τῆς εὐσεβείας διδάσκεσθαι, ἐγὼ μὲν οὐκ ὁρῶ. Ὅτι δὲ ὁμοφώνως οἱ Θεόλογοι κηρύττουσι τὸν ἁγιασθέντα ἄρτον εἰς τὴν οὐσίαν τῆς δεσποτικῆς σαρκὸς κυρίως μεταβεβηκέναι, ὅ ἐστιν ἡ μετουσίωσις, ἐξ ὧν παρεγάγομεν μαρτυ-

nec Spiritum Deum esse expresso verbo deprehendimus. Sed nihil vetat, imò pietatis est ac necessitatis, ob hæreses quæ nascuntur ex aliis quibusdam quæ eòdem tendunt, voces istas formare, ut res quæ intelligitur meliùs percipiatur, & ii, qui aliud sentiunt, refellantur. Quid enim unquam detrimenti possit iis accidere, qui pietate erga Deum affecti sunt, si vocibus diversis eundem conceptum religiosum exprimant, minimè video. Unanimi autem consensu Theologos profiteri panem sanctificatum in substantiam carnis Dominicæ verè transmutari, quod idem est ac transubstantiatio, jam allata testimonia manifestè pro-

ειῶν δεδήλωται. Ὁ μὲν γὰρ Ἰουστῖνος εἴρηκε, καθ' ὃν τρόπον ἠδυνήθη σαρκωθῆναι, κατὰ τὸν αὐτὸν καὶ τὸν ἄρτον σῶμα αὐτοῦ ποιῆσαι δεδύνηται. Ὁ δὲ Κυπριανός. Ὁ ἄρτος, ὃν ὁ Κύριος ἐχορήγει τοῖς Ἀποστόλοις μεταβληθεὶς οὐ τῷ εἴδει, ἀλλὰ φύσει, τῷ παντοδυνάμῳ λόγῳ, σὰρξ ἐγένετο. Ὁ δὲ Ἱεροσολύμων Κύριλλος, Τὸ ὕδωρ ποτὲ εἰς οἶνον μεταβέβληκεν ἐν Κανᾷ τῆς Γαλιλαίας οἰκείῳ νεύματι, καὶ οὐκ ἀξιόπιστός ἐστιν οἶνον μεταβαλὼν εἰς αἷμα. Καὶ ὁ φαινόμενος ἄρτος οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει αἰσθητὸς, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ, καὶ ὁ φαινόμενος οἶνος οὐκ οἶνός ἐστιν, εἰ καὶ ἡ γεῦσις τοῦτο βούλεται, ἀλλὰ αἷμα Χριστοῦ. Ὁ

festè pobant. Justinus enim dixit, cum quâ ratione potuit carnem assumere, eâdem etiam potuisse panem in suum corpus convertere. Secundùm autem Cyprianum, Panis quem Dominus ministrabat Apostolis, mutatus non specie, sed naturâ, omnipotente verbo factus est caro. Cyrillus Hierosolymitanus dixit, Cùm aquam suâpte voluntate in vinum mutaverit in Cana Galilææ, à fide non videtur alienum, illum vinum convertisse in sanguinem. Iterum, panis qui videtur panis, non est, quamvis id gustus præmonstret, sed Christi corpus : ità quod videtur vinum, non est vinum, etsi illud gustus monstret, sed est Christi sanguis. S.

δ' ἱερὸς Ἀμβρόσιος, Ὁ ἄρτος οὗτος πρὸ μὲν τῶν λόγων τῶν μυστηρίων ἄρτος ἐστὶν, ἀφ' οὗ δ' ἀπέλθῃ ὁ ἁγιασμὸς, ἐξ ἄρτου γίνεται σὰρξ Χριστοῦ. Ὁ δ' Νύσσης Γρηγόριος, Καλῶς οὖν καὶ νῦν τὸν τῷ λόγῳ τοῦ Θεοῦ ἡγιασμένον ἄρτον εἰς σῶμα τοῦ Θεοῦ Λόγου μεταποιεῖσθαι πιστεύομεν. Ὁ δ' Χρυσόστομος Ἰωάνν. ἐν τῇ κη. Ὁμιλίᾳ τῶν εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον, Ἡμεῖς ὑπηρετῶν τάξιν ἐπέχομεν, ὁ δ' ἁγιάζων αὐτὰ, καὶ μετασκευάζων αὐτός ἐστιν. Ὁ δ' ἐκ Δαμασκοῦ Ἰω. Ὁ τῆς προθέσεως ἄρτος, ὁ οἶνός τε καὶ τὸ ὕδωρ διὰ τῆς ἐπικλήσεως καὶ ἐπιφοιτήσεως τοῦ ἁγίου Πνεύματος ὑπερφυῶς μεταποιοῦνται εἰς τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ καὶ τὸ αἷμα. Ὁ δ' Βουλγαρίας Θεοφύλακτος, Τὸ μὲν εἶδος ἄρτου καὶ οἴνου φυλάττει ὁ φιλάνθρωπος Ἰησοῦς,

Ambroſius ait, Panis ille ante verba quibus Sacramenta peraguntur, panis eſt; ſed poſtquam ſanctificatus fuit, è pane fit caro Chriſti. Gregorius Nyſſenus ait, Rectè igitur credimus, panem qui Dei verbo ſanctificatus fuit, in corpus Dei Verbi converti. Joannes etiam Chryſoſtomus Homilia 28. in Matth. Nos vices miniſtrorum gerimus: ille autem eſt qui ea ſanctificat & efficit. Joannes Damaſcenus, Panis propoſitus, vinumque cum aqua per invocationem & illapſum Sancti Spiritus divinitùs convertuntur in Chriſti corpus & ſanguinem. Theophylactus Bulgariæ, Jeſus erga

εἰς δύναμιν δὲ σαρκὸς καὶ αἵματος μεταστοιχειοῖ. Καθ' ἣν δὲ ἔννοιαν οἱ τῆς Ἐκκλησίας ἀρχαῖοι διδάσκαλοι λαμβάνουσι τὴν γένεσιν, ἢ ποίησιν, ἢ μεταβολὴν, ἢ μεταποίησιν, ἢ ὕπαρξιν, καὶ μεταστοιχείωσιν, ἔτι τοιοῦτο. κατὰ τὴν αὐτὴν καὶ οἱ νῦν Θεολογοῦντες τὴν μετουσίωσιν ἐννοοῦσι. Κἀκεῖνοι γὰρ διὰ τῶν τοιούτων κυρίως καὶ ἀληθῶς τὸν ἄρτον λέγουσιν εἰς σῶμα Χριστοῦ μεταστρέπεσθαι, καὶ οὗτοι ὁμοίως τὸ αὐτὸ νοοῦσιν ἀπαράλλακτος διὰ τῆς μετουσιώσεως, καινὸν ὄνομα ἐπὶ καινοτομίᾳ αἱρέσεως εὑρηκότες. Βερεγκαρίου γάρ τινος καὶ τῶν μαθητῶν αὐτοῦ ἀποφαινομένων τὸν ἄρτον λαμβάνειν μὲν

homines benevolus; ſpeciem quidem panis & vini ſervat, ſed in virtutem carnis & ſanguinis tranſmutat. Cæterùm, quâ ratione priſci Eccleſiæ Doctores ſumpſerunt productionem, aut tranſmutationem, aut converſionem, aut exiſtentiam, aut tranſelementationem, aut quid ſimile, eâdem nuperi Theologi tranſubſtantiationem intelligunt. Sicut enim illi per illas voces panem propriè ac verè in corpus Chriſti converti affirmant, ita hi eâdem omnino ratione idem intelligunt per vocem tranſubſtantiationis, novo invento vocabulo, ob hæreſeos novitatem. Cùm enim quidam Berengarius & illius Diſcipuli aſſerviſſent, panem accipere quidem gratiam aliquam cor-

τινα

τινὰ χάριν τοῦ δεσποτικοῦ σώματος κατὰ συμβεβηκὸς ἐκ Θεοῦ, καὶ οὐ μεταβάλλεσθαι δ' οὐσιωδῶς εἰς σῶμα Χριστοῦ, ἀλλὰ μένειν ἀμετάβλητον, οἷος ἦν καὶ πρὸ τοῦ ἁγιασμοῦ, τὴν ἐκείνου καθαιροῦντες μανίαν οἱ ἀρτίως θεολογοῦντες μετουσιοῦσθαι ἔφησαν τὸν ἄρτον, καὶ οὐκ εἰς συμβεβηκός τι τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ, κατὰ ἀλλοίωσιν τινα μεταστραπῆναι, ἀλλ' οὐσιωδῶς τὸν ἄρτον σῶμα Χριστοῦ γεγονέναι. Ὥσπερ γὰρ πρὸ μὲν τῆς Ἀρειανικῆς μανίας τὸ ὁμοούσιον, οὔτε ἐγγράφως οὔτε ἀγράφως ἐξηκούετο, μετὰ δ' τὴν ἐκείνου γλωσσαλγίαν διαιροῦσαν τὸν Υἱὸν τῆς τοῦ Πατρὸς οὐσίας, ἀνεκηρύχθη τὸ τοιοῦτον ὄνομα ὑπὸ τῶν τῆς πρώτης Συν-

Dominici ſecundùm accidens à Deo, non verò ſubſtantialiter converti in Chriſti corpus, ſed manere non mutatum, & qualis erat ante conſecrationem, qui tunc ſaniores erant Theologi, ut inſanam illius doctrinam everterent, dixerunt panem tranſubſtantiari in corpus Chriſti, non verò in aliquod corporis Chriſti accidens per quamdam alterationem mutari, ſed panem ſubſtantialiter fieri Chriſti corpus. Nam ſicut ante inſanam Arii hæreſim, nomen (ὁμοούσιον) conſubſtantiale, neque in ſcripto, nec extra ſcriptum audiebatur; ubi autem impudenter Filium à Patris ſubſtantia ille ſeparavit, publicatum eſt nomen illud à primi Concilii Patribus, qui

S

νόδου Πατέρων καθομολογησάντων τὸν Υἱὸν ὁμοούσιον καὶ ταυτοούσιον καὶ συνουσιωμένον τῷ Πατρὶ, πρὸς ἀνατροπὴν τῶν πικρῶν διαιρετῶν τῆς Θεότητος. Οὕτω καὶ κατὰ πᾶσαν γενεὰν, οἱ τὴν Ἐκκλησίαν ὀρθῶς ποιμαίνοντες, καινῶν ὀνομάτων εὑρεταὶ γίνονται ἐπὶ νεωτερισμοῖς ἀναφανεῖσιν, ὃ καὶ ἐν τῷ παρόντι μυστηρίῳ δοκεῖ γεγονέναι. Πρὸ γὰρ τῆς ἑβδόμης Συνόδου. ἁπλῶς περὶ αὐτοῦ πάντες σχεδὸν ἐλάλησαν, μετὰ δ᾽ ἑπτακόσια ἔτη ἀπὸ τῆς Χριστοῦ ἐπιδημίας, ἐπειδὴ οἱ ταῖς σεπταῖς εἰκόσι πολεμοῦντες ἔν τινι Συνόδῳ αὐτῶν ὑπὸ Κονσταντίνου συναθροισθήσῃ, ἣν αὐτοὶ ἑβδόμην ψευδωνύμως ἀπεκάλουν ἀναιδῶς ἐξεφώνησαν, μίαν μόνην εἰκόνα εἶναι, Χριστοῦ τὸν παραδοθέν-

confeſſi ſunt Filium conſubſtantialem eſſe Patri, ejuſdemque ac unius ſubſtantiæ, ut illos everterent qui amarulenter divinitatem ſeparabant. Ita & in omni ætate, qui rectè Eccleſiam gubernant, novorum autores ſunt vocabulorum propter novitates obortas, quod & in præſenti Sacramento factum videtur: nam ante ſeptimam Synodum ferè omnes de eo ſimpliciter locuti ſunt; poſt ſeptingentos autem à Chriſto annos, ubi qui venerandas imagines impugnabant in quadam Synodo à Conſtantino congregatâ, quam falſo ſeptimam appellabant impudenter publicaſſent, unicam eſſe imaginem Chriſti, panem

τὸ ἐν τῇ, Εὐχαριστίᾳ ἄρτον, ἐντεῦθεν λοιπὸν ἤρξαντο οἱ ἐπιγεγονότες Πατέρες, παραινεῖν ἐν τοῖς οἰκείοις συγγράμμασι, μὴ τύπον εἶναι τὸν ἡγιασμένον ἄρτον τοῦ σώματος τοῦ Χριστοῦ, ἀλλ' ἀλήθειαν, ὡς ἔξεστιν ἰδεῖν ἐν τῇ ἑβδόμῃ Συνόδῳ, καὶ τῷ ἐκ Δαμασκοῦ Ἰωάνν. καὶ τοῖς ἐφεξῆς Πατράσι. Τῆς αἱρέσεως δὲ τοῦ Βερεγκαρίου, καὶ εἰς τὰ καθ' ἡμᾶς διαδιδομένης κλίματα, μὴ βουλομένου παρεῖναι οὐσιωδῶς τὸ σῶμα τοῦ Κυρίου καὶ τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐν τοῖς θείοις μυστηρίοις, ἡ μετουσίωσις ἐπινενόηται, μηδὲν διαφέρουσα κατὰ τὴν ἔννοιαν τῆς μεταβολῆς, ἢ τροπῆς, ἢ μεταστοιχειώσεως, ἣν οἱ πρὸ ἡμῶν Πατέρες προεφώνησαν ὡς εἴρηται: Εἰ μὲν οὖν μὴ φίλον uti jam dictum fuit.

ſcilicet, qui datur in Euchariſtia; ex eo tempore qui poſtea fuerunt Patres cœperunt in ſcriptis ſuis declarare, panem conſecratum non eſſe figuram corporis Chriſti, ſed veritatem, uti videre eſt in ſeptima Synodo, & apud Joannem Damaſcenum & qui eum ſecuti ſunt Patres. Poſtquam autem Berengarii hæreſis, qui negat Chriſti corpus & ſanguinem eſſe ſubſtantialiter in divinis ſymbolis, pervenit in noſtras Provincias, vox (μετουσίωσις) tranſubſtantiatio inventa eſt; quæ nullatenus differt quoad ſenſum à tranſmutatione, aut converſione, aut tranſelementatione, quam priſci Patres adhibuerunt. Si cui igitur Religioſiſ-

τινι τὰ τῶν ἀρχαίων παρασαλεύειν ῥήματα οἰομένῳ, δῆθεν ἄρνησιν εὐσεβείας, τὸ τὰς ἐκείνων μεταποιεῖν φωνὰς εἰς ἑτέρας, τὸν αὐτὸν ὅλως φυλαττούσας νοῦν, καίτοι γελοιόντι ποιοῦντι δεχομένῳ, μέντοι τὰς φωνὰς ἐκείνας κατὰ τὴν τῶν ἐκφωνησάντων Πατέρων ἔννοιαν, οὐδέτι οὖν αὐτῷ ἀντιφθεγξόμεθα, ἀλλὰ καὶ ὡς σύμφρονα ἡμῖν προσλαμβανόμεθα, ἐπαινοῦντες μὲν αὐτοῦ τὴν εὐλάβειαν, συγκατιόντες δ' τῇ ἁπλότητι. Ἀλλ' οὐδ' αὐτὸν οἶμαι χρὴ ἀποστρέφεσθαι, τοὺς τὴν αὐτὴν ἔννοιαν κηρύττοντας ἐν ἑτέραις λέξεσιν. ἐμφατικωτέραις δοκούσαις, καὶ φευγούσαις τὰς τῶν αἱρετικῶν διπλόας. ἢ τὴν τῶν Πατέρων ἑρμηνευούσαις ἐπίνοιαν σαφέστε-

antiqua mutare vocabula, quasi alienum sit à pietate illorum voces mutare in alias, quæ ejusdem omnino sint significatûs, quamvis illud sit ridiculum, modò tamen has voces eâ ratione suscipiat, quâ usi sunt Patres, non erit cur nos ei opponamus; sed illum ut nobiscum consentientem recipimus, illius quidem pietatem laudantes, at simplicitati ejus nos accommodantes. Verùm illum non existimo debere ab iis alienum esse, qui rem eamdem exprimunt verbis quæ majoris videntur esse significatûs, minùsque accedunt ad Hæreticorum sermonis ambiguitatem, aut quæ Patrum mentem clariùs expli-

ϛον· οὐδὲν γὰρ τούτου ἐριστικώτερον, ὡς τὸ περὶ ὀνομάτων διαφέρεσθαι, τῆς οὐσίας ὁμολογουμένης τοῦ πράγματος. Εἰ δὲ τὴν μετουσίωσιν ἀρνεῖται διὰ τὴν τῆς φωνῆς δύναμιν, ὅτι δηλαδὴ οὐκ οἴεται μεταποιεῖσθαι τὸν ἄρτον καὶ οἶνον εἰς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ, τότε αὐτὸν ὡς ἀπᾴδοντα τῇ καθ' ἡμᾶς Ἐκκλησίᾳ παραιτούμεθα, καὶ ὡς ἀλλότριον τῆς ἡμετέρας πίστεως ἀποκηρύττομεν κενοφωνίας λαλοῦντα, καὶ τὰ αὐτοῦ εὑρήματα. Παρὰ γὰρ τῶν θεοφόρων Πατέρων ἡμεῖς ἄλλως πως παρελάβομεν, κοινωνεῖν δηλαδὴ τῷ τοῦ Κυρίου ἡμῶν σώματι, αἰσθητῶς τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτὸ ἐνορῶντας, καὶ ταῖς χερσὶ λαμβάνοντας καὶ τῷ στόματι προσάγοντας καὶ ἐσθίοντας, καὶ οὕτω συσσώμους τῷ Χρι-

cent: quippe nihil eo contentiosius est, quàm differre nominibus, cùm res ipsa est in confesso. Si verò transubstantiationem inficietur ob vocis illius virtutem, quia scilicet non putat panem & vinum mutari in Christi corpus & sanguinem, tunc illum ut alienum à nostra Ecclesia & Fide respuimus, atque uti novatorem damnamus, ac illius novitates. Aliud siquidem à Divinis Patribus accepimus, nos scilicet esse participes corporis Domini nostri, modo sensili illud oculis aspicientes, sumentesque manibus, & illud ad os allatum manducantes, sicque ejusdem cum Christo corporis fieri, illius carne & ossibus

ςῶ γενέσαι ἐκ τῶν σαρκῶν αὐτοῦ καὶ τῶν ὀστέων αὐτοῦ μυστικῶς τρεφομένους. Τοῦ γὰρ αἰσθητοῦ ἄρτου, τοῦ εἰς ἐκεῖνο τὸ σῶμα οὐσιωδῶς μεταποιηθέντος, τῇ παντοδυνάμῳ τοῦ Λόγου θεότητι, σωματικῶς μεταλαμβάνοντες αὐτὸ ἐκεῖνο προσίεσθαι ἐδιδάχθημεν, αἰσθητῶς μὲν, τό γ' ἐπὶ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον ἀνῆκον, πνευματικῶς, δὲ καὶ μυστικῶς τῷ μὴ ὁρᾶσθαι σῶμα ἀνθρώπινον σάρκα ἔχον καὶ ὀστᾶ, μήτε στηρίζειν τὰς τῶν μετεχόντων καρδίας σωματικῶς τοῦτ' ἔστι κατὰ τὸν τρόπον τῶν λοιπῶν σωματικῶν βρωμάτων, ἀλλὰ πνευματικῶς τῇ ἐνούσῃ θεότητι, ὡς εἴρηται. Ἀλλὰ περὶ μὲν τούτων ἅλις· ἤδη γὰρ καὶ παρὰ τὸ μέτριον διαλεχθῆναι ἡμᾶς κα-

mysticè nutricos. Cùm enim modo corporali participes simus sensilis panis qui in Christi corpus substantialiter conversus est per omnipotentem Verbi Divinitatem, ad illud accedere didicimus modo quidem sensili, quatenus illud spectat panem & vinum, spiritualiter autem & mysticè, quòd non conspiciatur corpus humanum carnem habens & ossa; neque modo corporali & eâdem ratione quâ reliqui ubi corporales eorum qui illum sumunt corda reficiat, sed spiritualiter ob Divinitatem quæ inest, uti jam dictum fuit. Sed de his satis: jam enim præter modum disserere nos coëgit quæ

τὴν ἀγκάσαν νῦν ταῖς Ἐκκλησίαις ἡμῶν εἰσφέρεσθαι ἀγωνιζομένη τῶν Καλβινῶν αἵρεσις.

nunc in nostras Ecclesias inferre conatur Calvinianorum hæresis.

Extrait sur la Copie de Monsieur Claude, d'une Lettre MS. attribuée à Melece Archevesque d'Ephese, & qu'on pretend avoir esté escrite à quelques Theologiens de Leyde.

Μελέτιος Ἐφέσιος.

Τοῖς δὲ πυνθανομένοις με καὶ ἐπερωτῶσιν, εἰ δεῖ προσφέρειν εὐχὰς πρὸς τιμὴν θρησκείας τῇ μακαρίᾳ παρθένῳ, ἢ τοῖς ἀγγέλοις, ἢ τῷ Ἰωάννῃ τῷ Βαπτιστῇ, ἢ τοῖς λοιποῖς τῶν ἁγίων, καὶ εἰ χρὴ πιστεύειν ἐν τῇ Εὐχαριστίᾳ, τοῦτ' ἔστιν ἐν τῷ κυριακῷ δείπνῳ γίνεσθαι μετουσίωσιν ἐν τῷ ἄρτῳ, ἢ νομίζειν τὸ ἔλαιον

ILlis vero qui rogant E. p. 59.
me, utrum necesse sit Religionis cultu preces offerre Beatæ Virgini, vel Angelis, vel Joanni Baptistæ cæterisque Sanctis; sique oporteat credere in Eucharistia, hoc est in cœna Domini fieri transubstantiationem in pane, aut putare oleum,

ἐξορκίσμα τε καὶ ἐκφυσήσεις ἐξελαύνειν δαιμόνια, ἢ προσκυνεῖν εἰκόνας ἁγίων γεγραμμένας ἢ γεγλυμμένας. Ἀποφαίνομαι λέγων ὅτι οὐδὲν τῶν τοιούτων κατέχειν προσήκει, οὔτε μὴν δόγματα ἔξεστι δοξάζειν ἀνθρώπινα, πλὴν παρὰ τοῦ Κυρίου καὶ τῶν Μαθητῶν Ἀποστόλων τε καὶ πνευματοφόρων ἡμῖν παραδιδόμενα, ταῦτα τηρεῖν ἐν εὐσεβείᾳ, καὶ αὐτὰ μόνον φυλάττειν ἀπαρασάλευτα.

exorciſma & exſufflationes expellere Dæmones, aut adorare imagines Sanctorum, tam pictas quàm ſculptas. Reſpondeo ac dico, nihil horum obſervandum eſſe, quandoquidem non licet opiniones humanas profiteri, ſed ea ſolùm placita, quæ à Domino & ab illius Diſcipulis atque Apoſtolis Spiritu Sancto afflatis nobis tradita ſunt; cum pietate & inviolabiliter obſervare debemus.

N O-

NOTICE DES EGLISES.

Qui dépendent du Patriarche d'Armenie residant à Egmiathin, laquelle a esté dictée par Uscan Evêque de Uscavanch, & Procureur General dis Patriarche.

EGmiathin, sedes Patriarchæ Armenorum Episcop. immediatè subjecti Patriarchæ. P. p. 137.

Algusgvanch vel Akusvanch, Episcopatus parvus.

Aring, Episcopatus parvus propè Ervan Archiepiscopatum : ibi etiam est Conventus, unde vocatur etiam Aringshusvanch.

Bitlis apud Turcas, vel Balesch apud Armenos, in Provincia Varaspuracan Episcopatus : ibi sunt tres Conventus Monachorum S. Basilii.

Elevard, Episcopatus anteà, sed à 30. annis extinctus: Ecclesiæ tamen inserviunt Sacerdotes seculares. Est in Provincia Ararath.

Gesargel, Episcopatus magnus in Provincia Ararath prope Aring, qui est propè Egmiathin.

Goscavanch, Episcopatus prope Egmiathin Provinciæ Ararath.

Hoi, seu Coy, Episcopatus prope Salmast & Lacum magnum.

Johanavanch, id eſt, S. Joannes, Epiſcopatus magnus in Provincia Ararath : diſtat quatuor leucis ab Egmiathin.

Karenus, Epiſcopatus & Monaſterium; diſtat 6. leucis ab Egmiathin.

Kiekart, Epiſcopatus deletus prope Egmiathin. Kiekart, id eſt, lancea Chriſti, quæ erat in hac Eccleſia.

Mueni, Epiſcopatus novus à 90. annis : diſtat 4. leucis ab Egmiathin versùs Septentrionem.

Macaravanch, Epiſcopatus deletus Provinciæ Altſteu : diſtat ab Erevan 15. leucis versùs Septentrionem.

Salmaſavanch, Epiſcopatus prope Mueni: ditat 5. leucis ab Egmiathin. In hac Eccleſia olim erat perpetua pſalmodia. Salmes Armeniacè eſt Pſalmus, unde dictum eſt Salmaſavanch.

Tieceravanch, vel Tiekeravanch, Epiſcopatus : 3. leucis diſtat ab Egmiathin.

Tiplis, ſeu Teflis, Epiſcopatus. Dominatur ibi Princeps Georgianorum, in quem tamen Perſæ & Turcæ habent aliquod Dominium.

Varthehair, Epiſcopatus deletus Provinciæ Caſvan ſub Turcis prope Van civitatem

Virap, Epiſcopatus; ſed vocatur Archiepiſcopatus, quia habet ſub ſe tres Conven-

tus, nempe 1. Vaſtan. 2. Urzavanch. 3. Muſahbiuruvanch. Diſtat ab Egmiathin 12. leucis versùs Meridiem Orientalem, non longè à monte Ararath.

Ouſcohvanch, Epiſcopatus, cujus Epiſcopus Dominus Uskan anno 1670. qui hæc mihi dictavit.

Præter hos 17. vel 18. Epiſcopatus Suffraganeos Patriarchatûs Egmiathin, ſequentes Abbatiæ aut Monaſteria Ordinis S. Baſilii.

Surb-Aſtuaſaſin; id eſt, *Sancta Dei Genitrix* in Provincia Ararath, alio nomine vocatur Niggara, quod eſt nomen villæ, in qua erat Monaſterium, & Surb-Aſtuaſaſin nomen eſt Eccleſiæ.

Surb-Aſtuaſincal, Monaſterium etiam deletum, 2. leucis diſtans à Niggara.

Prætereà tres ſunt Conventus Monialium S. Baſilii in Armenia.

Armenaperkhich dicitur Archiepiſcopatus, quia habet ſub ſe multa Monaſteria: ſed verè eſt tantùm Epiſcopatus ſub Egmiathin. Monaſteria illa ſunt Hogevanch, Maſctos, Vardapiet, & alia deſtructa.

Agulis Archiepiſcopatus in Provincia Golthan prope Naxuvan, à quo diſtat 15. leucis versùs Orientem Meridionalem. Nullos habet ſub ſe Epiſcopatus, quia ſunt deſtructi, ſed tantùm hos 5. Conventus

S. Basilii, 1. Hamasravanch, Ecclesia est Surb-Mesrop. 2. Bestuvanch, Ecclesia est Surb Uscan 3. Est Pharracuvanch, Ecclesia est Surb-Stephanus & Surb-Jacob. 4. Tsenuvanch, Ecclesia est Surb-Stephanus. 5. Est Surb-Joannes.

Acthamar, seu Altamar, Archiepiscopatus in insula Lacûs magni Varaspuracani. Habetur Archiepiscopus Schismaticus à Patriarcha Egmiathin & Ecclesiâ Armenâ, quia ab annis 500. & ampliùs dicit se Patriarcham contra decretum Ecclesiæ Armenæ. Habet sub se 8. vel 9. Episcopatus, fere omnes circa Lacũ Varaspuracani & Van, nempe Sasan, Gasgi, Basti & alios, nec non aliquos Conventus. Ecclesiæ verò paulatim collapsæ ruinis non reædificãtur sub Turcis.

Basti Episcopatus, Gasgi Episcopatus, Sasan Episcopatus. N. N. N.

Amenaphreic, vel Ameniaperκhiκ Archiepiscopatus, id est, omnium redemptor, est Monasterium in quo Archiepiscopatus sedes in Provincia Ararath, juxta civitatem Garni: 10. leucis distat ab Egmiathin versùs Orientem. Gubernat civitatem Erevan, quæ est circiter quatuor mille domorum, à qua distat 5. leucis. Dicitur Archiepiscopatus, quia habet sub se multos Conventus, Chegevanch, Masctos, Vardapiet & alios dele-

ctos : ſed verè eſt tantùm Epiſcopatus ſub Egmiathin.

Bardulimeos, Archiepiſcopatus, id eſt, S. Bartholomæus in Provincia Hacbac : habebat olim Epiſcopatus ſub ſe, qui nunc ſunt deſtructi : nunc autem eſt Suffraganeus Archiepiſcopatûs maximi Van.

Betchnu, vel Bgnu, Archiepiſcopatus in in Provincia Salcunus-Stuer, antea magna civitas, nunc deſtructa à Perſis, octo leucis diſtans ab Erevan verſus Septentrionem: habet ſub ſe Epiſcopatus ſequentes.

1. Hair-Johan, vel Hairuvanch, Epiſcopatus in Provincia Gelarchuni.

2. Kietcharvaſvanch, Epiſcopatus in villâ Provinciæ Salcunus-Stuer.

3. Schalvachuvanch Epiſcopatus : deleta civitas & Epiſcopatus : nullus Monachus ſupereſt in Conventu.

Sevan, Epiſcopatus in Provincia Salcunus-Stuer.

Karienuſvanch Monaſterium S. Baſilii ſub Archiepiſcopatu Beſenu.

Cæſarea, Archiepiſcop. Provinciæ Cappadociæ: habet tantùm duos Suffraganeos.

1. Surb-Aſtuaſaſin, Sta. Dei Genitrix, Epiſcopatus 3. leucis diſtans à Cæſarea verſùs Meridiem.

2. Hiſia Epiſcopatus, 6. leucis versùs Sep-

tentrionem diſtat à Cæſarea : ibi etiam eſt Monaſterium Ordinis S. Baſilii, quod dicitur Surb-Sargis, S. Sergius.

Surb-Carapet, Archiepiſcopatus, vel Karapiet, id eſt, præcurſor S. Joannes; in Provincia Taron, vulgò Muſe propè Bitlis. Habet ſub ſe.

1. Matnavanchmſcu, Epiſcopatus in eadem Provincia.

2. Bitlis, Epiſcopatus in eadem Provincia.

Cpar, antè Archiepiſcopatus, nunc deletus & Provincia propè civitatem Ranni & Provinciam Sciracvam Armeniæ magnæ.

Derganavanch, Archiepiſcopatus in Provincia Dergan inter Arzerum & Arſingam: ſubjecta Turcis eſt illa regio.

Fahrapat, vel Ferah-bat, vel Feravvavu, Archiepiſcopatus, vel potiùs Epiſcopatus in Provincia Manſanderam.

Surb-Grigor, id eſt, S. Gregorius, Archiepiſcopatus, idem qui vocatur Luſavaric, & idem Monaſterium in Provincia Carin vel Arzerum. Vocatur quoq; Archiepiſcopatus Arzerum, nam Monaſteriũ Luſavaric diſtat tantùm leucâ versùs Orientem ab Arzerum.

1. Surb-Aſtuaſaſin S. Dei Genitrix, Epiſcopatus in Provincia Karin: diſtat autem 4. leucis versùs Orientem Septentrionalem ab Arzerum.

2. Ginisuvanch, Episcopatus sub Turcis: distat 8. leucis versùs Occidentem ab Arzerum

3. Mamruanavanch, Episcopatus in Provincia Mamruam prope civitatem Ohtic.

Hacbat, Archiepiscopatus magnus in Provincia Armeniæ Fascir, vulgò Lorri: distat Hacbat 20. leucis circiter versùs Meridiem Orientalem à Tiplis. Habet Suffraganeos

1. Goruvanch, Episcopatus in Provincia Gori prope civitatem Gori in regione Georgianorum.

2. Hacartinvvanch, Episcopatus deletus.

3. Macaravanch, Episcopatus deletus.

Hamith, Archiepiscopatus, seu Caracmit, sed Syri, Chaldæi & Armeni vocant tantùm Ham th. Car, linguâ vulgari significat nigrum; & quia sita est ad radicem montis in quo sunt multæ partes nigræ, ideo dicitur Car-Hamith. Armeni volunt esse antiquam Tigranatensem. Ibi sedet quoque Patriarcha Syrorum Jacobitarum ab anno 1662. qui sedebat antè in Orfa. Sedet quoque ibi Suffraganeus Episcopus Patriarchæ Nestorianorum, qui nunc sedet in Elchong, 8. leucis distante versùs Septentrionem à Mozul seu Ninive antiqua, ut fert illorum Traditio. Habet Suffraganeos Episcopos

1. Ael, vel Agel, diſtat unâ leucâ ab Hamith.

2. Arcni, diſtat 2. diebus ab Hamith.

3. Balu Epiſcopatus, diſtat ab Hamith 3. diebus.

4. Edeſia Epiſcopatus, diſtat 4. diebus ab Hamith versùs Meridiem Occidentalem.

5. Germuc Epiſcopatus, 3. diebus diſtat ab Hamith.

6. Merdin Epiſcopatus, Orientis Meridionalis reſpectu Hamith.

7. Senchuſe, Epiſcopatus diſtans ab Hamith 4. diebus.

8. Thulguran Epiſcopatus, diſtat ab Hamith 2. diebus.

Harberdu, vel Harberd Archiepiſcopatus in Provincia Harberd, Eccleſia aut Monaſterium eſt Surb-Aſtuaſaſin prope Hamith ipſi Occidentalem; habet ſub ſe 4. Epiſcopatus & 3. Conventus, quorum nomina ignorabat D. Archiepiſcopus Uskan.

. . . . .

Hiſpahan, vulgò Armenis Sphuhun, Archiepiſcopatus, regia civitas Perſarum à tempore tantùm Scha-Abas, qui Armenos plurimos collegit in parte civitatis, aut ſuburbio quod dicitur Gulfa, aliis Ciolfa, in quo ſunt Armenorum Eccleſiæ 20. 1. Surb-

Astuasasin. 2. Surb-Nicolaus.3.Surb-Jacub. 4. Surb-Amenaphreic, id est, omnium redemptor, & est Monasterium S. Basilii. 5. Surb-Grigor. 6. Surb-Johan. 7. Amirrastheneſi. 8. Karametichens. 9. Portuens. 10. Norascencim. 11. Karachein. 12. S. Jacub. 13. Anapatinn. 14. Erevaneseos magnus. 15. Erevaneseos minor. 16. Gazge. 17. Schsapanin. 18. Cκocinn. 19. Est Conventus Monialium. 2. Chogia Abedik.

In Gulfa vel Ciolfa & Erevan, villa vicina Hispahã, sunt circiter octo mille Armeni fere omnes mercatores. Habet Suffraganeos

1. Pharia Episcopatus versùs Occidentem distat ab Hispahan tribus circiter diebus.

2. . . . .

. . . . .

Karmiuvanch Archiepiscopatus, id est, ruber Conventus, quia lapides sunt rubri, est in Provincia Ecegazor: distat ab Erevan & Naxuvan 2. diebus. Habet Suffraganeos.

1. Capisvanch, Episcopatus & Monasterium S. Basilii propè civitatem Capis, quæ nunc est deserta.

Caputusvanch, id est, cærulei coloris Monasterium aut atri in Provincia Ecegazor: nunc non est Episcopatus, sed tantùm Monasterium: olim erat Episcopatus.

2. Derbavanch, Episcopatus Provinciæ Ecegazor.

3. Hermonivanch, Epiſcopatus Provinciæ Ecegazor.

4. Azpter, Epiſcopatus Provinciæ Sahbuniſſzor : diſtat ab Erevan versùs Orientem circiter 20. leucis.

Machienuſvanch, Archiepiſcopatus propè villam Machienus in Provincia Gelarchuni : diſtat versùs Orientem 15. leucis circiter ab Erevan : nullos habet ſub ſe Epiſcopatus, quia ſunt deſtructi & Monaſteria.

Macu, Archiepiſcopatus magnus in Provincia Artaz : in Cathedrali Eccleſia eſt corpus S. Thaddæi. Habet ſub ſe

1. Auhar, Epiſcopatus : diſtat versùs Meridiem Orientalem à Macu 5. diebus.

2. Hoi, Epiſcopatus : diſtat versùs Meridiem à Macu 2. diebus.

3. Jormi, Epiſcopatus : diſtat unâ die à Tabris, tribus verò versùs Orientem Meridionalem à Macu.

4. Maratha, Epiſcopatus ad Occidentem Tabris. Ibi ſedebat Epiſcopus Italicus à 300. annis, & vertit multos libros Armenicè, & fecit multos Vardapiet.

5. Salmaſt, Epiſcopatus propè Maraga.

Surb-Narcavea, id eſt, S. primus Martyr Stephanus, Archiepiſcopatus versùs Meridiem Occidentalem : diſtat 12. leucis à Naxuvan : Suffraganeos habebat olim multos

& Monaſteria ; ſed præter Aſtapat omnia ſunt deſtructa. Olim Gulfa d'Hiſpahan erat ſub ditione Archiepiſcopi,

1. Aſtapat, vel Surb-Stephan, cui Eccleſia eſt dicata.

2. Nachiovan.

. . . . .

. . . . .

Surb-Uſcan, id eſt, ſignum Stæ Crucis, quia ibi eſt pars Sanctæ Crucis : eſt idem Archiepiſcopatus quàm Sebaſte ſub Turcis. Habet ſub ſe

1. Azptiruvanch, Epiſcopatus Provinciæ Aſcharu.

2. Andreaſic, Epiſcopatus Provinciæ Acſcan : Eccleſia eſt Surb-Aſtuaſaſin.

3. Surb-Hreſctacapet, id eſt. S. Archangelus, Epiſcopatus in Sebaſtia.

Sanachim, Archiepiſcopatus in Provincia Taſcir, vel Lorri, versùs Tiplis: qui erant ſub illo Epiſcop. & Conventus, ſunt deſtructi.

Scammachi, vel Acuanis, Archiepiſcopatus propè mare Caſpium : qui erant ſub eo Epiſcopatus & Conventus, ſunt deſtructi.

Tathevanch, Archiepiſcopatus magnus in Provincia Kapan. Habet ſub ſe

1. Mecri Epiſcopatum.

2. 3. 4. Sunt alii Epiſcopatus, quorum non recordatur D. Uskã. Habet etiam Archiepiſ-

copus Tathevanch ſub ſe Monaſteria.

1. Surb-Karapiet.

2. Tanzapharac.

3. Vagathevavanch.

4. Anapat, in quo ſunt pluſquam centum Eremitæ in deſerto.

5. 6. Duo Conventus Monialium, unus Scriher, alius Zanzaparach.

Thivatavanch, id eſt, S. Anna, Archiepiſcopatus propè civitatem Thucat vicinam Amaſiæ, olim Eudochia verſus Occidentem Septentrionalem, diſtat ab Egmiathin 150. leucis circiter. Habet ſub ſe

1. Nazianzenum, Epiſcopatus ſub Turcis.

e. Marzuanavanch, Epiſcopatus Provinciæ Marzuan ſub Turcis.

3. Neucæſaria, Epiſcopatus ſub Turcis.

Van, Archiepiſcopatus magnus, idem qui & Varach, eſt Conventus in quo ſedet Archiepiſcopus, & Van eſt civitas vicina juxta Lacum magnum Varaſpuracani. Habet ſub ſe Suffraganeos.

1. Arces, vel Arciscuvanch, Epiſcopatus, ſeu Argens prope Lacum magnum.

2. Clath, Epiſcopatus, ſeu Chelath juxta Lacum.

3. Ctuſuvanch, vel Ctus, juxta Lacum verſùs Occidentem: ibi ſunt tres Conventus Monachorum & Eremitarum, quibus præeſt Epiſcopus.

4. Lim in ipſo Lacu versùs Occidentem, Epiſcopatus

5. Uſtan, Epiſcopatus versùs Septentrionem laci Varaſpucarani.

6. Huſanus Epiſcopatus.

S. Ephannivanch , Monaſterium tantùm prope Van.

Virap , id eſt , caverna vel abyſſus , in qua S. Grigor latuit & vixit 13. annis : ibi celebratur Miſſa : eſt tantùm Epiſcopatus ſub Egmiathin , à quo versùs Meridiem Orientalem circa Ararath diſtat 12. leucis ; ſed dicitur Archiepiſcopatus , quia ſub ſe habet tres hos Conventus.

1. Vanſtan
2. Uzavanch.
3. Muſcacbiuruvanch.

Subſcripſi Uſcanus Epiſcopus Uſcavanch & Vardapiet , ac Vicarius generalis in Armenia , ſigillumque appoſui.

TABLE.

Des Chapitres de ce Livre & des Actes qui y sont rapportez.

FIN DE LA TABLE.